

IRIS

ÉTUDE PROSPECTIVE ET STRATÉGIQUE



# Sécurité du bassin méditerranéen (dont mer Noire) et enjeux énergétiques

Septembre 2016

EPS 2015-42

2015 1050108200 - EJ 1506712873

*Étude financée par le ministère de la Défense*

Le ministère de la Défense fait régulièrement appel à des prestataires extérieurs pour réaliser des études, selon une approche géographique ou sectorielle, visant à compléter son expertise interne. Ces relations contractuelles s'inscrivent dans le développement de la démarche prospective de défense qui, comme le souligne le dernier Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, « *doit pouvoir s'appuyer sur une réflexion stratégique indépendante, pluridisciplinaire, originale, intégrant la recherche universitaire comme celle des instituts spécialisés* ».

Une grande partie de ces études sont rendues publiques et mises à disposition sur le site du ministère de la Défense. Dans le cas d'une étude publiée de manière parcellaire, la Direction générale des relations internationales et de la stratégie peut être contactée pour plus d'informations.

***AVERTISSEMENT : Les propos énoncés dans les études et observatoires ne sauraient engager la responsabilité de la Direction générale des relations internationales et de la stratégie ou de l'organisme pilote de l'étude, pas plus qu'ils ne reflètent une prise de position officielle ou officieuse du ministère de la Défense.***

Le ministère de la Défense fait régulièrement appel à des études externalisées auprès d'instituts de recherche privés, selon une approche géographique ou sectorielle, visant à compléter son expertise interne. Ces relations contractuelles s'inscrivent dans le développement de la démarche prospective de défense qui, comme le souligne le dernier Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, « *doit pouvoir s'appuyer sur une réflexion stratégique indépendante, pluridisciplinaire, originale, intégrant la recherche universitaire comme celle des instituts spécialisés* ».

Une grande partie de ces études sont rendues publiques et mises à disposition sur le site du ministère de la Défense. Dans le cas d'une étude publiée de manière parcellaire, la Direction générale des relations internationales et de la stratégie peut être contactée pour plus d'informations.

**AVERTISSEMENT : Les propos énoncés dans les études et observatoires ne sauraient engager la responsabilité de la Direction générale des relations internationales et de la stratégie ou de l'organisme pilote de l'étude, pas plus qu'ils ne reflètent une prise de position officielle du ministère de la Défense.**

## SOMMAIRE

<b>AVANT-PROPOS.....</b>	<b>6</b>
<b>DES TERRORISMES EN MEDITERRANEE ? IMPACTS, ENJEUX ET DEFIS.....</b>	<b>7</b>
<b>Des ressorts conjoncturels et structurels.....</b>	<b>7</b>
<b>Un lourd bilan humain : multiplication des attaques et des lieux .....</b>	<b>8</b>
1. Sur la rive sud.....	8
Les pays riverains .....	8
Les pays du Sahel.....	11
2. Méditerranée orientale : une multiplication des attentats en Turquie .....	13
3. Rive nord : l’affirmation progressive du risque d’attentats .....	13
<b>D’importantes répercussions économiques .....</b>	<b>16</b>
1. Le tourisme durement frappé.....	16
Rive sud .....	16
Rive orientale .....	18
Rive nord .....	19
2. Impacts sur le secteur spécifique des croisières touristiques.....	20
Impacts de l’instabilité et de l’insécurité sur les rives est et sud .....	20
Gestion du risque terroriste .....	21
3. A quels risques liés est exposé le secteur du transport de marchandises ? .....	23
4. Les infrastructures énergétiques libyennes sont-elles menacées ?.....	25
<b>Le terrorisme : un défi protéiforme, des spécificités nationales .....</b>	<b>25</b>
1. La déstabilisation syro-irakienne .....	25
2. La Turquie : une relation au terrorisme complexe.....	27
Le fiasco de la gestion de la crise syrienne.....	28
Les enjeux de la question kurde .....	29
3. L’instrumentalisation du défi terroriste en Egypte .....	29
4. Définir le terrorisme : les enseignements des cas turc et égyptien .....	32
5. Algérie : la sécurité nationale à l’épreuve des déstabilisations régionales.....	33
6. France : une menace aux impacts sécuritaires et politiques .....	34
7. L’OTAN acteur de la sécurité en Méditerranée ?.....	35
<b>FLUX MIGRATOIRES : POLARISATION POLITIQUE ET SECURISATION.....</b>	<b>37</b>
<b>Tendances des flux .....</b>	<b>37</b>
<b>Gérer la crise .....</b>	<b>39</b>
1. De l’urgence humanitaire à la réponse sécuritaire .....	39
2. Conséquences pour la Marine nationale d’une participation aux opérations en Méditerranée .....	42
Difficultés actuelles de l’opération Sophia .....	42
Perspectives et impacts à long terme sur l’outil militaire français .....	43

<b>Les conséquences politiques .....</b>	<b>45</b>
1. Des désaccords marqués entre les Etats membres .....	45
2. Des relations pragmatiques avec la Turquie .....	47
3. Une réforme de Dublin bien timorée.....	48
4. Durcissement des conditions d'accueil et glissement populiste .....	49
<b>Les répercussions économiques .....</b>	<b>55</b>
<b>Les impacts sécuritaires .....</b>	<b>56</b>
1. Sécurité des populations migrantes.....	56
2. Risque terroriste .....	58
3. Installation de camps de réfugiés sur le sol européen.....	60
4. Formation de groupuscules ou milices anti-migrants sur le territoire européen.....	61
5. Crime organisé .....	63
6. Tensions politico-diplomatiques entre Etats liées à la gestion de la crise.....	65
7. Impacts sécuritaires des enjeux migratoires pour l'industrie touristique des croisières .....	67
 <b>QUELS RESSORTS POUR LA « MILITARISATION » DE LA MEDITERRANEE ? .....</b>	<b>68</b>
<b>Découvertes gazières en Méditerranée orientale : un moteur des tensions régionales ? .....</b>	<b>68</b>
1. Ampleur et portée des dynamiques énergétiques en Méditerranée orientale.....	68
Contexte historique .....	68
Découvertes récentes.....	71
Valorisation et options de transport .....	73
2. Problématiques de sécurité liées aux développements énergétiques .....	76
Délimitations des ZEE .....	76
Sécurisation des installations .....	77
<b>Un bouleversement dans l'espace méditerranéo-pontique : le retour de la puissance russe .....</b>	<b>79</b>
1. Une volonté de restaurer l'influence russe.....	79
2. La crise géorgienne de 2008, première étape de la reconquête .....	79
3. L'annexion de la Crimée, un impact stratégique fort .....	80
Les tensions russo-turques : tendance lourde ou épisode sans conséquences majeures ? .....	83
<b>Suites des déstabilisations dans le monde arabe : quelle contribution à la militarisation de la Méditerranée ? .....</b>	<b>85</b>
1. Une opportunité pour la Russie dans plusieurs pays.....	85
Syrie.....	85
Egypte.....	85
Algérie .....	85
Maroc .....	86
2. Une région surarmée : un défi surmontable pour Israël .....	87
3. Le développement des capacités de l'Algérie : un facteur de la militarisation .....	88
 <b>PROSPECTIVE, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>89</b>
<b>Eléments pour des scénarios de crise .....</b>	<b>89</b>
1. Prise d'otages sur un navire de croisière en Méditerranée.....	90
2. Tensions suite à l'attaque d'un navire français par les forces libyennes .....	91
3. Attaque d'une infrastructure offshore en méditerranée orientale .....	91

4. Redynamisation du conflit libyen à la faveur de l’essor du Général Haftar .....	92
<b>Conclusions .....</b>	<b>94</b>
1. Une donne sécuritaire marquée par le terrorisme .....	94
2. Sécurisation des enjeux et polarisation politique autour de la crise des réfugiées.....	94
3. Des enjeux énergétiques à la portée sécuritaire limitée .....	95
4. Géopolitique régionale : des comportements difficilement lisibles .....	96
<b>Recommandations opérationnelles.....</b>	<b>98</b>
Axe 1 : Réduire nos vulnérabilités aux risques terroristes.....	98
Axe 2 : Améliorer la gestion de la crise migratoire .....	99
<b>ANNEXES .....</b>	<b>100</b>
<b>Origine des combattants de Daech, par pays.....</b>	<b>100</b>
<b>Liste des entretiens réalisés .....</b>	<b>101</b>
<b>Elargissement des prérogatives de Frontex.....</b>	<b>102</b>

## Avant-propos

L'objet central de l'étude est la sécurité du bassin méditerranéen et des Etats riverains (qui peut dépendre de celle des Etats limitrophes, notamment les Etats du Sahel). Il s'agit de s'intéresser aux nouvelles dynamiques géopolitiques dans la région, de fournir des clés de compréhension permettant de décrypter les politiques des acteurs et d'évaluer les risques et menaces pour la France, ses intérêts stratégiques et ses partenaires. L'idée principale est d'en tirer une hiérarchie des priorités sécuritaires et stratégiques parmi plusieurs (flux migratoires, terrorisme, approvisionnements énergétiques, etc.) et des actions à conduire, sur les plans diplomatique et militaire.

Ce rapport final est structuré de la manière suivante :

Il propose dans un premier temps un point de situation sur les dynamiques terroristes dans les pays du pourtour méditerranéen. Il s'intéresse particulièrement aux impacts économiques et politiques du terrorisme ainsi qu'à certains enjeux spécifiques relatifs à son instrumentalisation en Egypte, en Turquie et en France. Il propose également un focus sur la perception du risque terroriste par les professionnels du secteur maritime (transport de marchandises, soutien logistique à l'offshore énergétique, armateurs de croisière).

Dans un second temps, le rapport présente une analyse des flux migratoires en Méditerranée, en s'intéressant aux tendances desdits flux, aux derniers développements de la gestion politique de la crise des migrants notamment par l'Union européenne (UE), et étudie les risques sécuritaires liés à ces flux. Il s'intéresse également aux conséquences pour les capacités opérationnelles de la France de la participation de ses forces armées aux différentes missions en Méditerranée comme Euronavfor MED (Sophia).

Dans un troisième temps, il étudie certaines problématiques susceptibles, en raison du contexte sécuritaire en Méditerranée, de nourrir le développement des différentes marines de la région (découvertes gazières en Méditerranée orientale et tensions associées, présence de puissances extérieures comme la Russie) dans le cadre d'un processus de militarisation de la région.

Il présente enfin des exemples de scénarios de crise en Méditerranée avant de formuler conclusions et recommandations opérationnelles.

## Des terrorismes en Méditerranée ? Impacts, enjeux et défis

### Des ressorts conjoncturels et structurels

La dynamique terroriste au sein de l'espace méditerranéen est désormais une réalité tangible. Les chiffres démontrent une augmentation spectaculaire des attaques, non pas tant dans sa composante maritime que sur les territoires des pays riverains. L'essor de cette dynamique est à la fois le produit de facteurs de fond, structurels, pour leur existence et leur motivation, et de facteurs conjoncturels, pour leur concrétisation et leur installation durable.

Fait incontesté, les raisons conjoncturelles expliquant cet accroissement des actes liés au terrorisme sur les rives Est et Sud de la Méditerranée restent les situations prévalant dans plusieurs pays de la région : en Irak depuis l'intervention américaine en 2003 ; en Syrie depuis la guerre civile débutée en 2011 ; en Libye avec la déstabilisation majeure du pays suite à la chute du régime du colonel Kadhafi en 2011. Faiblesse voire absence d'autorités publiques, trafic d'armes, perméabilité des frontières ont conduit à une recrudescence des activités d'organisations, plus ou moins structurées et politisées, se revendiquant djihadistes et recourant à des moyens violents pour imposer leurs objectifs, étendre leur influence et constituer une manne financière indispensable à leur développement.

Egalement avérés, les liens entre sous-développement et terrorisme sont régulièrement démontrés, notamment en Afrique sub-saharienne avec l'exemple de Boko Haram<sup>1</sup> qui continue d'accroître son influence par l'attrait que constituent les perspectives offertes par le mouvement (emploi, rémunération et pouvoir). Les populations sans ressources, vulnérables, s'accommodent des revenus générés parfois bien plus que des utopies portées par ces mouvements, car désireuses de sortir d'une situation de misère persistante. Face au vide laissé par des pouvoirs publics peu inspirés ni enclins à fournir les politiques, infrastructures et conditions de vie nécessaires au développement et à l'épanouissement d'une société, c'est bien souvent l'une des alternatives.

Mal développement, insuffisances étatiques<sup>2</sup> et inadéquation des réponses politico-sécuritaires<sup>3</sup> adressées aux désordres post-chute du régime libyen (Mali, Centrafrique, Nigéria en partie) conjugués au conflit syrien qui a évolué en conflit régional, ont commencé à basculer dans la Méditerranée et vers la rive Nord à travers l'augmentation des flux de migrants ou encore la réalisation d'attentats terroristes, particulièrement en France au cours de l'année 2015 puis 2016.

---

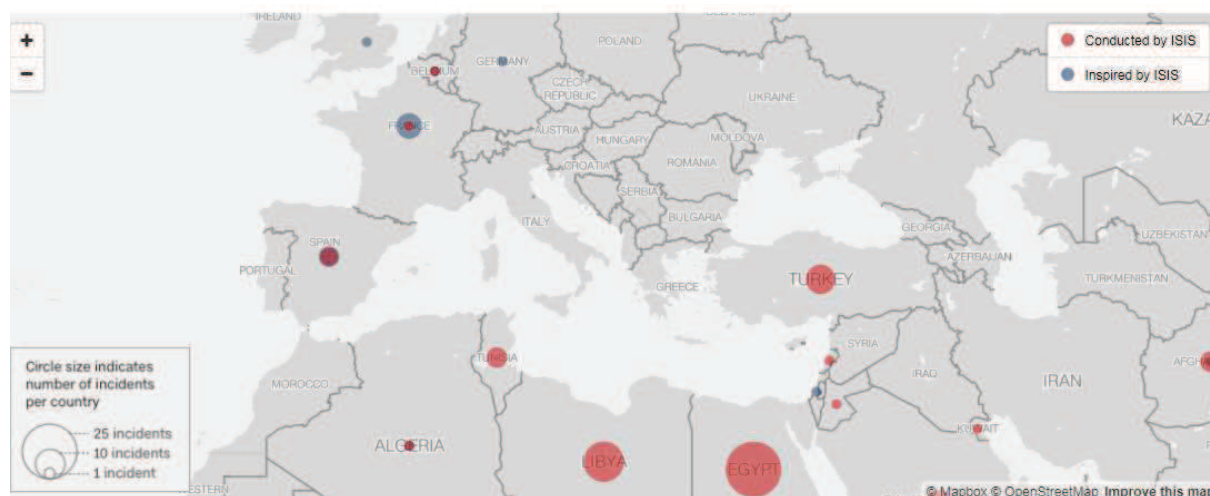
<sup>1</sup> Serge Michailof, *Africanistan*, Paris, Fayard, septembre 2015.

<sup>2</sup> Julien Serre, « Aide au développement et lutte contre le terrorisme », *Politique étrangère* 2012/4 (Hiver), p. 891-904.

<sup>3</sup> Olivier Lafourcade et Serge Michailof, « La politique de la France au Sahel est inadaptée », *LeMonde.fr*, 19 décembre 2013.



## Un lourd bilan humain : multiplication des attaques et des lieux



« ISIS goes global: 143 attacks in 29 countries have killed 2,043 »; Tim Lister, Ray Sanchez, Mark Bixler, Sean O'Key, Michael Hogenmiller and Mohammed Tawfeeq, CNN, dernière mise à jour le 26 juillet 2016 ; <http://edition.cnn.com/2015/12/17/world/mapping-isis-attacks-around-the-world/>.

### 1. Sur la rive sud

Les pays de la rive méridionale offrent un panorama contrasté, avec des pays d'implantation – à la fois base arrière et lieux privilégiés des trafics – et des pays d'opérations où la présence se limite à celle nécessaire pour organiser les attentats. Ainsi la Libye constitue clairement une base arrière, comme d'autres pays sahéliens tels le Mali, le Niger, le Nigéria, pour les différents mouvements de la région qui y opèrent et organisent des attentats. Le terrorisme frappe également la Tunisie et l'Égypte ; beaucoup moins l'Algérie et le Maroc. Sur la côte méditerranéenne, les pays du Maghreb voisins du Sahel constituent une cible privilégiée du fait de la facilité d'accès de leur territoire, de leurs relations avec les puissances occidentales, économiques (commerce, tourisme) mais aussi stratégiques *via* les aides financières apportées à certains pays (des Etats-Unis vers l'Égypte par exemple).

#### *Les pays riverains*

Le **Maroc** reste pour l'heure relativement épargné par les attentats terroristes. Il n'en a en effet pas connu depuis le 28 avril 2011, lors de l'explosion d'une bombe au café Argana situé sur la place Jamaa el Fna à Marrakech, qui avait fait 17 victimes dont 8 Français<sup>4</sup>. Le spectaculaire essor des mouvements djihadistes au Maghreb et au Sahel à partir de 2011 ne concerne ainsi pas le Royaume chérifien à ce stade. L'économie de ce dernier fait cependant les frais de la situation sécuritaire régionale, avec un secteur du tourisme qui a considérablement décliné en 2015 (baisse de 46 % de fréquentation sur janvier-juin par rapport à 2014) retirant par exemple le Maroc du classement des cinq pays les plus prisés par les touristes français<sup>5</sup>.

<sup>4</sup> « Attentat de Marrakech : peine de mort pour deux des auteurs », *LeFigaro.fr*, 9 mars 2012.

<sup>5</sup> « Tourisme : le Maroc souffre de la méfiance des vacanciers français », *La Tribune*, 26 juin 2015.

Victimes d'attaques terroristes au Maghreb entre 2011 et 2014, par pays<sup>6</sup>

Country	2011		2012		2013		2014		Total	
	N°	%	N°	%	N°	%	N°	%	N°	%
Morocco	17	38.6	–	–	–	–	–	–	17	1.4
Algeria	23	52.3	30	47.6	101	28.5	37	4.8	191	15.5
Tunisia	4	9.0	–	–	25	7.0	43	5.6	72	5.9
Libya	–	–	33	52.4	229	64.5	687	89.6	949	77.2
Total	44	100	63	100	355	100	767	100	1,229	100

Source: own elaboration based of information extracted from the Global Terrorism Database (GTD) of the National Consortium for the Study of Terrorism and Responses to Terrorism (START), University of Maryland.

Pour autant, les noms de plusieurs Marocains impliqués dans des projets d'attentats visant parfois la France<sup>7</sup> ont circulé en 2014. Selon certains experts, la crise qu'ont traversée Paris et Rabat suite à la convocation du chef des services de renseignements Abdellatif Hammouchi<sup>8</sup>, qui a conduit à la suspension de la coopération officielle des services de sécurité des deux pays pendant près d'un an<sup>9</sup> a rendu plus difficile le travail de surveillance, d'infiltration et de renseignement. Le Maroc voyait par ailleurs d'un œil circonspect le rapprochement entre Paris et Alger, son concurrent régional. Cette crise a toutefois été dépassée et la coopération judiciaire et sécuritaire a repris au grand jour début 2015, entre autres en raison d'un important activisme français motivée par les attentats des 7 et 9 janvier. Les renseignements marocains ont aussi apporté leur aide dans le cadre de l'enquête consécutive aux attentats du 13 novembre 2015 et de la préparation de l'assaut contre l'appartement de Saint-Denis le 18.

La Tunisie est pour sa part durement frappée par le phénomène qu'elle ne connaissait pas avant 2013. Pays précurseur des mouvements révolutionnaires dans le monde arabe, elle est aussi le laboratoire politique du processus de transition. Si elle reste certes un modèle<sup>10</sup>, ce dernier est marqué par les assassinats des membres de la coalition de la gauche tunisienne Chokri Belaïd (6 février 2013) et Mohamed Brahmi (25 juillet 2013) attribués à la mouvance salafiste radicale. Malgré l'absence de remise en cause de ce processus politique, le pays et son économie vivent désormais au rythme des attentats frappant les touristes et les symboles régaliens, soulignant la vulnérabilité du pays malgré les efforts des autorités. L'année 2015 a été particulièrement violente avec trois attentats majeurs commis par des hommes se revendiquant de Daech : le 18 mars au musée du

<sup>6</sup> Fernando Reinares, "Recent evolution of terrorism in the Maghreb", 11 novembre 2015, Real Instituto Elcano.

<sup>7</sup> « Maroc : des djihadistes préparaient des attentats en France », *L'Express*, 30 octobre 2014 ; « Un djihadiste venu de France arrêté avec ses deux fillettes françaises au Maroc », *20minutes*, 10 octobre 2014.

<sup>8</sup> Plusieurs policiers font irruption, le 20 février 2014, à la résidence de l'ambassadeur du Maroc à Neuilly afin de remettre une convocation, par la justice française, du chef des renseignements marocain Abdellatif Hammouchi visé par une plainte pour complicité de torture.

<sup>9</sup> S'en sont suivis plusieurs épisodes dont, entre autres, la fouille injustifiée du ministre marocain des Affaires étrangères Salaheddine Mezouar à l'aéroport de Roissy en mars et la révélation de l'identité d'un agent français des renseignements par un média marocain proche du pouvoir quelques jours plus tard. Tirthankar Chanda, « France-Maroc : les raisons d'une brouille, les motifs de rapprochement », *RFI*, 2 février 2015.

<sup>10</sup> Le prix Nobel de la paix 2015 a par exemple été attribué au quartet parrainant le Dialogue national en Tunisie, composé de l'Union générale tunisienne du travail (UGTT), syndicat historique, du patronat (Utica), de la Ligue tunisienne des droits de l'Homme (LTDH) et de l'Ordre des avocats.

Bardo à Tunis (24 morts) ; sur la plage de Port El-Kantaoui près de Sousse le 26 juin (39 morts) ; contre un bus de la garde présidentielle le 24 novembre (12 morts). En ciblant à la fois l'un des principaux secteurs d'activité économique puis la garde présidentielle, les terroristes démontrent clairement leur capacité à frapper où ils le souhaitent et à manier les symboles, ici la sécurité du président. Les autorités en manque de moyens et en demande d'aide, de la France notamment<sup>11</sup>, peinent à convaincre les vacanciers à continuer à venir en Tunisie et, pour les professionnels du secteur touristique, la saison s'annonce encore une fois difficile face à des promesses d'investissement qui s'effacent, un secteur touristique exsangue – qui représente entre 7 et 10% du PIB et fait vivre de nombreux Tunisiens – et une mouvance terroriste qui multiplie les attentats. « Ce qui nourrit le djihadisme tunisien, c'est notamment ce qui a nourri le soulèvement du peuple tunisien, à savoir le fait qu'une partie de la population, tout particulièrement la jeunesse, diplômée ou non diplômée, des quartiers populaires des banlieues déshéritées de Tunis, demeure désespérée. L'échec de la transition économique post-révolutionnaire a nourri une frustration, une radicalisation d'une jeunesse qui justement ne perçoit pas de perspectives dans ce pays. Certains optent, faute d'espoir, pour la migration clandestine, d'autres pour la radicalisation islamiste. »<sup>12</sup> Les Tunisiens sont d'ailleurs le premier contingent étranger au sein de Daech selon certaines sources<sup>13</sup>. Un soutien plus prononcé de la France et de l'Union européenne dans la stabilisation de la jeune démocratie tunisienne, qui passe par la sécurisation de territoire, serait indéniablement positif.

La **Libye** est le pays le plus touché du fait de l'effondrement de son Etat. Scindé en de multiples entités territoriales depuis la chute de Mouammar Kadhafi, le pays voit les fragmentations territoriales, tribales et politiques continuer à « déstructurer » la vie politique et laisser le champ libre aux mouvements djihadistes, nombreux à trouver refuge sur son territoire. La Libye est ainsi le théâtre privilégié d'attentats de divers groupes comme Daech. Début janvier 2016, cela s'est encore confirmé en quelques heures avec, le jeudi 7, l'attaque, par un kamikaze conduisant un camion-citerne, du poste de formation des gardes côtes de Zliten, ville de l'Ouest du pays (65 morts) puis un attentat à la voiture piégée contre un barrage de Ras Lanouf, à l'Est. Ces deux attaques menées par Daech ont permis de signifier aux deux pouvoirs en place<sup>14</sup> à Tripoli (Congrès général national – CGN – islamo-conservateurs, soutenu par les Frères musulmans) et Tobrouk (Chambre des représentants, soutenue par la communauté internationale) que l'organisation terroriste pouvait les frapper quasi-simultanément, démontrant à la fois leur vulnérabilité mais aussi peut-être – c'est l'espoir de certains – leur nécessité de s'entendre<sup>15</sup>. Le projet de gouvernement d'union nationale, objet de la réunion du 8 octobre 2015 à Skhirat au Maroc et de la conférence du 13 décembre à Rome, soutenu par la communauté internationale, a abouti le 19 janvier 2016 à l'annonce de sa création et de sa composition<sup>16</sup>. Toutefois, le gouvernement est aujourd'hui en difficultés, incapable

<sup>11</sup> Les autorités demandent, entre autres, des hélicoptères pour surveiller la frontière libyenne que devraient finalement leur fournir les Etats-Unis au premier semestre 2016.

<sup>12</sup> « Cinq ans après le départ de Ben Ali en Tunisie : quel bilan et quelles perspectives ? », interview de Beligh Nabli, IRIS, 15 janvier 2016.

<sup>13</sup> Selon une étude réalisée par *The Soufan Group*, citée par France24. « Le nombre de jihadistes en Irak et en Syrie a doublé depuis juin 2014, selon une étude », France24, 8 décembre 2015. Voir également tableau en annexe p. 100.

<sup>14</sup> Mohammed Faraj Ben Lamma « Le gouvernement d'entente nationale libyen : entre défis et succès potentiels », IRIS, 2 novembre 2015.

<sup>15</sup> Mathieu Galtier, « La Libye en pleine fragmentation », *Libération*, 15 janvier 2016.

<sup>16</sup> Le gouvernement est composé de 32 personnes et vise à contenter trois groupes ethniques, 20 tribus principales, trois provinces et deux entités politiques rivales. Avant même que la liste ne soit révélée, deux membres du Conseil présidentiel en charge des nominations démissionnaient (l'un parce que les régions de l'ouest n'étaient pas assez représentées, l'autre

de rétablir une autorité sur le territoire national. Daech, qui s'était installé à Syrte, semble désormais en voie de neutralisation en raison des offensives successives – lancées au mois de mai – conduit par plusieurs forces libyennes dont l'importante milice de Misrata, ralliée au gouvernement d'union nationale (GNA) de Tobrouk dirigé par Fayez El Sarraj reconnu et soutenu par la communauté internationale<sup>17</sup>. A la mi-septembre 2016, l'organisation terroriste ne contrôlait plus qu'une zone de moins d'un kilomètre carré. Désormais, c'est le Général Khalifa Haftar, fort du contrôle de l'armée et du soutien de plusieurs Etats comme les Etats-Unis ou l'Egypte, qui semble se prendre de l'épaisseur. Au cours du mois de septembre 2016, ses troupes ont repris aux gardes pétroliers de Ibrahim Jadran plusieurs terminaux pétroliers (Al-Sidra, Zoueitina, Ras Lanouf, Brega). Le Général semble en situation de se positionner pour incarner l'homme providentiel de la Libye<sup>18</sup>.

Si l'**Algérie** a quasiment exterminé les factions islamistes armées qui se sont signalées par des attentats et des massacres dans les années 1990, des bandes issues des anciens Groupe islamiste armé (GIA) et Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC) opèrent toujours dans certaines régions difficiles d'accès (Aurès, Kabylie) et dans le sud du pays, profitant de la porosité des frontières pour échapper aux poursuites des services de sécurité algériens. Ces derniers ont ainsi tué le 31 mai 2016 dans une embuscade huit terroristes qui se préparaient à prendre part à l'attaque d'un grand centre commercial de Sétif. Selon l'enquête diligentée par les autorités algériennes ce groupe entretenait des liens avec l'Etat Islamique implanté en Libye. Un attentat kamikaze avait été évité peu auparavant, le 24 mars 2016, à Maâtkas, dans la Wilaya de Tizi-Ouzou, un individu équipé d'une ceinture d'explosifs ayant été abattu alors qu'il se préparait à pénétrer dans le commissariat de police de la ville. La situation sécuritaire, tendue, est globalement maîtrisée même si des actions spectaculaires ne peuvent être écartées. La prise d'otages du site gazier d'In Amenas, en janvier 2013 par le groupe des « signataires par le sang », faction dissidente d'Al Qaïda au Maghreb Islamique dirigée par l'Algérien Mokhtar Belmokhtar, en atteste.

Dans la foulée d'une année 2015 très dure, marquée notamment par l'attentat de Daech contre le vol 9268 de la compagnie russe Metrojet ayant fait 224 morts, l'**Egypte** a connu un début d'année difficile en 2016 avec trois attentats et affrontements entre djihadistes et forces de l'ordre. L'objectif des islamistes radicaux est de frapper le moteur économique de l'Egypte, le tourisme, en visant les voyageurs et les principaux centres touristiques (sites historiques, stations balnéaires, discothèques...). La situation est extrêmement tendue dans le Sinaï et notamment à proximité de la bande de Gaza où l'armée et les forces de l'ordre égyptiennes sont régulièrement visées par des attaques.

### *Les pays du Sahel*

La disparition brutale du régime libyen a laissé place à un chaos généralisé dont on peut mesurer les répercussions sur l'ensemble de la zone sahélienne. **Mali, Niger, Mauritanie, Tchad, Burkina Faso** (le G5 Sahel) et bien sûr le **Nigéria** ont vu ainsi apparaître ou se renforcer la présence et l'activité de groupes djihadistes armés. L'absence de maîtrise du territoire dû à la faiblesse structurelle des Etats,

parce que Khalifa Haftar, bras armé du Parlement de Tobrouk, était évincé. « Libye: un gouvernement d'union nationale hétéroclite et fragile », RFI Afrique, 19 janvier 2016.

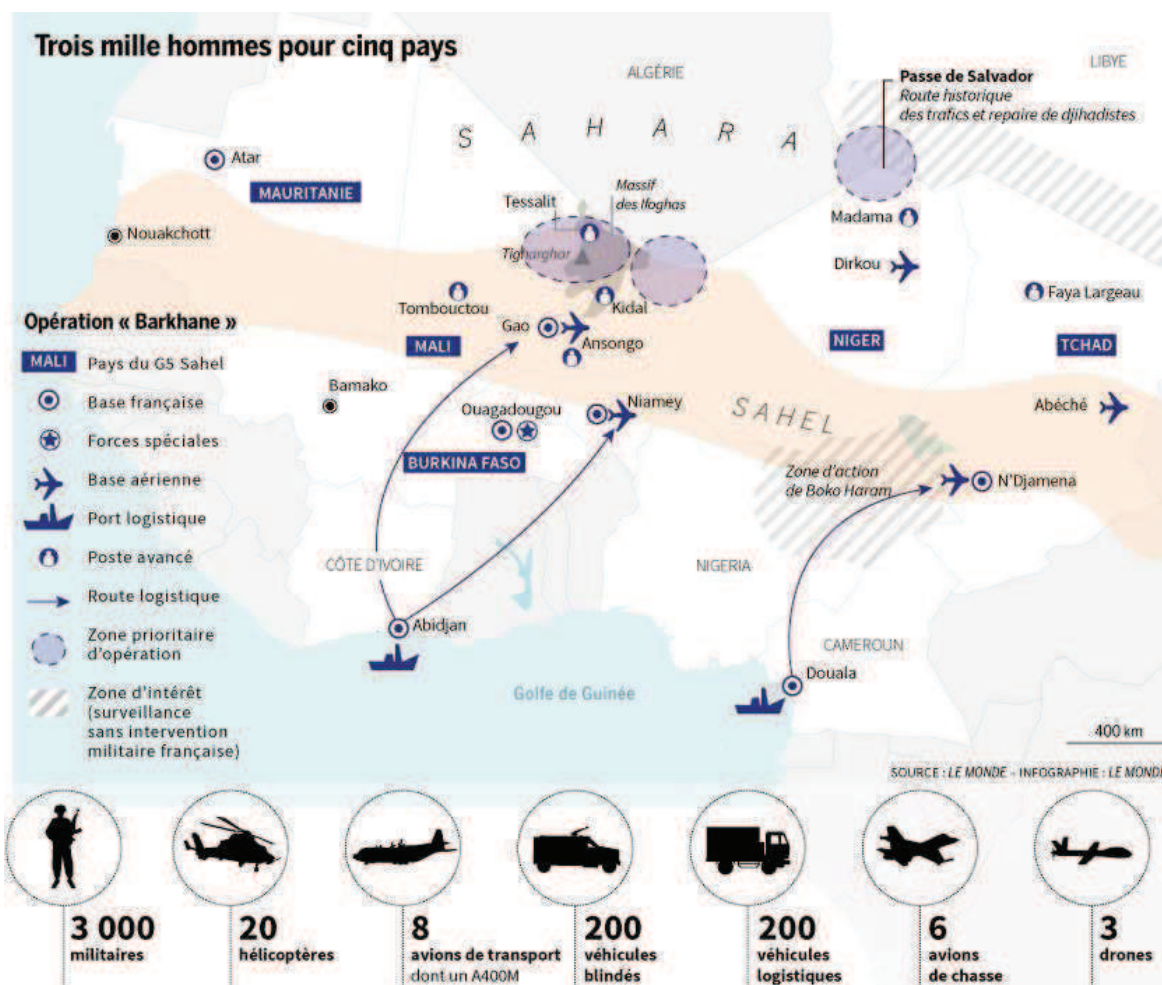
<sup>17</sup> Hoda Saliby, « Libye. Daech à la dérive à Syrte », CourrierInternational, 13 janvier 2016.

<sup>18</sup> « Libye: les ambitions du maréchal Khalifa Haftar pour le pays », RFI, 1<sup>er</sup> octobre 2016.

la corruption des élites, l'absence de perspectives pour la jeunesse, la croissance démographique favorisent l'expansion territoriale des mouvements armés et facilitent le recrutement de combattants qui y voient notamment le moyen d'obtenir un salaire.

La déstabilisation des régimes sahéliens et l'avancée des mouvements djihadistes a ainsi motivé, en août 2014, le déploiement de l'opération Barkhane. Cette dernière, lancée, a limité l'expansion des foyers, la mobilité et les revenus des terroristes. Composante centrale de la politique extérieure et de défense française dans la région, elle soulève néanmoins maintes questions. « En s'octroyant unilatéralement une grosse part de la lutte contre les forces djihadistes, [elle] place le sort d'une région dans des mains étrangères et barre la route à des recours internes. Rien n'indique que ceux-ci auraient été plus efficaces. On sait néanmoins que la construction étatique est une affaire de long terme, d'essais et d'erreurs. Les solutions exogènes, qui dépossèdent les acteurs de leur histoire, produisent rarement des institutions solides et encore moins légitimes aux yeux des populations concernées. [...] si Barkhane s'occupe de la violence djihadiste, sa responsabilité n'est pas de traiter la myriade de dynamiques enchevêtrées qui produisent des candidats au djihad. »<sup>19</sup>.

### Le dispositif Barkhane



Source : « Opération Barkhane : trois mille hommes pour cinq pays », *LeMonde.fr*, 23 octobre 2014.

<sup>19</sup> Yvan Guichaoua, « L'impasse du contre-terrorisme au Sahel », *LeMonde.fr*, 21 décembre 2015.

Les pays du G5 Sahel sont désormais régulièrement frappés par le terrorisme, pour preuve les attentats à Bamako au Mali (prise d'otage à l'hôtel Radisson Blu le 20 novembre 2015 qui s'est soldé par la mort de 21 personnes) et l'explosion d'une bombe dans le centre de Ouagadougou au Burkina Faso le 16 janvier 2016 (30 morts), tous les deux revendiqués par Al-Mourabitoune avec l'appui d'AQMI. Selon Yvan Guichaoua, une répartition par région semble s'être opérée entre les différents mouvements opérant au Mali<sup>20</sup>. L'un des éléments les plus complexes à appréhender reste les liens qui unissent ces organisations, très volatils, comme la formation de leurs combattants, leur niveau d'équipement, leur mode opératoire ou leurs cibles potentielles.

## 2. Méditerranée orientale : une multiplication des attentats en Turquie

Le 19 mars 2016, la ville d'Istanbul était de nouveau été frappée après les attentats du 12 janvier qui avaient fait 10 morts<sup>21</sup>. S'en est suivi une longue liste d'attaques terroristes qui a ensanglanté le pays, provoquant des dizaines de victimes. Les plus marquantes ont frappé l'aéroport Atatürk d'Istanbul faisant 36 victimes le 28 juin 2016. Si Daech ne revendique pas les attaques en Turquie, d'autres attaques liées au conflit syrien ont été organisés par le PKK et les Faucons de la liberté du Kurdistan, frappant prioritairement l'armée et la police mais également de nombreuses victimes civiles<sup>22</sup>.

## 3. Rive nord : l'affirmation progressive du risque d'attentats

Aujourd'hui, les pays de l'Union européenne sont devenus des cibles privilégiés. Si l'Europe avait déjà été frappée par le terrorisme islamiste par le passé dans les années 1990 en France par le GIA et 2000 par Al-Qaida dans différents pays (attentats de Madrid en 2004, de Londres en 2005), la dynamique s'est lourdement accélérée depuis 2011.

### Attentats djihadistes en Europe depuis la chute du régime libyen et la guerre en Syrie (2011)

Date	Lieu	Bilan	Commanditaire
20 mars 2012	Toulouse, Montauban (France)	3 morts / 7 blessés	Jund al-Kilafah (AQMI)
18 juillet 2012	Bourgas (Bulgarie)	7 morts/ 32 blessés	Non revendiqué
22 mai 2013	Woolwich (Angleterre)	1 mort	Non revendiqué
24 mai 2014	Musée juif de Bruxelles (Belgique)	4 morts	Daech
7-9 janvier 2015	Paris (France)	17 morts/22 blessés	AQPA/Daech
14 février 2015	Copenhague (Danemark)	2 morts/5 blessés	Daech
26 juin 2015	Isère (France)	1 mort/11 blessés	Daech
13 novembre 2015	Paris (France)	130 morts/356 blessés	Daech
22 mars 2016	Zaventem/Maelbeek (Belgique)	32 morts/340 blessés	Daech

<sup>20</sup> « Al Qaida au Maghreb islamique (AQMI) dans la région de Tombouctou ; Ansar Eddine, du chef touareg Iyad Ag Ghaly, dans la zone de Kidal ; le Front de libération du Macina dans le centre du pays ; Ansar Eddine – Sud (à défaut d'appellation officielle) près de la frontière ivoirienne. Dans l'est du pays, un reliquat du Mouvement pour l'unicité du jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) continue de s'opposer sporadiquement à des communautés hostiles et conduit occasionnellement des incursions meurtrières au Niger. Enfin, Al Morabitoune, [...] un temps délocalisé en Libye, signe un retour spectaculaire au Mali en co-revendiquant, avec AQMI, l'attaque du Radisson de Bamako, le 20 novembre, faisant suite à une première attaque sur le restaurant La Terrasse en mars dernier ». Yvan Guichaoua, « L'impasse du contre-terrorisme au Sahel », *LeMonde.fr*, 21 décembre 2015.

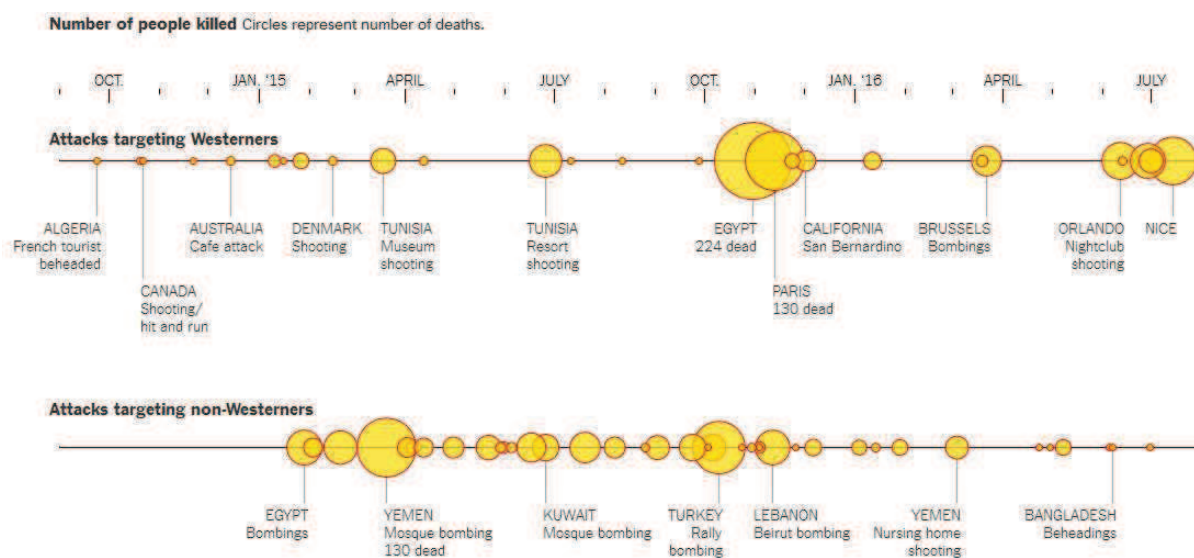
<sup>21</sup> Les chiffres sont toutefois plus lourds en ce qui concerne la Syrie, en guerre, avec plusieurs attentats à Damas et Homs qui ont provoqué la mort de 180 personnes le 21 février 2016.

<sup>22</sup> « 2016, année noire pour la Turquie », 29 juin 2016, France24.

13 juin 2016	Magnanville (France)	2 morts	Daech
14 juillet 2016	Nice (France)	86 morts	Daech
24 juillet 2016	Ansbach (Allemagne)	15 blessés	Daech
26 juillet 2016	St Etienne du Rouvray(France)	1 mort/1 blessé	Daech

Moins de six mois après les attentats du 13 novembre, l'Europe était de nouveau visée, réaffirmant la réalité de la menace. Le premier trimestre 2016 a ainsi été marqué par de nouveaux attentats de grande ampleur revendiqués par Daech, commis sur le sol européen le 22 mars 2016 à Bruxelles, frappant l'aéroport de Zaventem et une rame de métro proche de la station Maelbeek, dont le bilan s'élève à 32 victimes.

### Attentats menés par Daech entre octobre 2015 et juillet 2016



Source : "How Many People Have Been Killed in ISIS Attacks Around the World", TheNewYorkTimes.com, 16 juillet 2016.

Ces événements ont conduit au déploiement d'importantes mesures de sécurité en Europe notamment en ce qui concerne l'aéroport de Zaventem et, en France, ont contribué (parmi d'autres facteurs comme la tenue du championnat d'Europe de football à partir du 10 juin) à la proposition le 20 avril de reconduire l'état d'urgence à partir du 26 mai 2016 (voté le 19 novembre puis déjà reconduit le 16 février). Si la compétition s'est déroulée sans incident majeur, la ville de Nice a été frappée par un attentat sanglant quatre jours après le terme de la compétition, lors de la fête nationale du 14 juillet. Mohamed Lahouaiej-Bouhlel, un Tunisien de 31 ans a assassiné 86 personnes à l'aide d'un poids-lourd de 19 tonnes utilisé comme un bélier. Cette attaque a conduit les autorités à prolonger une quatrième fois l'état d'urgence qui court désormais jusqu'en janvier 2017.

La France demeure en Europe le principal pays visé, principalement pour trois raisons :

- du fait de sa politique étrangère et de ses interventions extérieures depuis 2013 et les opérations Serval au Mali (janvier) et Sangaris en Centrafrique (décembre) mais aussi son discours interventionniste et son implication sur les dossiers syrien et irakien ;

- Par la présence de la plus importante communauté musulmane parmi les pays de l'UE, et par la polarisation en cours sur la scène politique nationale, qui peut bénéficier aux recruteurs de Daech en facilitant la radicalisation de certains individus ;
- par ce qu'elle incarne éventuellement d'esprit frondeur dans certains secteurs de la société (irrévérence à l'égard du fait religieux par exemple avec les caricatures de *Charlie Hebdo*).

L'Allemagne, jusqu'à lors épargnée, a également été le théâtre d'attentats perpétrés par des migrants quelques jours après les attentats de Nice. Le 24 juillet 2016, un jeune réfugié syrien a tué à la machette une jeune femme et blessé cinq personnes à Reutlingen avant que, le même jour, un autre réfugié, âgé de 21 ans et toujours en provenance de Syrie, ne se fasse exploser devant un restaurant à Ansbach (Bavière) en blessant 12 personnes après avoir tenté de se rendre dans un festival de musique. Si le premier attentat était motivé par la vengeance personnelle, le second était revendiqué par Daech dès le lendemain. Le kamikaze, en Allemagne depuis 2014, avait vu sa demande d'asile refusé et s'apprêtait à être renvoyé vers la Bulgarie. Connu des services de police pour usage de stupéfiants, il avait fait plusieurs tentatives de suicide et avait été interné en hôpital psychiatrique.

Ces attaques sont survenues dans un contexte très tendus. Le 18 juillet déjà, un jeune réfugié pakistanais, qui se présentait comme afghan au départ, avait déjà agressé et blessé 5 personnes dans un train circulant entre Treuchtlingen et Wutzburg en Bavière. L'attaque avait été revendiquée par Daech le lendemain. Quatre jours plus tard, le 22 juillet, une fusillade, œuvre d'un déséquilibré germano-iranien âgé de 18 ans fasciné par les tueries de masse (mais sans rapport avec le djihadisme), avait éclaté dans un centre commercial causant la mort de 9 personnes et en blessant 11.

L'apparition voire l'installation de la menace terroriste en Europe soulève trois questions majeures qui se matérialisent assez significativement en France, première cible des attentats.

- Les réponses apportées sur le plan interne à cette menace sont-elles efficaces ? Par exemple, l'état d'urgence est-il efficace ou permet-il seulement de rassurer les populations. Le président François Hollande avait annoncé quelques heures avant les attentats de Nice lors de la traditionnelle allocution du 14 juillet l'arrêt de celui-ci au motif que la réforme pénale votée au mois de mai « donn[ait] des moyens permettant de prévenir la menace terroriste avec efficacité. »<sup>23</sup> Le fait que l'état d'urgence soit prolongé une quatrième fois pose donc cette question de la performance du dispositif de surveillance. Cela peut même être considéré comme une victoire par les djihadistes de Daech.
- Comment empêcher la fragmentation de sociétés diversifiées suite au métissage et ses conséquences, politiques et sociétales ? L'importation du conflit syrien en France est un des objectifs de Daech qui sait que les tensions y sont vives et que chaque nouvelle attaque met à l'épreuve la société française. Les attentats de Nice ont ainsi contribué à accentuer la polémique sur le burkini qui a servi de caisse de résonance.
- Les autorités européennes sont-elles en mesure de répondre à l'ensemble des dimensions du terrorisme notamment en matière de politique étrangère (intervention, médiation) ? L'aide apportée par l'UE aux opérations militaires menées en Irak et en Syrie,

<sup>23</sup> Audrey Salor, « Attentat de Nice : fallait-il vraiment prolonger l'état d'urgence ? », *Les Echos*, 16 juillet 2016.



l'implication dans la résolution du conflit et la restauration de l'autorité de l'Etat en Libye sont-elles suffisantes ? Contre-productifs sur le plan de la sécurité du territoire européen ?

## D'importantes répercussions économiques

Au-delà des drames humains qu'ils provoquent, les attentats terroristes, par leur multiplication installent un climat délétère pour les économies des pays victimes, et dont elles souffrent particulièrement lorsqu'elles n'ont pas accompli leur processus de diversification. Les impacts sont nombreux et concernent le tourisme mais aussi les investissements directs étrangers ou encore l'activité portuaire et le transport de marchandises.

### 1. Le tourisme durement frappé

#### *Rive sud*

Tout d'abord, il faut rappeler que le tourisme reste une cible stratégique pour les djihadistes. Les attaques sont relativement peu onéreuses<sup>24</sup>, faiblement risquées et le matériel nécessaire à une action demeure rudimentaire (armes conventionnelles et bombe artisanale suffisent) alors qu'atteindre un lieu stratégique comme une raffinerie ou une centrale électrique est plus complexe. En frappant des touristes étrangers en Tunisie ou en Egypte, les djihadoterroristes distillent plusieurs messages en illustrant différentes réalités : la terreur (les touristes étrangers et particulièrement occidentaux ne sont en sécurité nulle part), l'impuissance (les autorités locales sont dans l'incapacité d'assurer leur protection) et l'existence d'un ennemi (les pays occidentaux doivent y répondre). A moindre coût, ce type d'évènements a un impact maximal, amplifié par les médias<sup>25</sup>. De plus, ces agissements enclenchent le très efficace cycle des représailles : les responsables politiques occidentaux, sous la pression d'une frange de l'opinion publique et d'une partie de l'échiquier politique, voire par opportunisme politique, s'engagent à organiser en réponses des actions militaires comme des frappes ciblées qui pourront provoquer des victimes civiles en Syrie, élément qui sera ensuite utilisé par les djihadistes pour recruter sur place mais aussi en Europe. En effet, cette mécanique implacable y accentue la polarisation, favorise les débats peu maîtrisés sur la place de l'islam, renforce la stigmatisation des Européens de confession musulmane et leur sentiment de stigmatisation.

L'Egypte, la Tunisie, la Turquie et le Maroc sont ainsi impactés sachant que le tourisme représente entre 7 et 15% du PIB selon les pays. David Rigoulet-Roze, chercheur à l'Institut français d'analyse stratégique (IFAS), considère ces circonstances préoccupantes : « Il faut être réaliste, l'industrie touristique de la rive méridionale de la Méditerranée est très compromise, à échéance d'une décennie. Tant que la situation ne s'est pas plus ou moins stabilisée, et c'est loin d'être le cas, il faudra attendre longtemps avant de voir de nouveau de nombreux touristes, européens notamment, visiter ces pays, comme c'était le cas avant. »<sup>26</sup> L'autre problème demeure l'absence

<sup>24</sup> "Terror groups favour West African tourism, business locations for mayhem," African Conflict Monitor (April 2016): 64-68.

<sup>25</sup> Roderick Parkes. "Tourism, terrorism and migration," European Institute for Security Studies (April 2016): 1-4.

<sup>26</sup> Patricia Lecompte, « Le terrorisme, "cancer" du tourisme méditerranéen » RFI, 12 novembre 2015.

d'un relai de croissance régional (ressortissants nationaux ou des pays voisins) pour l'industrie touristique qui ne peut pallier la fuite des vacanciers européens.

Enfin, la désaffection des touristes pose quelques problèmes peut-être moins apparents. « Cela crée un déficit courant qui limite la capacité du pays à importer les biens dont il a besoin », selon Seltem Iyigun, économiste à la Coface<sup>27</sup>. Il y a également des conséquences pour les personnes qui s'installent sur les côtes durant la haute saison pour y travailler dans le secteur du tourisme. Avec un marché moribond, ces saisonniers restent chez eux et affaiblissent par ricochet l'économie de leurs régions originaires<sup>28</sup>.

Depuis le renversement de Moubarak et le coup d'état de juillet 2013, **l'Égypte** est la cible de nombreuses attaques terroristes. Les activités djihadistes ciblent les touristes mais aussi les forces de sécurité égyptiennes. Actif depuis 2001 à la péninsule du Sinaï, Wilayat Sinaï est le groupe djihadiste le plus prolifique en Égypte, et mène des attentats réguliers. Affilié à Daech, il a revendiqué l'attaque qui a conduit au crash du vol 9268 Metrojet le 31 octobre 2015 au départ de Charm el-Cheikh, la station touristique la plus en vue sur la mer Rouge. Depuis, celle-ci n'est plus que l'ombre d'elle-même, devenue une ville quasi déserte où seuls 30 à 40% des hôtels étaient occupés en février 2016<sup>29</sup>.

Les revenus du tourisme égyptien ont chuté en 2015 en recul (5,4 milliards d'euros en 2015 soit moins 15% par rapport à l'année précédente), tout comme le nombre de visiteurs (9,3 millions en 2015 contre 15 millions en 2010<sup>30</sup> soit une baisse de 40 % en cinq ans). Bien que le recul soit moins net qu'en Tunisie et en Turquie, l'Égypte reste très touchée car l'industrie touristique y compte pour 10% du PIB et emploie 12% de la population active<sup>31</sup>.

Malgré le fait qu'aucun attentat n'ait eu lieu sur son sol depuis 2011, le **Maroc** fait les frais de la situation régionale. Ainsi, la période entre janvier et mai 2015 a vu une baisse de 48 % des revenus touristiques par rapport à 2014<sup>32</sup>. Participant à hauteur de 10% du PIB, le tourisme ne devrait pas connaître d'amélioration notable sans un apaisement régional.

En **Tunisie**, les attentats ont plongé le secteur du tourisme qui représente, entre 7 et 10% du PIB, dans une crise aiguë. Selon la banque centrale de Tunisie, les revenus du tourisme ont, au cours des deux premiers mois de l'année 2016, chuté de 54% par rapport à la même période l'année précédente<sup>33</sup>. On a estimé que l'attentat de Sousse a coûté 500 millions de dollars au secteur du tourisme, estimations qui ne cessent d'être revues à la hausse du fait de l'absence d'un redémarrage liée à la persistance du risque dans la région, ce malgré les efforts des pouvoirs publics pour rassurer les vacanciers<sup>34</sup>. Selon l'Organisation internationale du tourisme, la fréquentation est passée de 7,8 millions de visiteurs en 2010 à 5,4 millions en 2015 (arrivées de touristes internationaux).

<sup>27</sup> Subhayu Bandyopadhyay, Todd Sandler et Javed Younas, « Le prix du terrorisme, » Finances et Développement, FMI (juin 2015) : 26-28.

<sup>28</sup> Chloé Hecketsweiler, « Le tourisme méditerranéen au défi des attentats », Le Monde, 31 mars 2016.

<sup>29</sup> « Sept conséquences du terrorisme sur le tourisme mondial », Le Monde, 1<sup>er</sup> juillet 2016.

<sup>30</sup> Hecketsweiler, *op.cit.*

<sup>31</sup> Lecompte, *op.cit.*

<sup>32</sup> « Tourisme : le Maroc souffre de la méfiance des vacanciers français, » La Tribune. 26 juin 2015.

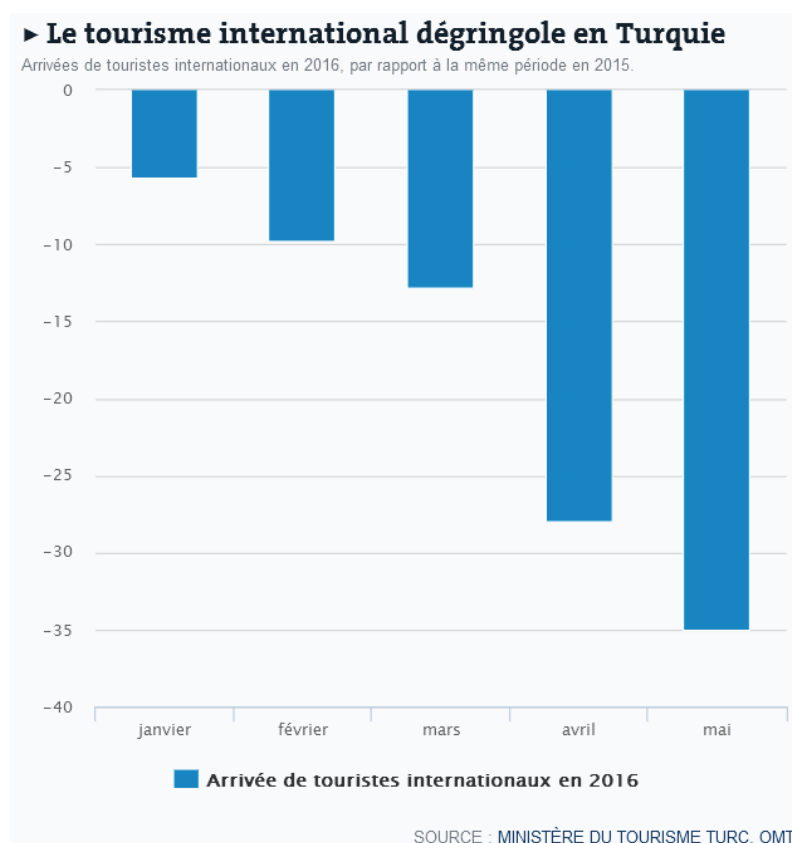
<sup>33</sup> Pierre Magnan, « Chute confirmée du tourisme en Tunisie comme dans d'autres pays méditerranéens » France TV Info. 31 mars 2016.

<sup>34</sup> Lecompte, *op.cit.*

En effet, du fait de la menace terroriste, plusieurs pays déconseillent à leurs citoyens de se rendre en Tunisie. C'est par exemple le cas de la Belgique et du Royaume-Uni, une décision particulièrement douloureuse pour la Tunisie, pour laquelle le marché britannique était devenu le deuxième en provenance d'Europe. En réponse, la Tunisie a mis en œuvre plusieurs mesures (renforcement de la sécurité dans les aéroports et des points de transit frontaliers, déploiement d'unités spécialisées sur les plages, hausse du nombre de policiers en patrouille, mobilisation de moyens financiers supplémentaires pour l'acquisition d'équipements de surveillance modernes<sup>35</sup> pour attirer de nouveau les vacanciers, mais les résultats restent limités<sup>36</sup>. La solution est actuellement recherchée du côté d'autres marchés comme la Russie ou via la promotion du tourisme intérieur.

### Rive orientale

La **Turquie** connaît des difficultés similaires en raison des multiples attaques qui ont frappé le pays, menées par Daech et le PKK. Pour l'industrie touristique, la perspective est assez grave. Le taux d'occupation des hôtels reste faible en 2016 et certains établissements ont dû fermer leurs portes en raison de leurs dettes. Selon les chiffres officiels du gouvernement, les revenus du secteur du tourisme ont chuté de plus de 2,5 milliards de dollars entre 2015 et 2016<sup>37</sup>, chiffres à ce titre très représentatifs de l'ampleur du préjudice.



<sup>35</sup> « Communiqué à l'attention des voyageurs et des T.O », Ministère du Tourisme, 10 juillet 2015.

<sup>36</sup> Claire Courbet, « En Tunisie, le tourisme en berne après les attentats », L'Express, 26 août 2015.

<sup>37</sup> Consulter « Turizm Geliri, Gideri ve Ortalama Geceleme Sayısı, 2001 – 2016 », Ministère du Tourisme turc.

Selon le ministère du tourisme turc, le niveau atteint au mois de mai 2016 est le plus bas depuis vingt-deux ans. Depuis le début de l'année, le recul est de 23 % notamment en raison de la disparition des touristes russes (moins 92 %) liée au refroidissement des relations consécutivement à l'épisode de l'avion abattu en novembre 2015 et de la désaffection des ressortissants allemands, géorgiens, français et britanniques. « Le gouvernement turc a annoncé au printemps un plan d'aides financières de plusieurs millions d'euros, qui sera probablement insuffisant pour relancer un secteur qui rapporte près de 30 milliards d'euros par an, et représente 8 % des emplois et 4 % du PIB. »<sup>38</sup>

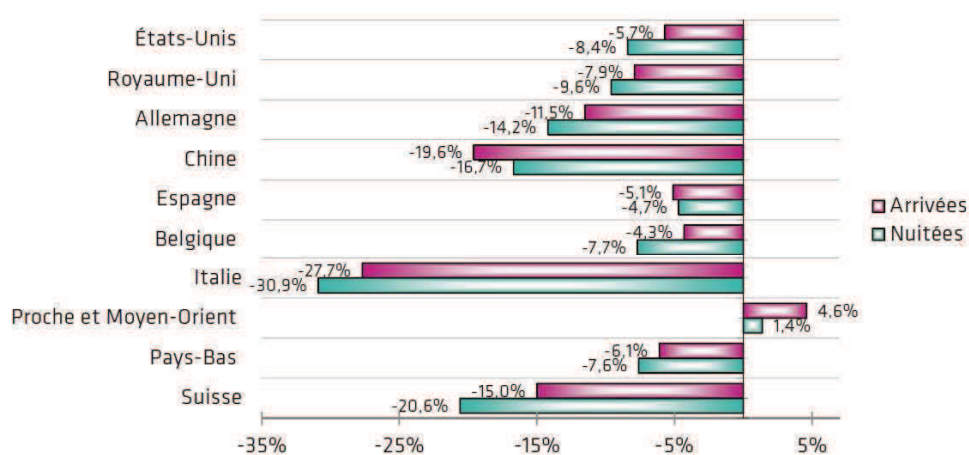
L'attentat du 28 juin 2016 (41 morts) a de plus visé l'aéroport international d'Istanbul (10<sup>e</sup> aéroport mondial en termes de passagers), a encore accentué la crise.

La désaffection des touristes et l'inquiétude croissante des investisseurs étrangers menace de fait durablement l'économie turque<sup>39</sup>, qui, en plus de la redynamisation en cours du conflit kurde – attisé par les braises syriennes – dans le Sud-est du pays, des flux migratoires, des tensions avec la Russie, a dû récemment affronter un coup d'état avorté le 15 juillet.

### Rive nord

Paris subit le contrecoup économique des attentats réguliers en France depuis janvier 2015. Les chiffres diffusés par le Comité régional du tourisme (CRT), principale structure d'Ile-de-France, sont globalement plutôt préoccupants, la fréquentation étant en recul de 7% par rapport à 2015, année où les chiffres étaient déjà en baisse.

## Evolution des principales clientèles internationales (1<sup>er</sup> semestre 2016/1<sup>er</sup> semestre 2015)



A l'exception des clientèles du Proche et Moyen-Orient qui connaissent des évolutions positives, que ce soit en termes d'arrivées (+4,6%) ou de nuitées (+1,4%), toutes les autres clientèles sont en baisse et tout particulièrement les Italiens (-27,7%), les Chinois (-19,6%) ainsi que les Suisses (-15,0%). A noter que la clientèle japonaise connaît une forte diminution aussi bien en termes d'arrivées (-46,2%) que de nuitées (-44,4%).

Sources : INSEE – DGE – CRT Paris Ile-de-France.

PARIS

Source : Bilan de l'activité touristique 2016, Résultats du 1<sup>er</sup> semestre et de la saison estivale, CRT, p. 12.

<sup>38</sup> « Sept conséquences du terrorisme sur le tourisme mondial », LeMonde.fr, Anne-Aël Durand, 1<sup>er</sup> juillet 2016.

<sup>39</sup> « Turquie : les attaques terroristes font craindre le pire pour l'économie », Le Figaro, 26 mars 2013, <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2016/03/26/20002-20160326ARTIFIG00061-turquie-les-attaques-terroristes-craindre-le-pire-pour-l-economie.php?print=true> (accédé le 13 juin 2016). font-

L'organisme estime le préjudice économique à 750 millions d'euros (consommation touristique)<sup>40</sup>. La fréquentation des principaux monuments parisiens et franciliens est ainsi en net recul. C'est également une des interrogations de l'état d'urgence. Mine-t-il le tourisme sans pour autant conférer une protection véritable ?

Le tourisme en région PACA, qui représente 10 milliards d'euros de chiffre d'affaire annuel et près de 10% des emplois, a aussi rencontré un léger recul<sup>41</sup>. Conséquences immédiates de l'attentat de Nice, nombre de visiteurs ont également annulé leur séjour dans les palaces de la côte d'Azur. Le concert de Rihanna, le Festival de jazz de Nice font également partis des événements moteurs annulés. Certains opérateurs touristiques avaient également proposé à leurs usagers de modifier leur séjour prévu à Nice, quand d'autres annonçaient que leurs navires de croisière ne feraient plus escale dans la rade voisine de Villefranche-sur-Mer<sup>42</sup>. Toutefois, contrairement au CRT Ile-de-France, le CRT PACA ne mentionnait pas (au 13 septembre 2016) sur son site les attentats et leurs répercussions sur l'activité touristique.

## 2. Impacts sur le secteur spécifique des croisières touristiques

Les Etats ne sont pas les seuls à être exposés à l'évolution de la situation sécuritaire régionale. L'industrie de la croisière en Méditerranée est ainsi concernée au premier chef par les événements qui secouent le bassin méditerranéen depuis le début des processus révolutionnaires dans le monde arabe en 2011. Dans un premier temps parce qu'il s'agit d'une activité touristique, donc fortement dépendante de la stabilité des pays dans lesquels les paquebots font escale, dans un second temps du fait de l'obligation de porter secours à tout bâtiment émettant un signal de détresse, une situation qui s'est produite à de nombreuses reprises depuis 2015 et l'essor spectaculaire des flux migratoires transméditerranéens.

### *Impacts de l'instabilité et de l'insécurité sur les rives est et sud*

L'impact de l'instabilité – en partie liée au terrorisme – des pays des rives Sud et Est de la Méditerranée sur les destinations touristiques est considérable. Aujourd'hui, la liste des zones, pays ou villes évités par les paquebots des compagnies de croisière est assez longue. Sur la rive est sont concernés :

- **Turquie** : depuis l'automne 2015 et les nombreux attentats (Ankara le 10 octobre 2015, Istanbul le 12 janvier – qui ont fait plusieurs victimes dont des croisiéristes – et le 19 mars 2016, etc.), les escales à Istanbul ont été toutes annulées par les professionnels du secteur (MSC, Costa croisières, Celebrity Cruises, etc.). Pour la saison 2016, ces derniers prévoient d'éviter la capitale économique turque, pourtant une destination phare en Méditerranée en raison de son patrimoine historique et culturel. Certaines compagnies

<sup>40</sup> Infographie Bilan estival 2016. <http://pro.visitparisregion.com/chiffres-tourisme-paris-ile-de-france/frequentation-touristique-paris/Bilans/Infographie-Bilan-estival-2016>

<sup>41</sup> « Les chiffres du tourisme en Paca à retenir cet été », NiceMatin.fr, 8 septembre 2016.

<sup>42</sup> 20minutes, Delphine Bancaud, 19 juillet 2016.

ont maintenu une escale à Kusadasi, en mer Egée, mais la destination n'est pas à l'abri d'une annulation si le moindre risque était perçu.

- **Israël** : les escales devraient reprendre en 2016-2017 après de multiples annulations en 2015 suite à un incident survenu en juillet 2014. Le paquebot AïdaDIVA de la compagnie allemande AIDA, alors en escale dans le port israélien de Ashdod avait en effet été touché par les débris produits par la destruction d'une roquette palestinienne interceptée par le bouclier anti-missile israélien *Iron Dome*<sup>43</sup>. Ne souhaitant prendre aucun risque, ni pour les passagers ni pour le matériel, les compagnies avaient toutes annulées leurs escales.

Sur la rive sud, les processus révolutionnaires dans le monde arabe ont globalement eu un impact très négatif pour la fréquentation touristique :

- **Egypte** : les escales, qui avaient stoppé dès les premiers soulèvements, n'ont toujours pas repris.
- **Tunisie** : les escales avaient repris en 2013 mais elles ont de nouveau été interrompues en 2015 après l'attaque du musée du Bardo le 18 mars où plusieurs victimes étaient des croisiéristes qui avaient débarqué afin de visiter Tunis. L'attentat de Sousse du 26 juin a renforcé la conviction des professionnels concernant l'insécurité ambiante et le manque de moyens des autorités.
- **Liban et Syrie** n'accueillent aucune escale en Méditerranée, considérés comme trop risqués.
- **Libye** : malgré de nombreuses contraintes administratives, le pays accueillait des escales avant le conflit en raison de son patrimoine antique. Ces escales ont également été supprimées après la chute du régime du colonel Kadhafi.
- **Algérie** : peu d'armateurs de croisière y organisaient des escales (deux par an maximum, le fait de petits armateurs français notamment). Le pays est toujours considéré comme risqué par le secteur touristique.
- **Maroc** : Bien qu'aucun attentat n'ait eu lieu sur son territoire depuis 2011, le pays fait les frais de la situation sécuritaire régionale. Sans avoir été totalement supprimées, les escales dans les principaux ports (Casablanca, Tanger, Agadir) sont en baisse.

Malgré le nombre de destinations remises en question, les armateurs ont réussi à maintenir leurs chiffres d'affaires en Méditerranée en privilégiant d'autres destinations : les escales en Tunisie ont par exemple été remplacées par d'autres en Sicile, à Malte ou aux Baléares, celles en Turquie par les îles grecques ou encore l'Adriatique. Cela démontre la capacité d'adaptation et la réactivité du secteur.

### *Gestion du risque terroriste*

Le risque terroriste se matérialise, pour les professionnels du secteur, sous différentes formes : l'intrusion d'un commando organisant une prise d'otages et exigeant une rançon ou une attaque

<sup>43</sup> « Le paquebot AIDAdiva pris dans une attaque de roquettes à Ashdod », *MeretMarine*, 11 juillet 2014.

directe *via* un attentat suicide par une petite embarcation rapide bourrée d'explosifs ou le dépôt d'une bombe à bord ou sous la coque.

Le seul cas de prise d'otages d'un navire de croisière<sup>44</sup> par un groupe terroriste s'est déroulé en 1985, lorsque l'*Achille Lauro* a été détourné par un commando palestinien alors qu'il était en transit entre Alexandrie et Port Saïd pour récupérer les touristes débarqués. Au-delà des questions soulevées par la facilité avec laquelle les terroristes avaient introduit des armes à bord lors de leur embarquement à Gênes, cet épisode provoqua une crise aiguë entre l'Italie et les Etats-Unis en raison de l'assassinat d'un passager américain et du désaccord sur la détermination des autorités compétentes pour juger ce crime. Si le premier niveau lors de ce type d'incident reste la sécurité humaine (équipages et passagers), le deuxième niveau, diplomatique et géopolitique, dépend des relations qu'entretiennent le pays du pavillon, le pays dont les terroristes sont ressortissants et le pays dont sont originaires les victimes. L'incident de l'*Achille Lauro* permit également à l'époque de prendre conscience de la vulnérabilité des bâtiments à ce type de risque.

Quinze ans plus tard, les attentats du 11 septembre 2001 ont conduit à un renforcement de la sécurité à travers l'édiction des normes ISPS (*International Ship and Port Facility Security*), en vigueur depuis 2004, restreignant par exemple l'accès à pied par les quais dont les abords sont désormais clôturés.

Aujourd'hui, passagers, bagages, palettes de produits alimentaires et de matériel doivent passer par des portiques de sécurité avant de monter à bord de tout navire de croisière. Les voyageurs se voient remettre un badge dont le scan permet aux équipes de sécurité d'afficher la photographie de chaque passager, afin d'éviter tout clandestin ou usurpation d'identité. Les coques des paquebots sont inspectées par des plongeurs-démouilleurs dans certains ports tenus secrets. Des équipes de sécurité spécialement formées sont présentes à bord, dans des effectifs et proportions également confidentiels. Globalement, les avancées technologiques (caméras, connexion internet, logiciel de partage des données, etc.) ont permis ces dernières années d'améliorer la sécurité en amont, à bord et à terre.

Les coopérations avec les forces de sécurité, douanes, services d'immigration et autorités portuaires sont à un stade relativement avancé, notamment *via* l'échange des listes de passagers et de membres d'équipage. Si les paquebots peuvent éventuellement participer à des exercices avec les marines militaires, les ferrys sont en général privilégiés en raison des coûts importants d'immobilisation d'un navire de croisière.

Pour prévenir les risques de prise d'otage, certaines compagnies peuvent faire appel à des sociétés militaires privées (SMP). Cela ne s'est toutefois jamais produit en Méditerranée (uniquement en zone de piraterie comme le golfe d'Aden, mais qui n'est désormais quasiment plus fréquenté par les navires de tourisme).

Au final, le risque reste très réduit dans le bassin méditerranéen car « désamorçable » par le simple évitement des zones les plus à risques comme les eaux libyennes actuellement, sous la menace – faiblissante – de Daech installé à Syrte mais aussi des comportements parfois imprévisibles des

---

<sup>44</sup> L'autre cas concerne le voilier de luxe français *Le Ponant* au large de la Somalie en avril 2008 où six pirates somaliens avaient pris en otage les 30 membres d'équipage. Voir Arnaud De la Grange, « Le Ponant : l'histoire secrète d'une libération », *LeFigaro*, 14 avril 2008.

gardes-côtes libyens (voir infra). Pour les compagnies opérant en Méditerranée, la plus grande préoccupation en lien avec le terrorisme demeure la sécurité de la zone portuaire et du site touristique proposée à la visite lors de l'escale mais qui dépend dans ce cas de la performance des services de sécurité du pays d'escale. De même, voir des terroristes se dissimuler parmi les migrants et embarquer à bord de paquebots pour rejoindre l'Europe semble peu probable, car la récupération de réfugiés par les navires de croisière est restée très faible (deux cas en 2015 concernant au total environ 60 personnes montées à bord pour des durées inférieures à 24 heures) et qu'elle est de plus désormais assurée par les navires affrétés par les ONG ou ceux de l'opération Sophia.

Les navires de transport de personnes type ferrys sont également exposés au risque terroriste, peut-être même de façon plus aigüe. Ainsi, les contrôles des ferrys au départ du port de Marseille et à destination du Maghreb sont très limités. Les voitures qui embarquent chargées de bagages ne font pas l'objet d'une fouille minutieuse et les portiques ou scanners sont absents. Les traversées sont de ce fait à la merci d'un commando qui déciderait d'embarquer à bord des armes et du matériel afin de réaliser une prise d'otages ou pire un massacre similaire aux attentats du Bataclan du 13 novembre 2015. Si le risque est quasi-impossible à évaluer, il est bel et bien réel. La question est de savoir s'il sera nécessaire qu'un incident se produise pour que des mesures soient prises afin de renforcer tant que faire se peut la sécurité lors de l'embarquement. Le principal frein reste l'installation de dispositifs de contrôle, très coûteuse, aussi bien en termes financiers que sur le plan organisationnel. On se souvient par exemple de la désorganisation de l'aéroport de Zaventem après les attentats de Bruxelles en mars 2016. Notons également que les incidents, s'ils sont révélateurs de vulnérabilité, ne sont pas toujours suivis d'évolutions réelles en matière sécuritaire, en témoigne la révision relative des mesures de sécurité dans les trains après l'attentat du Thalys en août 2015 lors duquel un terroriste armé avait été maîtrisé par trois militaires américains en vacances en Europe.

### **3. A quels risques liés est exposé le secteur du transport de marchandises ?**

Le trafic de navires porte-conteneurs en Méditerranée est relativement dense. Pour autant, ces navires ne sont pas concernés de la même manière par les risques découlant du terrorisme.

Les navires de transport de marchandises sont moins exposés car ils constituent des cibles moins spectaculaires pour des prises d'otage que les ferrys ou navires de croisière. Ils transportent en effet des équipages réduits (souvent moins d'une trentaine de personnes), restent relativement imposants, avec un franc-bord important, ce qui diminue, en théorie du moins, le risque d'attaque. Toutefois, les bâtiments peuvent faire l'objet d'un assaut kamikaze mobilisant une embarcation rapide transportant une grande quantité d'explosifs. Ce mode opératoire, utilisé par deux fois dans les années 2000 par Al-Qaïda dans la péninsule arabique (AQPA, le 12 octobre 2000 dans le port d'Aden contre le destroyer américain USS Cole – 17 morts – et le 6 octobre 2002, dans le golfe d'Aden à l'entrée du port d'Ash-Shihr, contre le pétrolier français Limburg (1 mort), n'a pas été observé depuis. Toutefois, le risque n'est pas exclure et reste le seul capable d'occasionner d'important dégâts. Un porte-conteneur, le Cosco Asia, a subi, lors de sa traversée du canal de Suez, la seule attaque récente à caractère terroriste dirigée contre un navire de ce type, soit un double tir de RPG en août 2013 mais qui n'a pas fait de dégâts (voir infra). Cela s'explique aussi en partie par le gabarit des portes-conteneurs qui les rendent moins vulnérable à ce type d'attaque.



Le risque de piraterie est quasi-inexistant en Méditerranée, en partie en raison de l'absence d'Etats faillis si l'on excepte la Libye mais surtout en raison des facilités d'évitement des zones à risques, approche privilégiée par les professionnels du transport maritime et de la croisière.

Le risque le plus important pour la sécurité des navires demeure peut-être lié aux décisions et comportements des autorités portuaires et militaires dans un contexte de fortes tensions. Ainsi, des attaques préventives sont menées par les autorités de certains pays méditerranéens comme la Libye. Depuis la chute du régime de Kadhafi, la situation sécuritaire s'est fortement dégradée et le chaos règne dans le pays. Les autorités sont toujours divisées malgré le gouvernement d'Union nationale créé en mars 2016 et promptes à utiliser la force si elles se considèrent menacées. Deux incidents de ce type sont à déplorer en 2015 :

Deux navires ont déjà été attaqués par les autorités de Tobrouk en 2015, principalement en raison de comportements suspects (refus d'obtempérer ou délai de réponse trop lent) qui ont conduit à des soupçons d'approvisionnements des *katibas* opposées au gouvernement de l'est du pays :

- Le 5 janvier, un pétrolier battant pavillon grec a été visé par des bombardements de l'aviation libyenne à proximité du port de Derna, à l'ouest de Tobrouk. L'incident a fait 2 morts et 2 blessés parmi les membres d'équipage.
- Le 11 mai, un cargo battant pavillon des Iles Cook avec à son bord un équipage turc et transportant une cargaison de gypse a lui aussi été attaqué par voie aérienne alors qu'il se trouvait entre Derna et Tobrouk, dans les eaux internationales.

Plus récemment, un navire de la compagnie française Bourbon affrété par l'ONG Médecins sans frontières afin de réaliser des sauvetages de migrants au large des côtes libyennes a connu un incident. Le 17 août 2016, le Bourbon Argos aurait essuyé des tirs provenant d'un bâtiment avant que leurs auteurs ne débarquent sur le navire et le fouillent durant une heure environ. L'équipage s'était réfugié dans la salle de sécurité et n'a pas été blessé. Fait troublant, l'armée libyenne a reconnu être à l'origine de cet incident mais en donne une version très différente. Selon MSF, le Bourbon Argos n'aurait pas été prévenu par radio et les tirs étaient visiblement destinés à tuer alors que l'armée déclare avoir effectué des tirs de sommation et ne pas être montée à bord<sup>45</sup>. Confrontés aux impacts des tirs, la version des officiers libyens a dû être révisée mais la lumière complète n'est pas faite.

Cet épisode soulève en effet plusieurs hypothèses concernant les intentions des garde-côtes, dont les agissements ont été inscrits sur la liste des menaces de certaines compagnies récemment (dont Bourbon, en 2016).

- Il peut s'agir d'un excès de zèle de la patrouille. Concernant la fuite du navire Argos (choisie par le capitaine car elle relève de la procédure de sécurité lorsqu'un autre navire, qui ne s'est pas clairement identifié, navigue à vive allure dans votre direction), les garde-côtes libyens ont pu voir un aveu (un comportement à se reprocher) et ouvrir le feu, craignant avoir affaire à des brigands.
- Il peut également s'agir d'un tir d'avertissement des autorités libyennes qui voulaient alors adresser un message aux organisations humanitaires affrétant des navires dans la région.

<sup>45</sup> « Un bateau de MSF cible d'une attaque au large de la Libye », RFI, 26 août 2016.

- Enfin, il pourrait s'agir d'un comportement criminel visant à éloigner le navire d'une zone où se déroulent certains trafics qui seraient couverts par des garde-côtes agissant de manière indépendante, ce qui reste envisageable compte-tenu de l'état de déliquescence de l'administration libyenne. En tous les cas, si le niveau d'alerte élevé des autorités libyennes de Tripoli demeure compréhensible au vu de la situation nationale, il soulève également des inquiétudes sérieuses chez les professionnels du secteur maritime opérant dans la région.

#### 4. Les infrastructures énergétiques libyennes sont-elles menacées ?

La sécurité des infrastructures pétrolières et gazières libyennes se pose également depuis l'installation de Daech à Syrte. Au cours du mois de janvier 2016, plusieurs attaques (le 5 et le 21) ont frappé les installations de Es-Sidra et Raf Lanuf<sup>46</sup>, provoquant d'importants dégâts. La pression est continuellement mise sur les installations par les combattants de Daech, obligeant les compagnies à retirer leur personnel pour éviter tout incident, quand ceux-ci ne se mettent pas en grève<sup>47</sup>.

La question qui se pose désormais reste l'objectif réel de l'organisation terroriste : la destruction des infrastructures de production ou la prise de contrôle afin d'en tirer un bénéfice financier ? Si la seconde semble plus profitable, elle n'est pas toujours évidente. La contrebande de pétrole ne semble pas envisageable en Libye en raison du recul de Daech à Syrte et de l'absence d'un marché à proximité, sur le modèle du marché turc qui a profité au groupe en Syrie et en Irak. La production pétrolière libyenne est d'ailleurs en net recul depuis la chute du régime en 2011 et ne serait plus aujourd'hui que de 300 à 400 000 barils par jour contre 1,6 million en 2010.

## Le terrorisme : un défi protéiforme, des spécificités nationales

On le perçoit aisément, la principale difficulté dans l'organisation de réponses appropriées à la menace terroriste provient, même si les bilans humains en sont toujours malheureux, de ses formes qu'elle revêt, liée à ses multiples causes, souvent synonymes de défis spécifiques aux Etats dans lesquels les groupes armés interviennent. Nous en proposons plusieurs éléments d'analyse afin d'illustrer ces dynamiques et leur déterminants, éminemment politiques.

### 1. La déstabilisation syro-irakienne

L'hydre terroriste a atteint en Irak et en Syrie des dimensions difficiles à imaginer. Le point de départ de cette déstabilisation est en réalité l'intervention unilatéraliste initiée en 2003 par les Etats-Unis de George Bush et la chute du régime de Saddam Hussein qui vont précipiter l'Irak dans une situation incontrôlable. A la suite des décisions mises en œuvre par l'administrateur états-unien Paul Bremer, l'appareil d'Etat irakien, méthodiquement vidé de sa substance, va générer un vide politique au sein duquel les groupes terroristes vont proliférer. Durant plusieurs années, une vague de violences incontrôlables submerge le pays. C'est dans ce contexte que la constitution de groupes djihadistes

<sup>46</sup> « Libya appeals for help in resisting Isis attack on oil facilities », *FinancialTimes*, 5 janvier 2016.

<sup>47</sup> Cinq des champs pétrolifères encore opérés en Libye ont été fermés ces dernières semaines et leurs employés évacués. Le Champ de Zeltan, le plus grand du bassin oriental de Sidra et qui appartient à la compagnie nationale a été le dernier à être évacué.

va se cristalliser, dont celui qui, quelques années plus tard, s'affublera du nom d'Etat islamique. La conjugaison de l'affaiblissement des structures d'Etat, doublée de la volonté des néo-conservateurs états-uniens d'instaurer un nouvel ordre fondé sur les identités ethniques et confessionnelles de la société irakienne va ainsi aboutir au chaos. La composante chiite de cette dernière va en effet être encouragée, après des siècles d'oppression, à prendre en main les destinées du pays de la façon la plus contre-productive qui soit : en éliminant les représentants de la composante sunnite de tous les centres du pouvoir politiques et économiques. Cela explique aujourd'hui le respect, à tout le moins l'empathie, présente au sein d'une partie la composante sunnite de la population envers les groupes djihadistes.

Daech s'affirme brutalement dans l'actualité internationale au cours du mois de juin 2014, avec la prise de la ville de Mossoul – six mois après la prise de Falloujah qui n'avait alors guère attiré l'attention – et son avancée spectaculaire en Irak et en Syrie. L'existence de ce groupe djihadiste, fondé en 2006, apparaît comme l'enfant monstrueux des néoconservateurs états-uniens et d'Al-Qaïda et comme le premier acteur armé non étatique régional ayant acquis une telle capacité de nuisance. Son impressionnant trésor de guerre et sa propension à se doter d'une base territoriale – ce qui ne fut jamais l'objectif d'Al-Qaïda canal historique – lui permettent de pratiquer à la fois un clientélisme efficace et de drainer des combattants de nombreuses parties du monde. Les attentats, les décapitations d'otages occidentaux soigneusement mises en scène, la persécution des minorités religieuses et les destructions de richesses culturelles préislamiques abondamment filmées indiquent une incontestable maîtrise des moyens de communication modernes. Daech, fort du soutien d'une partie de la population sunnite, sait aussi manier les symboles contre l'ordre imposé par les puissances occidentales avec une rare efficacité. Ainsi, le 10 juin 2014, lorsque les djihadistes prétendent « briser la frontière Sykes-Picot » en détruisant la barrière de sable qui existe entre l'Irak et la Syrie, peu importe qu'ils se trompent de lieu, ils parviennent, par leur acte, à se replacer dans la longue histoire pour se doter d'une légitimité politique. En ce sens, l'affirmation des groupes djihadistes n'est pas un épiphénomène, et elle continuera à constituer un paramètre important des évolutions régionales à venir.

De ce point de vue, le cas syrien ne relève pas des mêmes dynamiques politiques. Le point de départ réside dans un mouvement de contestation sociale et politique endogène. Si l'on ne peut contester la brutalité employée par le régime dès les premières manifestations, on ne peut non plus nier qu'au-delà des indéniables aspirations d'une grande partie des Syriens à des droits démocratiques enfin reconnus, des forces extérieures ont agi pour mettre à bas le régime de Bachar Al-Assad. Ainsi, dès la première phase des manifestations organisées dans la ville de Deraa, des armes ont visiblement circulé dans les rangs de certains protestataires mobilisés contre le régime syrien. Ces armes provenaient très certainement d'Arabie saoudite et étaient acheminées, *via* le Liban, par les réseaux proches de Saad Hariri dont on connaissait la grande proximité, à l'époque, avec les dirigeants de Riyad<sup>48</sup>. Dans les mois qui suivent les premiers mois de contestation les ingérences extérieures vont s'amplifier et la Syrie devenir peu à peu le terrain de guerres par procuration.

---

<sup>48</sup> Georges Malbrunot, *De Bagdad à Jérusalem – L'Orient indiscret*, « Syrie : quand l'ambassadeur de France déjeunait avec la bête noire des frondeurs », 14 avril 2011.

Dans cet imbroglio, il est compliqué de saisir l'ensemble des paramètres constitutifs d'un combat qui tente de faire valoir l'exigence démocratique tout en considérant que des puissances, régionales, ou autres, ont instrumentalisé la révolte pour leurs propres intérêts.

De nombreuses et radicales erreurs de perspective ont été commises (annonce précoce de l'effondrement du pouvoir de Damas, de désertions massives, etc.) dénotant une incompréhension de l'existence d'une véritable base sociale du régime. Ces négligences ont annihilé rapidement l'idée d'une issue de la crise *via* la mise en œuvre d'une solution négociée. La vision erronée d'un régime syrien radicalement isolé a induit une logique du tout ou rien et entraîné une surenchère militaire et politique constante visant à obtenir la chute immédiate du dictateur. En ce sens, non seulement les ultimatums répétés – et non respectés – des puissances occidentales et des rebelles à exiger son départ s'avèrent totalement inopérants, mais ils facilitèrent surtout l'arrivée, par milliers, de djihadistes-terroristes, de multiples nationalités, escomptant s'emparer ainsi du pouvoir. Précisons que, pour beaucoup des individus concernés, ce flux n'avait rien de spontané et était *de facto* encouragé par des puissances régionales (Turquie, Arabie saoudite et Qatar). La Syrie est ainsi devenue le lieu clos de nombreuses guerres par procuration, d'intérêts croisés contradictoires, de jeux d'alliances et de contre-alliances se répétant à l'infini générant une situation favorable à l'implantation de Daech ou de la branche locale d'Al-Qaïda, le Front Al-Nosrah, rebaptisé Fatah Al-Cham au cours de l'été 2016 pour soi-disant se distancier avec Al Qaïda mais sans nul doute pour tenter d'échapper aux bombardements.

Face à l'ampleur du défi, la difficulté réside alors dans le choix politique à opérer. L'approche fréquente qui consiste à opposer droits de l'homme et *realpolitik* ne permet guère de comprendre les développements actuels. Droits de l'homme et démocratie sont des processus qui ne peuvent se réduire à l'application formelle de critères abstraits, cela doit être pris en compte dans la fixation d'objectifs politiques. De ce fait, les opérations militaires ne sauraient se substituer à la tentative de mise en œuvre d'une solution politico-diplomatique négociée.

## 2. La Turquie : une relation au terrorisme complexe

Le cas de la Turquie est de ce point de vue symptomatique. L'Etat est en guerre contre le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) depuis 1984. Plusieurs séquences ont depuis lors prévalu mais un constat s'impose : 32 ans de combats n'ont pas permis de réduire significativement cette organisation qualifiée de terroriste par les autorités politiques d'Ankara, les Etats-Unis et l'UE. La situation s'est complexifiée depuis l'été 2015 avec le lancement d'une double offensive militaire par les autorités politiques turques contre Daech et le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK).

La raison avancée par le président et le gouvernement turcs relève de la nécessité de combattre les organisations terroristes qui menaceraient la Turquie. Cette préoccupation est parfaitement légitime, mais il semble alors stratégiquement bien inconséquent de lancer au même moment une offensive contre deux adversaires dont on sait que les capacités militaires sont efficaces grâce à leur expérience, leur entraînement et leur discipline. Surtout, une offensive militaire doit toujours s'articuler à des objectifs politiques clairement définis et énoncés. De ce point de vue, en dépit du fait que Daech et le PKK soient tous deux qualifiés de terroristes, la comparaison entre les deux organisations ne résiste pas à l'analyse. Leur histoire, leurs dynamiques politiques, leurs modalités d'action, leurs objectifs ne sont pas comparables et il est problématique que, sous le couvert de lutte contre le terrorisme, d'autres objectifs notamment de politique intérieure soient en réalité à l'œuvre.

Le président Erdogan joue en effet systématiquement la stratégie de la tension pour se présenter comme le seul rempart conséquent face aux menaces qui assailliraient la Turquie. Cette politique lui permet aussi de justifier sa volonté de présidentialiser le régime.

### *Le fiasco de la gestion de la crise syrienne*

Pour ce qui concerne Daech, l'événement qui précipite les décisions turques est l'attentat perpétré, le 20 juillet 2015, dans la ville de Suruç<sup>49</sup>. En réalité, on avait déjà constaté, au cours des mois antérieurs, une modification de la politique de la Turquie à l'égard de Daech. Si les relations entre les autorités turques et l'organisation terroriste ont été pour le moins ambivalentes par le passé<sup>50</sup>, un raidissement était à l'œuvre depuis plusieurs mois. Le gouvernement d'Ankara, constatant en effet que Daech s'avérait incontrôlable, a commencé à procéder à de nombreuses arrestations d'individus suspectés d'être militants ou sympathisants de l'organisation djihadiste ainsi qu'à celle, sous fortes pressions européenne et états-unienne, de nombreux apprentis djihadistes qui tentaient de rejoindre ses rangs en passant par la Turquie. Il est aussi clair, même si les chiffres avancés à cet égard sont absolument invérifiables, que des cellules dormantes de Daech sont organisées en Turquie et trouvent un terreau fertile de recrutement parmi les presque 3 millions de réfugiés syriens qui vivent désormais dans le pays. Cette prise de distance d'Ankara s'est également manifestée par la décision, au début de l'année 2015, conjointement avec l'Arabie saoudite et le Qatar, de soutenir l'« Armée de la conquête » en lutte contre le régime de Bachar Al-Assad. « Armée de la conquête », dont l'une des principales composantes est le Front Al-Nosra, branche syrienne d'Al-Qaïda<sup>51</sup>. On ne peut qu'être dubitatif quant à cette décision de soutenir une branche du djihadisme contre une autre, ce qui ne peut se comprendre que par le fiasco de la gestion turque de la crise syrienne.

Obsédée, depuis quatre ans, par son objectif de faire chuter le régime syrien, Ankara n'a en effet pas hésité à soutenir, sans grand discernement, tous les combattants rebelles et s'est brûlée les ailes. Facteur aggravant, les pronostics maintes fois formulés sur l'imminence de la chute de Bachar Al-Assad se sont avérés totalement erronés et indiquent l'incapacité de Recep Tayyip Erdoğan à saisir les réalités politiques d'un pays pourtant voisin et avec lequel il partage plus de 900 km de frontières. A cet égard, les positions turques devenaient d'autant plus intenables que désormais, la coalition anti-Daech dirigée par les Etats-Unis ne se fixe pas comme objectif premier l'élimination pure et simple du président syrien mais cherche confusément une formule de transition politique en Syrie. La position jusqu'au-boutiste turque devenait alors de plus en plus difficile à tenir, ce qui explique, aussi, qu'après des mois de refus, les autorités turques ont enfin accepté que les avions de la coalition puissent utiliser les bases militaires turques, principalement celle d'Incirlik, pour organiser les opérations de bombardement. Il y a donc une véritable évolution des positions turques à l'égard de Daech, que l'attentat de Suruç a contribué à cristalliser. D'après les observateurs, il semble toutefois que l'intensité des bombardements turcs contre des bases de Daech soit beaucoup moins forte que ceux organisés à l'encontre des bases du PKK.

<sup>49</sup> Attentat à l'encontre de jeunes militants réunis pour préparer l'envoi d'équipes de volontaires désirant participer à la reconstruction de la ville de Kobané, qui s'est soldé par la mort de 32 d'entre eux.

<sup>50</sup> Une forme de laissez-faire et de complaisance d'Ankara à l'égard des groupes djihadistes combattant en Syrie ayant été maintes fois soulignée. Ahmet Insel : « La Turquie et Daech ont vraiment rompu », *Jeune Afrique*, 30 juillet 2015.

<sup>51</sup> Rebaptisé Fatah al Sham depuis l'été 2016 pour tenter de faire accroître sa dissociation des réseaux Al Qaïda, opération de communication politique en réalité.

Néanmoins, l'intervention militaire – opération bouclier de l'Euphrate – initiée le 24 août dont l'objectif initial est la reprise de la ville de Djarabulus aux mains de l'Etat islamique constitue un tournant majeur. Tout d'abord parce qu'il est rarissime que l'armée turque intervienne militairement en dehors des frontières nationales, ensuite parce que c'est une intervention directe de la Turquie sur théâtre syrien, enfin parce que derrière le combat contre l'Etat islamique c'est bien sûr celui contre le PKK-PYD qui est essentiel.

### *Les enjeux de la question kurde*

Il est tout d'abord singulier que, sous vocable de lutte anti-terroriste, Ankara n'hésite pas à bombarder Daech en même temps que les forces du PKK qui, en Syrie, combattent cette même organisation avec la plus grande efficacité<sup>52</sup>. Cela procède au mieux d'une incohérence stratégique, au pire d'un autre projet, non exprimé celui-là.

Nul ne peut, en effet, douter qu'il n'y aura pas de solution militaire à la question kurde et que seule la voie politique peut permettre de la résoudre. En réalité deux questions se posent avec force. La première renvoie à ce que les autorités turques perçoivent avec beaucoup d'inquiétude comme l'affirmation politique régionale du PKK et/ou de sa franchise syrienne, le Parti d'union démocratique (PYD), qui contrôle désormais les enclaves kurdes autonomes dans la zone frontalière turco-syrienne. On comprend aisément que cette montée en puissance pose un problème existentiel à Ankara, qui n'hésite pas à considérer cette autonomisation des zones kurdes en Syrie comme la création d'une entité hostile à sa frontière. La deuxième relève de la politique intérieure et réside dans les scores électoraux réalisés par le Parti démocratique des peuples (HDP) lors des élections législatives du 7 juin 2015<sup>53</sup>.

Ces quelques brèves remarques soulignent la complexité d'un nouveau conflit auquel la Turquie est désormais partie et qui constitue une équation à multiples inconnues. Constat des graves erreurs à répétition de la gestion de la crise syrienne, instrumentalisation d'enjeux de politique intérieure, défis constitués par la question kurde, concurrence avec l'Iran... l'ensemble constitue un cocktail explosif et infiniment préoccupant. La logique de guerre enclenchée est dangereuse car nul n'est en réalité véritablement capable de la contrôler.

### **3. L'instrumentalisation du défi terroriste en Egypte**

La situation politique en Egypte demeure extrêmement préoccupante. La brutalité du maréchal-président Abdel Fattah Al-Sissi à l'égard de toute manifestation critique rappelle les heures les plus sombres des périodes dictatoriales antérieures. Avec 40 000 prisonniers politiques, le pays bat tristement tous ses records, d'autant que derrière ce nombre inquiétant se profilent l'usage permanent de la torture, l'absence des jugements ou, au contraire, les procédures expéditives par des juges aux ordres du pouvoir exécutif. L'état d'urgence est rétabli, la Sécurité d'Etat qui avait été

<sup>52</sup> Rappelons, de plus, que des négociations avaient été initiées à partir de l'automne 2012 entre le gouvernement et le PKK pour tenter de parvenir à un compromis politique sur la question kurde. Si ce processus, dit de résolution, était certes pour le moins fragile et semblait *de facto* gelé depuis des mois, cela ne retire néanmoins pas le mérite de Recep Tayyip Erdoğan d'avoir tenté de faire bouger les lignes sur ce qui constitue probablement le défi le plus important à relever pour la société turque.

<sup>53</sup> Didier Billion, « L'affaiblissement de l'AKP est-il source d'instabilité en Turquie ? », Observatoire de la Turquie et de son environnement géopolitique, IRIS, 9 juin 2015.

supprimée en mars 2011, a fait sa réapparition et une sorte d'hystérie nationaliste, notamment à l'encontre des Frères musulmans, s'est emparée de quasiment tous les médias. Le 25 décembre 2013, la confrérie est déclarée « organisation terroriste », le président Morsi est accusé d'espionnage et d'avoir divulgué des secrets d'Etat à une « puissance étrangère »... L'Egypte semble ainsi prise dans l'engrenage de la violence mis en place par l'institution militaire. L'un des paradoxes de la situation présente, c'est que certains des militants se réclamant des valeurs laïques, ceux qui s'étaient promptement qualifiés de révolutionnaires et qui avaient applaudi au coup d'Etat du 3 juillet 2013 aboutissant à la destitution du président élu sont, à leur tour, en butte à la répression, emprisonnés, jugés et condamnés pour avoir osé protester contre les excès de l'armée, qu'ils ont pourtant contribué à porter au pouvoir. Ainsi les journalistes Amr Badr et Mahmoud El-Sakka, arrêtés à l'intérieur même du siège du syndicat des journalistes au début du mois de mai 2016, ainsi Ahmed Douma condamné à la prison à vie pour « rassemblement illégal et vandalisme » en février 2015, ainsi Alaa Abdel Fattah condamné à quinze ans de prison en juin 2014 pour le même motif.

Cette politique va à l'encontre de tout projet de réconciliation nationale, provoque un sentiment de rejet dans de larges couches de la population et risque, de façon presque mécanique, d'entraîner une partie de la jeunesse dans les rets des organisations djihadistes. Le pouvoir semble ainsi accroître le nombre de ses propres opposants et, sans visiblement en prendre la mesure, est en train de créer les conditions d'une radicalisation violente aux accents potentiellement djihadistes, délétère dans le contexte régional et au vu de l'importance stratégique de l'Egypte.

Notons que, en retour, ces opposants lui permettent de se légitimer et d'obtenir l'aide de ses alliés arabes et occidentaux en monnaie sonnante et trébuchante ou en matériel militaire. Deux éléments importants doivent être soulignés à ce sujet : l'aide américaine, qui avait été interrompue en 2013, a repris et se montait à 1,3 milliard de dollars en 2015<sup>54</sup> ; les efforts de Riyad pour consolider l'arrimage de l'Egypte d'Al-Sissi, sous quasi-perfusion saoudienne, sont de plus en plus soutenus<sup>55</sup>.

Dans ce contexte tendu, les Frères musulmans, principale cible du régime, se trouvent dans une situation très difficile. Subissant une violente répression, ils sont partiellement désorganisés et relativement impuissants dans la conjoncture actuelle. Toutefois, il serait erroné de considérer qu'ils vont disparaître de la vie politique égyptienne. Même réduits à la clandestinité et privés de toute forme d'expression légale, ils s'appuient sur leurs réseaux multiples dans toutes les couches de la société et bénéficient de leur nombre estimé à plus de deux millions de membres. La véritable question se concentre en réalité sur la façon dont ils vont surmonter la crise d'orientation politique qu'ils traversent actuellement après leur échec dans l'exercice des responsabilités à la tête de l'Etat égyptien<sup>56</sup>, au-delà de toute considération sur leur renversement par le maréchal Al-Sissi en 2013. Rappelons à cet effet que la chute de Mohamed Morsi en juillet avait été vécue par une partie de la

<sup>54</sup> Spencer Ackerman, "Obama restores US military aid to Egypt over Islamic State concerns", *TheGuardian*, 31 mars 2015.

<sup>55</sup> Cette relation de tutelle financière appuyée s'est vérifiée de nouveau à l'occasion de la visite du roi Salman en Egypte au mois d'avril 2016. Le projet de pont de 32km entre les deux pays a constitué l'opportunité pour Riyad de récupérer l'administration de deux îles de la mer Rouge, Tiran et Sanafir, situées sur le trajet du chantier. L'annonce de cette rétrocession le 9 avril a provoqué un tollé en Egypte, accusé de brader son territoire contre les pétrodollars. Il est d'ailleurs probable que ce projet de pont ne constitue qu'un prétexte pour le versement de l'aide saoudienne, et qu'il ne soit donc pas construit. La légalité de la rétrocession a également été pointée du doigt puisque la constitution exige que toute modification des frontières soit soumise à référendum, ce que le pouvoir a balayé arguant que les îles n'étaient pas propriété égyptienne mais seulement administrées par le Caire depuis 1950. Cela témoigne en tous les cas de la volonté de Riyad, attentive aux évolutions régionales, de consolider encore davantage l'alliance avec Le Caire.

<sup>56</sup> Stéphane Lacroix, « Le prévisible échec de Mohamed Morsi », *LeMonde.fr*, 4 juillet 2013.

population égyptienne comme un soulagement. La situation sécuritaire s'était en effet détériorée et un pan des habitants de la ville, fatigué des bouleversements liés à la chute du régime et à la dégradation des situations économique et sociale aspirait au retour à l'ordre. Les forces opposées aux Frères musulmans (armée, police, justice, médias) surent habilement en tirer avantage<sup>57</sup>.

Une lutte de pouvoir intense oppose dorénavant les dirigeants traditionnels, incarnés par Mahmoud Ezzat et Mahmoud Hussein, à une aile plus jeune, mais aussi plus radicale, qui reproche aux premiers de ne pas vouloir tirer les erreurs d'orientation qui, selon eux, ont marqué le passage au pouvoir des Frères musulmans (juin 2012-juillet 2013). Pour aller à l'essentiel, le débat se cristallise sur la question de la légalité qui génère une fracture entre les partisans d'une approche pacifique à ceux qui assument le recours à la violence comme moyen de légitime défense. Si, traditionnellement, les oppositions se règlent en coulisses chez les Frères, le débat est aujourd'hui public sur les réseaux sociaux et, même si la scission ne semble pas à l'ordre du jour, la situation est délétère. Alors que les traditionalistes insistent sur le fait que les logiques de militarisation accroissent les souffrances des populations et favorisent les ingérences étrangères, comme en Syrie et en Libye, la « jeune garde » considère que la direction traditionnelle n'a pas su adapter son logiciel politique aux nouvelles réalités sociales et politiques du début du XXI<sup>e</sup> siècle<sup>58</sup>. Les Frères musulmans n'ont plus, depuis bien longtemps, revendiqué d'attaques contre des personnes, ni même contre des infrastructures, mais la conséquence de cette crise d'orientation, c'est que de petits groupes de jeunes Frères musulmans sont partis rejoindre des branches de l'EI, soit en Syrie soit dans le Sinaï. Evidemment, impossible d'en connaître le nombre avec un tant soit peu de précision.

En tout état de cause, le Sinaï devient le problème sécuritaire numéro un du régime car s'y côtoient des groupes mafieux, tribaux et djihadistes, les trois niveaux s'interpénétrant. Les escarmouches y sont fréquentes et le groupe « Province du Sinaï », organisation locale de l'Etat islamique, a fait preuve à plusieurs reprises de réelles capacités opérationnelles. *A contrario*, l'armée est bien en peine d'y rétablir l'ordre étatique, ce qui pose la question des moyens ou de la volonté. La péninsule, délaissée sous Moubarak, s'est peu à peu radicalisée vis-à-vis du pouvoir central, avec un différentiel entre le Sud et la cité balnéaire de Charm-el-Cheikh, bunkérisée, dont H. Moubarak voulait faire le Cancun du monde arabe, et le Nord, défavorisé et en proie aux trafics.

L'institution militaire est en effet caricaturalement composée, d'une part, d'une hiérarchie privilégiée visiblement plus investie dans la gestion de son patrimoine financier et industriel<sup>59</sup> que par l'élaboration d'une doctrine stratégique susceptible de faire face aux défis sécuritaires du pays et, d'autre part, d'une masse de conscrits sans formation et sans motivation, principalement recrutés au sein des catégories sociales les plus pauvres. Cette armée, lourdement équipée de moyens modernes et coûteux (Rafale, Mistral...) n'est en réalité ni formatée ni équipée pour combattre les groupes terroristes avec efficacité.

<sup>57</sup> Pierre Blanc, Jean-Paul Chagnollaud, *Violence et politique au Moyen-Orient*, Paris, Presses de SciencesPo, 2014, pp.200-201.

<sup>58</sup> « Egypte – Frères musulmans, la fin de l'utopie », *Le Monde*, 7-8 février 2016.

<sup>59</sup> L'empire économique de l'institution militaire est aussi important que diversifié - des industries d'armement aux centrales électriques, en passant par des chaînes d'hôtel et des exploitations agricoles - est repris en main et élargi. Des généraux sont ainsi patrons, non seulement des entreprises publiques – comme la Compagnie du canal de Suez - mais aussi de nombreuses entreprises soi-disant privées. Le ministre de la Production militaire, placé sous la tutelle du ministre de la Défense, en assure la gestion et le développement.



Un double défi se pose donc en Egypte. Le premier réside dans le fait que les autorités politiques ont privilégié une lutte impitoyable contre les Frères musulmans, les déclarant hors-la-loi et les qualifiant de terroristes, alors qu'en réalité, c'est cette politique qui peut entraîner une partie d'entre eux dans la voie de la violence radicale, ce qui n'est néanmoins pas encore avéré à ce stade. Le second c'est l'incapacité structurelle de l'institution militaire égyptienne à combattre avec efficacité les véritables défis terroristes qui se posent et rétablir l'ordre étatique dans la zone de non-droit désormais constituée par la région du Sinaï. Le plus important des groupes djihadistes, le mouvement Ansar Beit Al-Maqdis (Les partisans de Jérusalem) qui regroupe probablement au moins un millier de combattants, initialement affilié à Al-Qaïda, fait désormais allégeance à l'Etat islamique et s'est rebaptisé Wilayat Sinaï (Province du Sinaï). Ses dirigeants comme ses combattants sont essentiellement égyptiens, et se recrutent au sein des tribus locales. La gestion militaire des défis économiques et sociaux montrent ses limites et son inanité. Ainsi, la Brigade 101 de l'armée égyptienne présente sur place semble apparaître plus comme une force d'occupation que de protection susceptible de ramener l'ordre constitutionnel. Les attentats contre les postes militaires, contre les infrastructures se multiplient au cours des dernières années et il ne semble pas que les méthodes utilisées soient les mieux adaptées. L'utilisation de F16 ou de navires de guerre n'est en effet guère efficace contre des groupes pratiquant la guérilla<sup>60</sup>. Entre 2012 et 2015, près des 400 attaques ont été menées par les djihadistes faisant plus de 700 morts parmi les forces de sécurité.

#### 4. Définir le terrorisme : les enseignements des cas turc et égyptien

Les exemples turc et égyptien, dont on conçoit aisément qu'ils recèlent une forte importance pour les équilibres sécuritaires dans la région méditerranéenne, nous permettent de mieux saisir les contradictions de la lutte anti-terroriste.

Non seulement, question récurrente, nous nous heurtons au fait qu'il n'y a pas de définition du terrorisme qui fasse accord au sein de ladite communauté internationale – l'ONU n'a jamais fourni de définition consensuelle à ce jour – mais, en outre, comment fournir une définition précise du terrorisme, dès lors que le terme est souvent instrumentalisé et utilisé comme anathème visant à stigmatiser un adversaire ? Ainsi, dans les deux cas évoqués – celui du PKK et celui des Frères musulmans – on doit saisir que les gouvernements en place utilisent en large partie la rhétorique anti-terroriste pour des raisons de politique intérieure et pour se maintenir, ou accroître, leur pouvoir.

Pour des raisons d'efficacité, la France se doit d'adopter une position sans ambiguïté et réaffirmer des positions de principe.

Paris qualifie clairement le PKK d'organisation terroriste et prend, pour cette raison, les mesures nécessaires sur le sol national. Pour autant, elle ne doit pas faire sienne les arguments par exemple utilisés par les autorités politiques turques entre les deux élections législatives organisées en 2015 à de strictes fins électoralistes et pour permettre au parti au pouvoir d'être conforté en novembre alors qu'il avait été affaibli au mois de juin. Même si la qualification du PKK comme organisation terroriste est peu contestable, il n'empêche que l'Etat turc a engagé, par deux fois, en 2009 et 2012,

<sup>60</sup> Marc Lavergne, *Egypte, le retour des militaires, un rempart contre Daech ?*, Fondation Jean Jaurès, Note n°292, 3 février 2016.

des pourparlers pour parvenir à un compromis avec lui. Ce processus a été rompu en juillet 2015, sans résultat, mais il prouve qu'au-delà des déclarations belliqueuses, des parties à ce dossier sentent confusément la nécessité de renouer un fil de négociations pour parvenir à une solution politique. On peut même considérer qu'une des raisons de l'éviction du Premier ministre, Ahmet Davutoğlu, est en rapport avec des divergences réelles au sommet de l'appareil d'Etat quant aux modalités de combat à l'égard du PKK. Ainsi, le chef du gouvernement était visiblement favorable à la reprise, sous une forme adaptée, de pourparlers avec les nationalistes kurdes, mais manifesta aussi sa réticence à l'égard d'une hypothétique déchéance de la nationalité pour les rebelles du PKK ou retarda les poursuites engagées contre les universitaires auteurs d'une pétition appelant à la paix dans le Sud-Est du pays<sup>61</sup>.

Quant à l'Egypte, comme évoqué précédemment, les Frères musulmans, s'ils ne sont pas des parangons de vertu démocratique, ne peuvent pour autant être qualifiés de terroristes. *A contrario*, les accusations proférées à leur encontre par un pouvoir aux pratiques politiques contestables prétend justifier les dites pratiques, mais la France ne peut les prendre à son compte. Les échanges, publics, entre Abdel Fattah Al-Sissi et le président Hollande lors du voyage officiel de ce dernier au Caire, le 17 avril 2016, montrent suffisamment l'ampleur des difficultés à traiter de tels dossiers. Le Président français, critiqué quelques jours auparavant par des ONG pour sa grande discrétion face à la politique liberticide et à la violation systématique des droits de l'homme pratiquées par le régime égyptien, s'est en effet livré à un jeu d'équilibriste en réaffirmant « les principes et les valeurs de la France » sans mettre en péril la nécessité de renforcer la « relation spéciale » qui unit les deux pays et leur combat commun contre le défi djihadiste. Expliquant que cette lutte exigeait fermeté et respect de l'Etat de droit, François Hollande précisait que « les droits de l'homme, ce n'est pas une contrainte, c'est aussi une façon de lutter contre le terrorisme ». <sup>62</sup> On peut néanmoins douter qu'il ait su convaincre son homologue sur ce point et n'a pas empêché la signature de 18 accords commerciaux.

## 5. Algérie : la sécurité nationale à l'épreuve des déstabilisations régionales

Comme évoqué supra (cf p. 12), l'Algérie est toujours en proie à une vive tension sécuritaire. Alors que la succession du Président Abdelaziz Bouteflika, malade, est posée depuis plusieurs années, certains groupes se mobilisent déjà pour qu'il effectue un cinquième mandat présidentiel et qu'il demande une nouvelle fois leur suffrage aux Algériens en 2019.<sup>63</sup> Cette volonté ne semble pas partagée par la majeure partie de la population au sein de laquelle l'état de santé du chef de l'état algérien est devenu un sujet récurrent de plaisanterie. Cependant elle atteste d'une angoisse vis-à-vis de l'après-Bouteflika et de la crise de succession que pronostiquent certains experts.<sup>64</sup> Il existe une crainte indéniable qu'à la faveur d'un tel scénario de tension politique le pays ne soit de nouveau confronté à une montée en puissance massive des formations politiques islamistes et, éventuellement, à une résurgence de la violence politique de masse. Dans ce cadre des groupes islamistes radicaux, tel celui de Mokhtar Belmokhtar, pourraient recevoir le soutien de factions

<sup>61</sup> Jean Marcou, « Départ d'Ahmet Davutoglu, une nouvelle étape vers la présidentialisation du système politique turc », Diploweb, 12 mai 2016.

<sup>62</sup> Hélène Sallon, « En Egypte, Hollande et Sissi soignent leur 'relation spéciale' » *Le Monde.fr*, 19 avril 2016.

<sup>63</sup> « Les Zaouias lancent la campagne en faveur... du 5<sup>e</sup> mandat d'Abdelaziz Bouteflika », Algérie Focus, 13 octobre 2016. <http://www.algerie-focus.com/2016/10/videoles-zaouias-lancent-campagne-faveur-5e-mandat-dabdelaziz-bouteflika/>

<sup>64</sup> « Algérie : pourquoi l'après-Bouteflika est tabou » Europe 1, le JDD, 21 mai 2016. <http://www.lejdd.fr/International/Maghreb/VIDEO-Algerie-pourquoi-l-apres-Bouteflika-est-tabou-786811>

armées opérant en Tunisie, en Libye (Etat Islamique) ou dans les confins du sud, dans la bande sahélo-saharienne, en Mauritanie, au Mali et au Niger. Un péril islamiste monte également au Maroc dans la région septentrionale du Rif, voisine de l'Algérie, qui pourrait susciter la connexion de radicaux de part et d'autre de la frontière en dépit des facteurs de tension opposant traditionnellement Algériens et Marocains (Sahara Occidental) et du récent discours du roi du Maroc en faveur d'un apaisement entre les deux Etats.<sup>65</sup>

## 6. France : une menace aux impacts sécuritaires et politiques

Le territoire français a été frappé à de nombreuses reprises par le fléau terroriste. Si les attentats de Charlie Hebdo et du Bataclan ont été réalisés via des modes opératoires analogues (un ou plusieurs commandos de terroristes équipés d'armes de guerre), l'attentat de Nice du 14 juillet dernier est le premier de grande ampleur<sup>66</sup> à recourir à ce que l'on désigne par *low-tech terrorism* ou terrorisme *low cost*.

L'expression désigne les actes de terrorisme visant à tuer des innocents et qui ne nécessitent pas de matériel de guerre ni de compétences liées (tir, explosif) et où des ustensiles rudimentaires, de la voiture au couteau de cuisine, sont tout simplement détournés de leur usage originel afin de servir d'armes létales. Des attaques au couteau ont eu lieu en Israël, au Royaume-Uni à plusieurs occasions. On parle encore de « terrorisme amateur » combinant une méthode rudimentaire à un impact très important en termes médiatiques. Le retentissement comme l'impact politique et psychologique sont en effet assurés.

Si l'on ne parle pas de « commando » attaquant à la voiture bélier ou au couteau de cuisine, qui sont plutôt des modes opératoires individuels, la qualification récurrente de « loup solitaire » se révèle aussi erronée que contreproductive selon nombre d'experts. Si le mode opératoire peut être individuel, cela ne signifie pas que l'acte l'est. Dans le cas de Mohamed Merah, les premiers éléments divulgués pouvaient soutenir cette thèse, mais elle a rapidement été battue en brèche par le nombre de contacts qu'avait pu avoir le terroriste avec l'extérieur : plus de 1800 échanges téléphoniques avec environ 180 contacts originaires de 20 pays différents, en plus de ses voyages au Moyen-Orient et en Afghanistan. « L'enregistrement [via le port d'une caméra GoPro] et la volonté de diffuser ces attaques constitue un premier indicateur de sa volonté d'épouser l'objectif de communication du terrorisme et ses liens et engagements avec un public, une communauté de supporters ». <sup>67</sup> Ce raisonnement s'applique également aux actes dits isolés qui sont soit revendiqués par les organisations de manière directe (ou indirecte lorsque le terroriste transporte sur lui ou laisse en évidence à son domicile des preuves d'allégeance à une organisation), ce qui s'est quasiment toujours vérifié, même dans les récentes tentatives avortées au mois de septembre 2016 où les acteurs avaient été en contact avec Rachid Kassim, un djihadiste français comptant parmi les instigateurs de l'attaque du père Hamel à Saint-Etienne-du-Rouvray le 26 juillet 2016. Autre conséquence néfaste de la thèse du loup solitaire, la présentation d'un acte terroriste comme étant

<sup>65</sup> « Maroc : Mohammed VI appelle l'Algérie à "une solidarité sincère" », Jeune Afrique, 21 août 2016. <http://www.jeuneafrique.com/350664/politique/maroc-mohammed-vi-appelle-lalgerie-a-solidarite-sincere-exhorte-marocains-de-letranger-a-lutter-contre-fanatisme/>

<sup>66</sup> Le 2 janvier 2016, un forcené avait foncé avec son véhicule sur quatre militaires postés devant la mosquée de Valence. Ce que l'on sait de l'attaque des militaires devant la mosquée de Valence, LeMonde.fr, 2 janvier 2016.

<sup>67</sup> "Lone-Wolf or Low-Tech Terrorism? Emergent Patterns of Global Terrorism in Recent French and European Attacks", Corri Zoli, Lawfare, 17 août 2016.

le fait d'une personne isolée qui renforce la croyance publique selon laquelle les autorités sont impuissantes et incapables d'assurer la sécurité, une bénédiction pour les terroristes.

La perpétration d'attaques *low cost* est un coup important porté à la crédibilité de notre dispositif de sécurité qui n'est pas en mesure de garantir que de tels actes ne se reproduiront plus. Ces derniers pourraient même se multiplier.

Au-delà de la question de la protection des populations, le terrorisme se manifeste, sur le plan sécuritaire, par les conséquences de la persistance d'un climat de peur. La société française est ainsi traversée par deangoisses légitimes mais aussi par des mouvements de radicalisation qui ont conduit à une polarisation des enjeux autour de questions sociétales provoquant nombre de débats peu maîtrisés. L'instrumentalisation de ces tensions à des fins politiques n'est plus une tentation mais bien une réalité, souhaitée par les réseaux terroristes promoteurs du djihad sur le territoire national. Désormais, un fait divers quelconque cristallise une situation de tension et fait systématiquement l'objet d'une polémique politico-médiatique, en témoigne l'épisode du burkini à l'été 2016 qui a de plus fortement dégradé l'image de la France à l'étranger<sup>68</sup>. Tout fait de cette nature est ensuite récupéré politiquement par les organisations terroristes avec certaines différences notables toutefois : en effet, il semblerait que Daech ne mobilise pas de tels faits divers pour nourrir sa propagande mais plutôt les symboles (rôle et responsabilité historique de la France, référence aux croisades) contrairement à Al-Qaida qui exploiterait tout signe pouvant être interprété comme une forme de racisme ou d'islamophobie de la société française.

Le danger est donc triple et concerne :

- le risque d'attentat ;
- les conséquences des polémiques qu'il déclenche sur l'opinion publique ;
- l'utilisation des effets de la polémique par les terroristes (argumentation, recrutement).

Ainsi, il faut agir à l'ensemble de ces niveaux pour briser le cercle vicieux.

## 7. L'OTAN acteur de la sécurité en Méditerranée ?

L'éventualité d'une attaque de Daech en Méditerranée inquiète les acteurs de la sécurité dans la région. Le vice-amiral britannique Clive Johnstone, commandant de MARCOM (commandement maritime allié) déclarait le 28 janvier 2016 que le groupe terroriste souhaitait se doter d'une marine (*"We know they have had ambitions to go off shore, we know they would like to have a maritime arm, just as al Qaeda had a maritime arm"*) pour mener des opérations de diverses natures, notamment des attaques contre les navires de croisière ou des porte-conteneurs à l'aide d'armes plus sophistiquées, de fabrication russe ou chinoise, sans toutefois apporter d'éléments probants<sup>69</sup>.

La mission Active Endeavour déployée en Méditerranée depuis 2001 suite aux attentats du World Trade Center avait pour objectif de lutter contre tout danger terroriste. Sa transformation en une mission de sûreté maritime, avec un mandat plus large est actée depuis l'été 2016 et le Sommet de Varsovie. Les 28 ont décidé de déconnecter la mission de l'article 5 du traité et d'étendre ses

<sup>68</sup> Dan Bilefsky, "France's Burkini Debate Reverberates Around the World", *The New York Times*, 31 août 2016.

<sup>69</sup> "Isil 'wants its own navy for attacks on cruise ships in the Mediterranean'", *The Telegraph.co.uk*, 29 janvier 2016.

prérogatives (renseignement, veille, lutte contre le terrorisme, interdiction de circulation) en la transformant en une nouvelle opération baptisé *Sea Guardian*<sup>70</sup>.

Le communiqué du Sommet de Varsovie des 8 et 9 juillet 2016 met également l'accent sur la lutte contre Daech (point 7). L'organisation terroriste va être combattue plus activement en Syrie et en Irak via le soutien des AWACS de l'OTAN, sans que cette contribution ne soit bien sûr synonyme de statut de membre à part entière de la coalition (point 91). Toutefois, on ne retrouve nullement la mention d'une quelconque menace d'ordre maritime liée à Daech en Méditerranée. La Russie est par contre clairement désignée comme une menace régionale (point 23), elle qui « continue de renforcer sa posture militaire, d'accroître ses activités militaires, de déployer des nouvelles capacités du haut du spectre, et de compromettre la sécurité régionale » (en Méditerranée, en mer Noire, en mer Baltique, dans l'Atlantique Nord). La Syrie est particulièrement identifiée, où « l'intervention militaire de la Russie, sa présence militaire importante, son soutien au régime, et l'utilisation qu'elle fait de sa présence militaire en mer Noire à des fins de projection de puissance en Méditerranée orientale sont source de risques et défis supplémentaires pour la sécurité des Alliés et d'autres pays. (point 10) ».

---

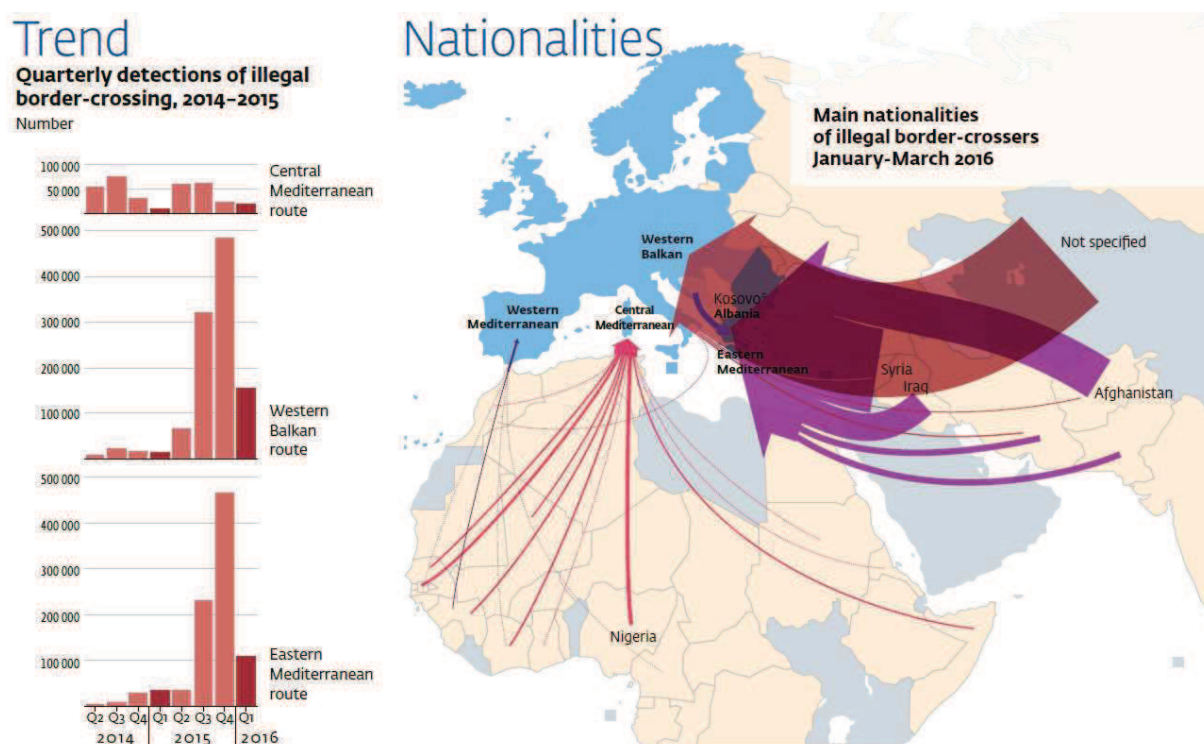
<sup>70</sup> Communiqué du Sommet de Varsovie, OTAN, 9 juillet 2016, [http://www.nato.int/cps/fr/natohq/official\\_texts\\_133169.htm](http://www.nato.int/cps/fr/natohq/official_texts_133169.htm).

## Flux migratoires : polarisation politique et sécurisation

### Tendances des flux

La déstabilisation durable des pays des rives sud de la Méditerranée depuis la chute du régime libyen, et est des suites des guerres civiles en Syrie et en Irak ont provoqué une vague migratoire sans précédent qui a pris une ampleur considérable en 2015, favorisée par la dégradation de la situation et les multiples exactions de Daech. Selon les chiffres communiqués par l'agence européenne Frontex pour la période juillet-septembre 2015, plus de 600 000 franchissements illégaux ont eu lieu (+550% par rapport à la même période en 2014).

### Tendances et nationalités des flux de migrants



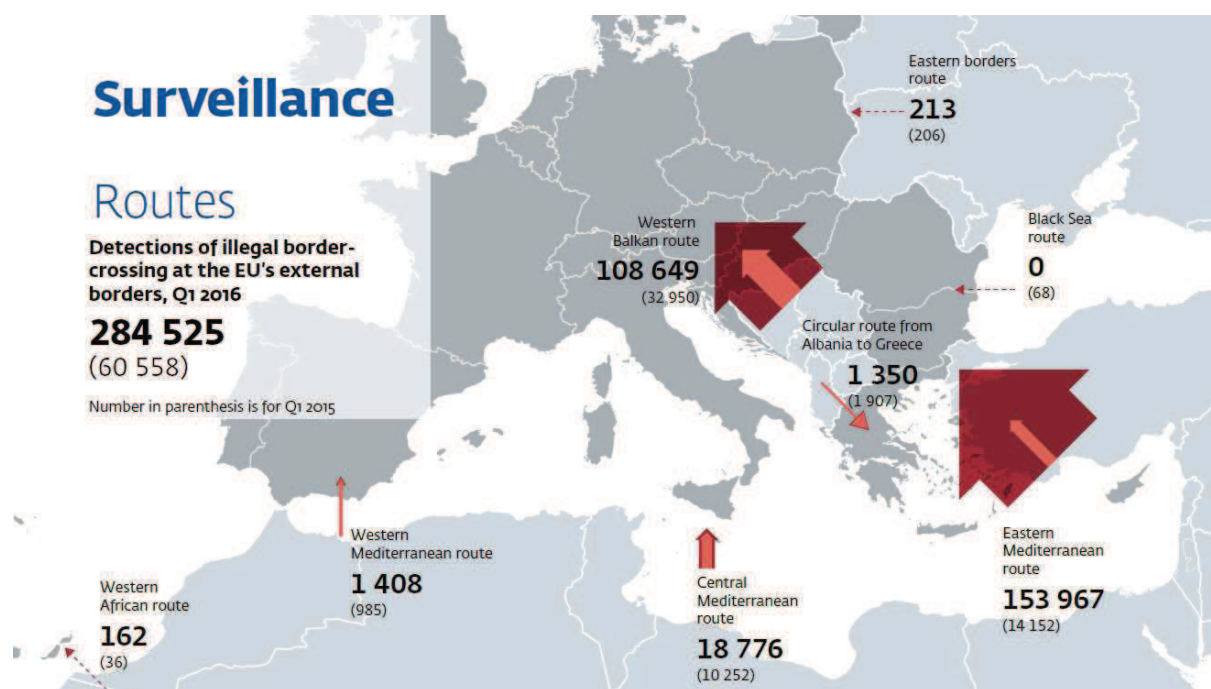
Source : FRONTEX FRAN Quarterly 2016 Q1, août 2016, p. 9.

La dernière livraison du rapport FRAN (Q1 2016, parue en août 2016) portant sur la période janvier-mars 2016 indique néanmoins un **recul des franchissements illégaux observés pour la première fois depuis l'éclatement de la crise**, dans les 31 pays du réseau, visible sur la carte page suivante.

Le rapport précise que comme pour 2015, la route de la Méditerranée orientale est la plus empruntée. La forte baisse se matérialise à la frontière turque pour deux raisons : les difficultés de navigation dans la partie occidentale de la mer Egée, l'accord passé entre la Turquie et l'UE qui a conduit les autorités turques à déployer mesures et effectifs contrariant le *business model* des passeurs et réduisant le nombre d'arrivées sur les îles égéennes. Le renforcement des contrôles aux

frontières et l'augmentation des restrictions d'entrées coordonnées le long de la route ont stoppé le flux, laissant les migrants échouer dans la région d'Idomeni en Grèce.

### Routes migratoires et flux de réfugiés (janvier-mars 2016)



Source : FRONTEX FRAN Quarterly 2016 Q1, août 2016, p. 8.

Parmi les informations contenues dans le rapport, il nous semble important d'insister sur les éléments suivants :

- La tendance est certes au déclin par rapport aux trois derniers rapports de 2015 (Q2, Q3, Q4) mais le nombre de franchissements illégaux reste très largement supérieur à celui de la même période (Q1) en 2015 (+ 370%).
- Les quelque 150 000 franchissements illégaux détectés sur la route de la Méditerranée orientale restent un record pour cette période de l'année. Les migrants ont principalement été détectés sur des embarcations en mer Egée ou sur les îles de Lesbos, Chios et Samos.
- Le flux de réfugiés syriens empruntant la route de la Méditerranée orientale semble se réduire – 49% des migrants se réclamaient de cette nationalité contre 59 il y a un an, sachant que dans le même temps, la proportion d'Afghans se stabilise autour de 25% et la proportion d'Irakiens aurait triplé, atteignant 15% des flux.
- Les flux transitant par la route des Balkans occidentaux (près de 110 000 franchissements illégaux) ont été divisé par quatre par rapport à la période précédente (octobre-décembre 2015).
- La route de la Méditerranée centrale enregistre aussi un recul des flux par rapport à la période précédente, entre autres en raison des conditions de navigation, mais reste très empruntée par rapport à l'année dernière (+83%) sachant que sur les 18 000 détectations, 10 000 ont eu lieu en mars. La plupart des personnes l'empruntant sont originaires d'Afrique de l'Ouest (les trois quarts, dont 18% de Nigériens contre 9% l'année passée) et transitent par la Libye (94%), où l'autorité de l'Etat n'est toujours pas rétablie.

## Gérer la crise

### 1. De l'urgence humanitaire à la réponse sécuritaire

Le déclenchement de cette vague migratoire sans précédent depuis des décennies a nécessité la mise en place, dans un premier temps, d'une série de mesures opérationnelles visant à stopper la spirale des naufrages en Méditerranée. Ainsi, plusieurs opérations ont été lancées par des Etats membres tels l'Italie, et l'UE par la suite.

Rome, très tôt concernée par l'afflux de réfugiés libyens, a lancé le 18 octobre 2013 l'opération *Mare nostrum*, en réponse au naufrage de Lampedusa survenu 15 jours auparavant (le 3 octobre, 366 victimes). Celle-ci visait à déployer plusieurs bâtiments de la marine afin de porter assistance aux migrants embarqués sur des navires de fortune, risquant bien souvent de périr noyés. Le dispositif de surveillance et de sauvetage comprenait deux frégates et deux patrouilleurs avec hélicoptère embarqué, un navire d'assaut, un avion de patrouille et des drones Predator. Il se concentrait principalement sur le détroit de Sicile, et aurait permis le sauvetage de plus de cent mille migrants (558 interventions, 728 trafiquants arrêtés et six navires arraisonnés, mais aussi 2 137 noyés et disparus en mer selon le bilan précis<sup>71</sup>). L'opération s'est achevée en octobre 2014, principalement en raison de son coût élevé, de 9 millions d'euros par mois selon le gouvernement italien. En juillet 2014, Matteo Renzi avait tenté d'attirer l'attention de ses partenaires européens en leur demandant une aide financière et logistique, mais sans succès.

L'opération Triton qui a pris sa suite, sous le commandement de l'UE via l'agence Frontex, ne présente pas de dispositif équivalent, ni en termes de moyens ni en termes d'objectifs. Son rôle se limite à des patrouilles dans les eaux territoriales italiennes, donc sans mandat ni équipement permettant de procéder à des opérations de recherche et sauvetage en haute mer. Assurant une mission de sécurisation des frontières, glissement qui n'est pas que sémantique<sup>72</sup> mais qui témoigne d'un contexte différent, plus tendu, où les Etats membres ne sont pas disposés à s'investir davantage<sup>73</sup>, la mission fait l'objet de critiques de la part d'ONG comme Médecins sans frontières qui ont lancé leur propre mission en louant les services de navires. Certains organismes comme le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) ou l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), ont pointé du doigt ce manque d'ambition, et demandé une véritable « *Mare nostrum* européenne »<sup>74</sup>.

Les opérations maritimes Poséidon mer, Indalo, Minerva, Hermes, Aeneas et terrestres Poséidon terre ont été également lancées en 2014 pour compléter le dispositif de Frontex (voir carte ci-

<sup>71</sup> Richard Heuzé, « L'Italie passe de "Mare Nostrum" à "Triton" », *LeFigaro.fr*, 14 décembre 2014. Le bilan du ministère de la Défense italien fait état de 11 4199 personnes secourus en 2014 et 152 356 en 2014 dans le cadre de l'opération. <http://www.marina.difesa.it/cosa-facciamo/operazioni-in-corso/Documents/Dati%20statistici%20Mare%20Nostrum.pdf>.

<sup>72</sup> D'autres missions terrestres ont vu leur financement renforcé et leurs objectifs en partie réorientés vers la lutte contre les trafics de migrants, comme EUCAP Sahel Niger dont le budget a doublé. « La mission EUCAP Sahel Niger contribue à prévenir l'immigration clandestine », 13 mai 2015 ; « EUCAP Sahel Niger: Council nearly doubles mission's annual budget », 5 octobre 2015, Communiqués de presse du conseil de l'UE.

<sup>73</sup> Douze ont par exemple refusé d'augmenter leur participation. Il s'agit de la Grèce, de la Croatie, de Chypre, de l'Espagne, de la Slovénie, de la Roumanie, de l'Autriche, de la Bulgarie, de l'Estonie, de Malte, de la Slovaquie et des Pays-Bas. Pourtant, 5 pays sur les 12 sont directement concernés par le problème puisqu'ils ont des rives en Méditerranée. « 12 États membres refusent d'augmenter leur participation à Triton », *Euractiv*, 25 avril 2015.

<sup>74</sup> « Naufrage des migrants : pourquoi avoir abandonné Mare Nostrum? », *Le journal du dimanche*, 20 avril 2015.



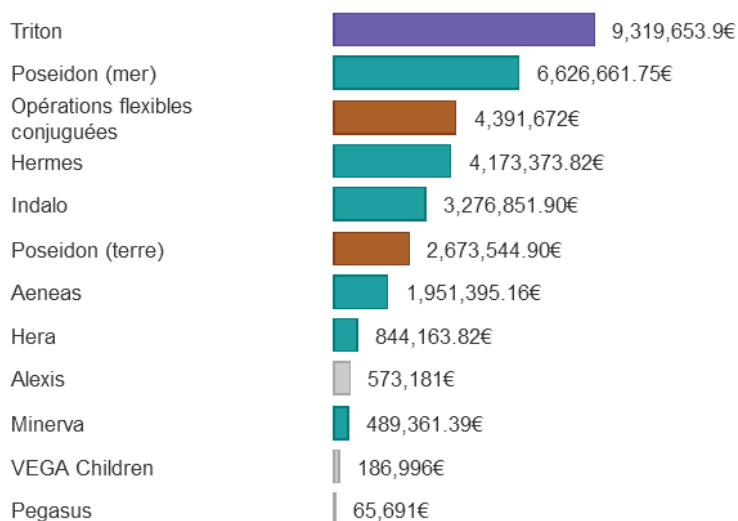
après<sup>75</sup>). Les moyens restent cependant dérisoires (voir diagramme présentant les budgets annuels page suivante) en comparaison de l'effort fourni par l'Italie lors de *Mare nostrum*, d'autant que les missions de Frontex – fait passé relativement inaperçu – ont été victimes de plusieurs attaques par des passeurs libyens, qui souhaitent généralement, une fois les migrants transférés sur les bâtiments de l'opération européenne, récupérer leur navire pour poursuivre leurs activités<sup>76</sup>.



<sup>75</sup> « Pour plus d'informations, consulter l'article « Triton, Poséidon, Hermes: les opérations de Frontex en carte », Facta.media <http://facta.media/triton-poseidon-hermes-les-operations-de-frontex/>.

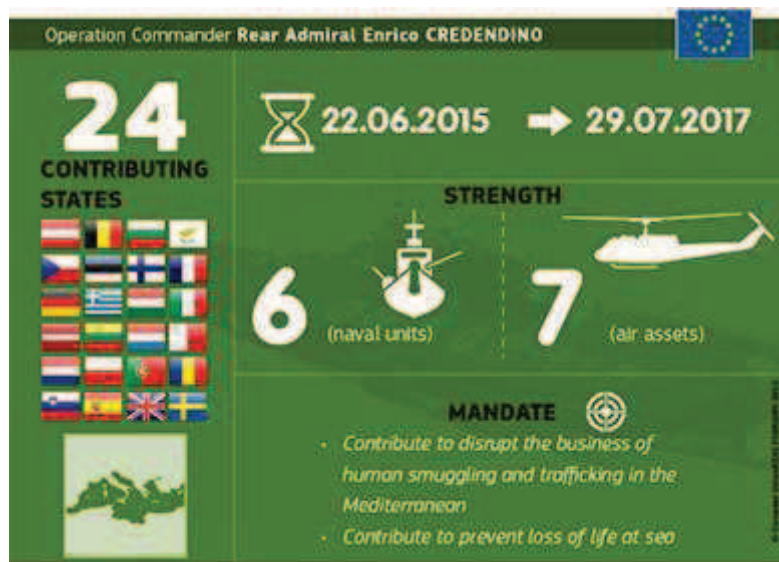
<sup>76</sup> Nicolas Gros-Verheyde, « Les bateaux de Frontex sous le feu des Kalachnikovs. Une menace pour les opérations de sauvetage en Méditerranée », *Bruxelles2*, 23 avril 2015.

## Coût des opérations de Frontex



Sources : FACTA, Frontex.

Le lancement, le 22 juin 2015, de l'opération Euronavfor Med ou *Sophia*, pendant méditerranéen de l'opération Euronavfor dans le Golfe d'Aden, dite *Atalante*, semble confirmer l'orientation sécuritaire que prennent les missions européennes en Méditerranée. Selon le Service européen d'action extérieure (SEAE), « cette opération militaire vise à entreprendre des efforts systématiques en vue d'identifier, de capturer et de neutraliser les navires et les embarcations ainsi que les ressources qui sont utilisés ou soupçonnés d'être utilisés par des passeurs ou des trafiquants de migrants ».



Source : fiche d'information Euronavfor Med, SEAE

Toutefois, l'opération multiplie les sauvetages (130 migrants par la marine slovène et espagnole le 12 janvier 2016, 188 par la marine britannique le 30 décembre 2015, 700 environ par les marines

espagnole et britannique le 3 décembre, etc.<sup>77</sup>) malgré les critiques portées par le HCR ou l'OIM à l'encontre des moyens mis en œuvre.

L'opération est censée se dérouler en quatre phases :

- la première qui a débuté le 22 juin 2015 est consacrée à la récolte d'informations sur les réseaux de passeurs, leur stratégie et leur moyens ;
- la deuxième (lancée le 7 octobre 2015) à l'interception, si possible, de bateaux de trafiquants en haute mer (eaux internationales) ;
- la troisième à la destruction de ces bateaux – et dont la date de début n'est pas fixé – ;
- la quatrième qui consistera en un retrait des forces et à l'achèvement de l'opération.

Le Conseil européen est en charge d'évaluer si les conditions de transition d'une phase à l'autre sont remplies. Le 20 juin 2016, le mandat de l'opération a été allongé et élargi par décision du Conseil de l'UE. Elle est prolongé jusqu'au 27 juillet 2017 et poursuit deux nouveaux objectifs : la formation des garde-côtes libyens (un mémorandum a été signé en ce sens le 23 août 2016) et le contrôle de l'embargo des Nations unies sur les armes. Pour la période 28 juillet 2016-27 juillet 2017, le budget prévu est de 6,7 millions d'euros.

Depuis son lancement en octobre 2015, l'opération a contribué à l'arrestation et au transfert auprès des autorités italiennes de 87 trafiquants et passeurs (neutralisant ainsi 255 navires), au sauvetage direct de 22 000 personnes et indirectement – en apportant son soutien à d'autres organisations – de 36 000 personnes<sup>78</sup>.

## 2. Conséquences pour la Marine nationale d'une participation aux opérations en Méditerranée

### *Difficultés actuelles de l'opération Sophia*

Après la première consacrée à la surveillance et l'évaluation des réseaux de passeurs, l'opération Sophia est entrée, le 7 octobre 2015, dans sa deuxième phase dédiée à la fouille et au déroutement des navires suspects, avant la troisième qui se concentrera sur l'élimination des navires et embarcations et des ressources connexes et à l'appréhension des malfaiteurs.

Si le sauvetage ne compte pas parmi les objectifs officiels de la mission (il ne figure pas dans le descriptif des phases), force est de constater qu'il compte parmi les actions menées, en coopération avec les ONG qui ont affrété des navires pour effectuer des sauvetages (cas de *l'Argos* de Bourbon avec MSF). L'importance des tâches relatives au sauvetage des personnes tient notamment à l'adaptation des passeurs à cette nouvelle configuration. Jusqu'en 2014, ils organisaient le transport, aujourd'hui ils créent les conditions du sauvetage en mer : un pilote, formé par les passeurs (appelé *joker*) tient la barre avec un GPS et un téléphone satellite. Une fois la limite des eaux libyennes franchies, il appelle à l'aide en faisant usage du téléphone et en donnant les coordonnées lues sur la balise GPS. Désormais, on ne trouve ainsi plus de passeurs en haute mer, en partie en raison de la transparence totale sur les objectifs et le déroulement de la mission – voulue par la Haute

<sup>77</sup> Voir le Blog Bruxelles2 <http://www.bruxelles2.eu/tag/eunavfor-med/>

<sup>78</sup> "EUNAVFOR MED Operation Sophia authorised to start two additional supporting tasks", Conseil de l'EU, 30 août 2016.

représentante pour la politique extérieure de sécurité et de défense Federica Mogherini –, les passeurs sachant que leurs « clients » seront sauvés dès leur entrée dans la ZEE<sup>79</sup>.

Un des problèmes reste les flux, vers la Libye, de marchandises intervenant dans la filière. Les importations de bateaux pneumatiques à bas coût fabriqués en Chine sont pour le moins difficiles à interdire alors qu'ils participent sans aucun doute au développement du business des passeurs.

La phase 3 comprend un débarquement possible notamment pour aller détruire les infrastructures utilisées par les passeurs. Une telle manœuvre nécessite toutefois une demande émanant du gouvernement libyen internationalement reconnu, dont la constitution a tardé en raison des dissensions entre les deux parlements de Tobrouk et Tripoli. Malgré sa formation le 12 mars, le gouvernement d'union nationale ne paraît toujours pas, en octobre 2016, en mesure d'assurer un contrôle sur un territoire national bien morcelé<sup>80</sup>. Une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU constituerait sans doute une autre des conditions requises, bien que ces évolutions soient liées aux actions que choisira de mener le Général Haftar.

La phase 3 de l'opération pose également un problème logistique et juridique. Que faire d'un passeur interpellé ? Faudra-t-il le remettre à la justice d'un pays dans lequel l'Etat n'existe plus ? Cette justice est-elle fonctionnelle ? Impartiale ? Ces questions n'ont pas de réponses. D'autres options existent mais demande un accord de transfert entre la Libye et l'UE ou alors un accord semblable à celui en vigueur en Somalie, passé entre les autorités de Mogadiscio et l'UNODC qui contrôle le système carcéral où sont emprisonnés les pirates interpellés par les navires de l'opération Atalante.

#### *Perspectives et impacts à long terme sur l'outil militaire français*

La France souhaite limiter la mobilisation de bâtiments militaires affectés à des missions de « sauvetage » quand d'autres n'y voient au contraire aucun inconvénient, comme l'Allemagne. L'Italie soutient l'opération dans laquelle Federica Mogherini, proche de Matteo Renzi, s'est politiquement investie.

Si peu bâtiments français sont actuellement mobilisés dans le cadre de l'opération (la frégate *Le Courbet* a quitté la zone pour se rendre en Méditerranée orientale), le risque est lié à la mobilisation régulière et sur le long terme. L'opération pourrait se maintenir pendant plusieurs années en raison du nombre de migrants potentiels en cours de route vers la Méditerranée dans l'espoir de la traverser, estimé entre 800 000 et 1 000 000. La perspective d'atteindre l'Europe est de plus renforcée par les diasporas se constituant au fil des flux, en mesure de financer les voyages de leurs proches grâce aux revenus générés par leur emploi dans les pays de résidence.

La question qui se pose est donc de savoir si la réquisition de bâtiments français, pour plusieurs années, en Méditerranée, pour des missions de sauvetage qui ne disent pas leur nom dans le cadre de l'opération Sophia ou de celle de l'OTAN, constitue un problème, au-delà de l'évidente question de la disponibilité des matériels pour une mobilisation sur d'autres théâtres en cas d'urgence, sachant que le déploiement de la marine française, sur tous les océans, est déjà relativement soutenu.

<sup>79</sup> Le dernier sauvetage en haute mer a eu lieu le 6 octobre 2015, la veille du passage en phase 2.

<sup>80</sup> Mattia Toaldo, "Is the sky falling on Libya?", European Council on Foreign Relations, 23 septembre 2016.

L'opération Sophia soulève en filigrane le problème de la durée des opérations déployées qui reste toujours une inconnue. L'opération *Enduring Freedom-Corne de l'Afrique* en mer Rouge se poursuit depuis son lancement en 2002. L'opération Atalante, qui a servi de modèle à Sophia en 2008, fonctionne plutôt bien et peut être considérée comme l'illustration d'une interopérabilité fonctionnelle et aboutie, qui mobilise l'ensemble des pays de l'Alliance atlantique. Toutefois, elle se poursuit depuis maintenant plus de huit ans. Sophia est plutôt amenée à s'installer dans la durée à la fois en raison des incertitudes qui pèsent sur le nombre de personnes susceptibles de tenter la traversée (qui est plus sûre depuis le déploiement de l'opération), du fait des demandes des opérateurs économiques qui travaillent dans la région (transport et croisière) mais aussi pour des raisons politiques car tout retrait serait extrêmement dommageable.

Il est très difficile d'évaluer le risque que fait courir à la France le déploiement de capacités navales dans le cadre de l'opération Sophia. Mais il l'est tout autant d'envisager des solutions pour contourner ce problème. La sollicitation de capacités d'autres pays partenaires est souvent évoquée mais elle demeure difficile à déployer car elle nécessiterait une implication des pays européens dans la gestion de ces dossiers. En l'absence d'une vision stratégique commune, la mobilisation de partenaires sur tout dossier qui ne leur semble pas relever *a minima* de leurs intérêts stratégiques ne peut aboutir. La France pourrait proposer d'autres pistes mais, bien souvent, toute initiative de sa part en la matière est considérée avec suspicion par ses partenaires européens, qui craignent de voir Paris l'utiliser davantage à son propre bénéfice et pour son propre rayonnement. De même, cela nécessiterait une modification de la position française sur certains dossiers qui ont caractère stratégique pour les partenaires mais pour lequel elle démontre plutôt son indifférence (craintes des Etats Baltes vis-à-vis de la Russie par exemple).

La solution passe sans doute par des propositions au niveau européen en termes de mutualisation capacitaire. La proposition de « Schengen de la Défense » de Paolo Gentiloni et Roberta Pinotti, respectivement ministre des Affaires étrangères et ministre de la Défense italiens (tribune du 11 août 2016 paru dans le journal *Le Monde*<sup>81</sup>) en est un exemple, bien qu'elle n'ait pas suscité d'enthousiasme de la part de la France et de l'Allemagne, dont les ministres des Affaires étrangères, Jean-Marc Ayrault et Frank-Walter Steinmeier avaient pour leur part proposé, au lendemain du vote du Brexit, un Pacte européen de sécurité le 27 juin<sup>82</sup>. Une meilleure coordination dans ces propositions permettrait sans doute d'en améliorer la lisibilité et l'efficacité politique.

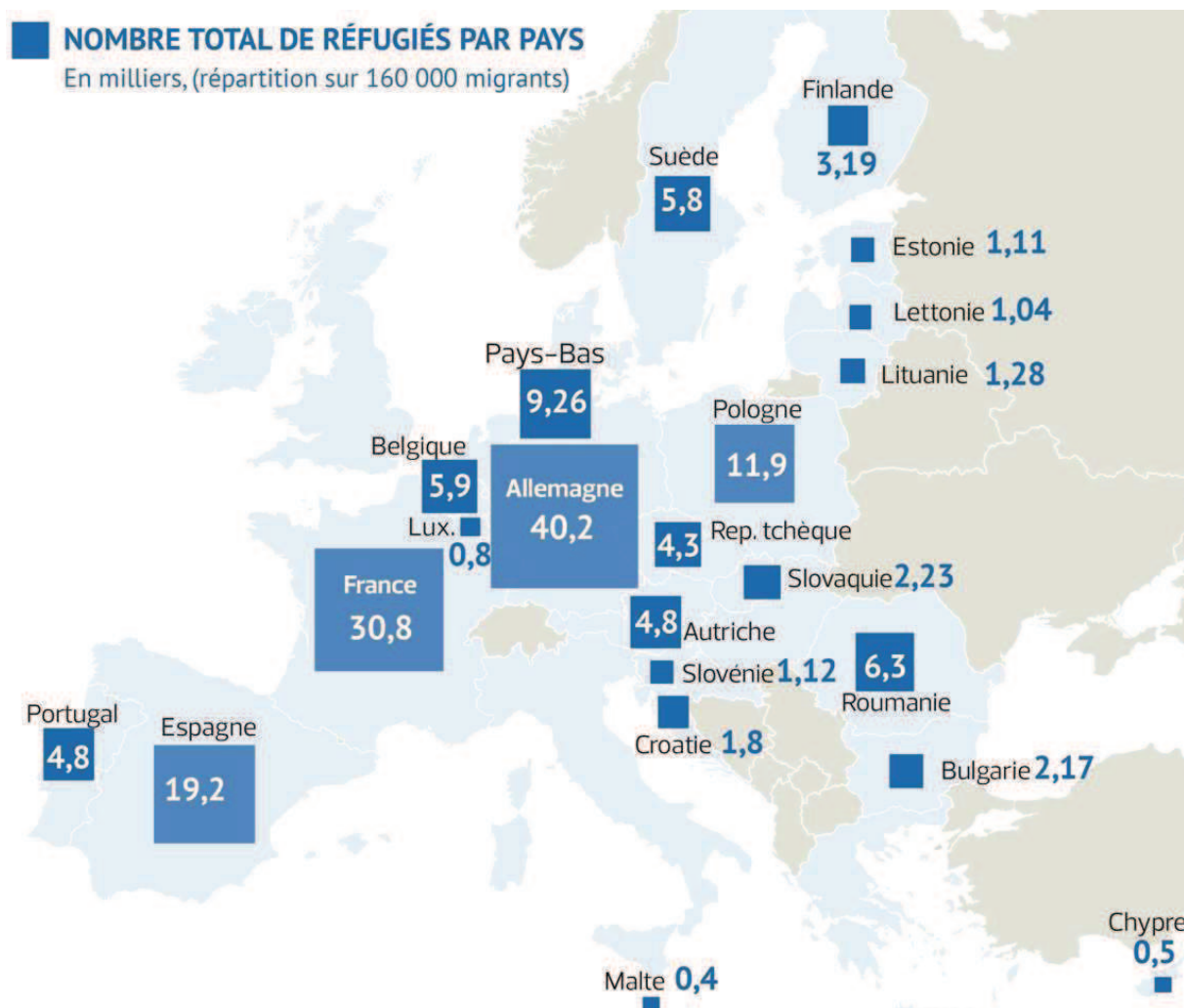
<sup>81</sup> « L'Italie appelle à un "Schengen de la défense" », *Le Monde*, 11 août 2016.

<sup>82</sup> « Une Europe forte dans un monde incertain », Contribution de Jean Marc Ayrault Ministre des Affaires étrangères et du Développement international et de Frank-Walter Steinmeier, Ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne.

## Les conséquences politiques

### 1. Des désaccords marqués entre les Etats membres

Devant la tragédie des naufrages (1 200 migrants perdront la vie dans deux naufrages à quelques jours d'intervalle) en avril 2015<sup>83</sup> et l'ampleur des flux, la Commission européenne, par la voix de son président Jean-Claude Juncker, a formulé le mois suivant une proposition concernant l'accueil des populations migrantes *via* l'élaboration de quotas d'accueil de réfugiés à répartir au sein des 28 Etats-membres, en fonction de critères particuliers, pour soulager l'Italie, la Grèce et Malte, pays en première ligne.



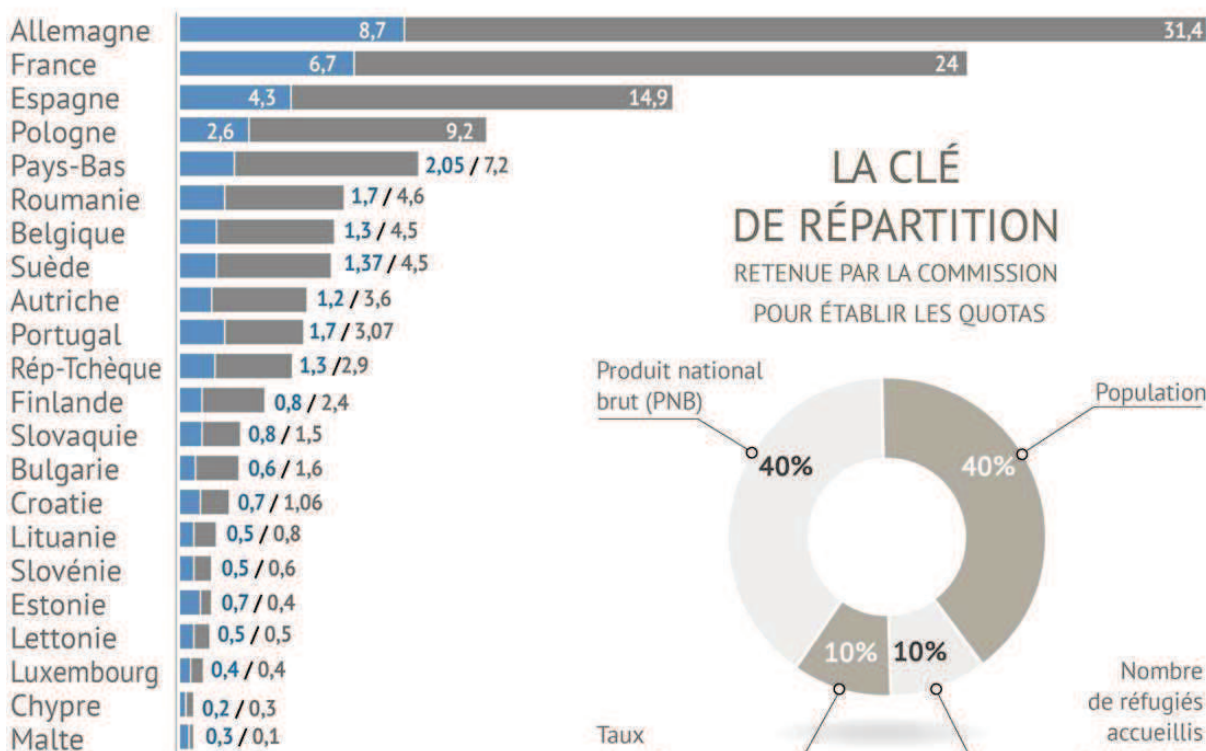
Source : « Un an de crise migratoire en 10 événements clés », *LeFigaro.fr*, 23 septembre 2015.

Cette proposition a cependant très rapidement fait l'objet de vives critiques, plusieurs pays refusant l'accueil de réfugiés selon les modalités fixées par la Commission européenne.

<sup>83</sup> « Un an de crise migratoire en 10 événements clés », *LeFigaro.fr*, 23 septembre 2015.

### DÉTAIL DE LA RÉPARTITION (en milliers)

- Plan annoncé en mai 2015 (sur 40 000 migrants)
- Plan annoncé en septembre 2015 (sur 120 000 migrants)



Source : Reuters

Source : « Un an de crise migratoire en 10 événements clés », *LeFigaro.fr*, 23 septembre 2015.

Devant les blocages, l'UE a convoqué, le 29 novembre 2015, un sommet avec la Turquie, destiné à solliciter son aide en échange de financements, tout en feignant de relancer le projet d'adhésion au point mort depuis des années. La rétention des flux de populations a ainsi été obtenue en l'échange d'un soutien financier de 3 – puis 6 – milliards de dollars, notamment pour la gestion des camps de réfugiés<sup>84</sup>.

Le Conseil européen de décembre 2015 a poursuivi l'étagement des divisions des exécutifs européens sur la crise des migrants. Dans une UE déjà malmenée par la crise économique-identitaire qu'elle traverse, la vague de réfugiés a produit ainsi bien plus d'oppositions que d'opportunités de rapprochement. Un front s'est tout d'abord formé, entre d'une part, des pays plus ou moins décidés à accueillir des réfugiés (Allemagne, France, Suède) tout en conservant un discours modéré et bénéficiant des opinions publiques les moins réticentes à l'idée de prendre leur part ; d'autre part des Etats rétifs à toute mesure de ce type, hostiles à l'idée de quota de répartition et à tout ce qu'ils considèrent être de potentiels signaux favorisant l'effet d'appel d'air, quand ils ne sont pas opposés – contrairement aux principes prônés par les traités – à l'accueil de populations musulmanes (Pologne, Slovaquie, Hongrie).

<sup>84</sup> Renaud Honoré, « Réfugiés : l'Europe scelle un accord avec une Turquie en position de force », *Les Echos*, 29 novembre 2015.

Donald Tusk, le président du Conseil de l'UE s'était ainsi montré très inquiet lors d'un discours prononcé devant le Parlement européen, le 19 janvier 2016, invitant les Etats membres à ne pas réagir en ordre dispersé devant la crise tout en évoquant l'effondrement de Schengen<sup>85</sup>.

Sans être menacé de disparition, l'espace Schengen se retrouve déstabilisé. La droite européenne, entre autres par la voix du président du groupe PPE Joseph Daul, a proposé que soit examinée la possibilité d'une exclusion temporaire de la Grèce de l'espace Schengen, arguant qu'Athènes n'avait pas respecté les engagements, pris au préalable, de renforcement du contrôle des frontières notamment *via* l'installation des fameux *hotspots*. La Commission européenne doit faire face à la contestations de plus en plus affirmée de ses politiques par différents Etats – même les plus ouverts à l'accueil des migrants – qui ont choisi, comme le permet la convention de Schengen, de rétablir les contrôles aux frontières pour six mois (Suède, Danemark, Allemagne, Autriche, France, Pologne et Norvège) et donc de suspendre la libre circulation au sein de l'espace du même nom. Lors d'une réunion à Amsterdam le 25 janvier 2016, les ministres de l'Intérieur européens ont demandé à la Commission la possibilité d'allonger cette période de rétablissement des contrôles aux frontières qui, selon le traité, peut aller jusqu'à deux ans. Le 26 janvier 2016, la Commission européenne a annoncé qu'elle pourrait suspendre l'espace Schengen pendant deux ans, estimant même que près des deux tiers des migrants demandant le droit d'asile ne l'obtiendraient pas. Le fait est que de nombreux migrants économiques essayent de profiter de la situation pour demander l'asile en Europe, bien que la différenciation ou l'isolement d'une cause principale de migration reste difficile à établir. Les Etats tentent donc, de façon plus ou moins ferme, de durcir les conditions d'accueil : la Suisse demande ainsi aux migrants de participer à leurs frais d'accueil en versant 10% de leurs revenus pendant dix ans ; le Danemark a vu son parlement adopter une loi stipulant que l'Etat était en droit de réquisitionner les possessions de valeur des migrants afin de compenser le coût de leur prise en charge. La question du « retour » des migrants économiques se pose de plus en plus<sup>86</sup>, comme celles de la situation de la Grèce qui accuse la Commission de chercher à l'isoler<sup>87</sup>.

## 2. Des relations pragmatiques avec la Turquie

De l'idée du vice-Premier ministre tchèque Andrej Babis de faire de la Turquie un « Ellis Island européen »<sup>88</sup> à la demande turco-allemande, lors d'une rencontre entre Angela Merkel et Ahmet Davutoglu le 8 février 2016, de faire appel à l'OTAN<sup>89</sup>, force est de constater que l'Union européenne fait une nouvelle fois montre de son incapacité à se hisser à la hauteur du défi. Elle s'est donc tournée vers deux de ces grands partenaires. Un accord a ainsi été signé le 18 mars 2016 avec Ankara. Ni particulièrement éthique ni même parfaitement efficace, ce dernier était sans doute la seule manière de dissuader les candidats à la périlleuse traversée entre les côtes turques et les îles grecques de la mer Egée. Pour aller à l'essentiel : la Turquie s'engage à reprendre sur son sol les migrants dont les embarcations seraient interceptées dans ses eaux territoriales à l'aide des moyens de surveillance de l'OTAN ; les passagers des embarcations qui parviendraient à arriver en Grèce auront la possibilité de demander le statut de réfugié, mais uniquement pour séjourner dans le pays ; les migrants qui n'auront pas sollicité, ou obtenu, le statut de réfugiés seront renvoyés en Turquie,

<sup>85</sup> « Donald Tusk : il ne reste que deux mois pour sauver Schengen », *Euronews*, 19 janvier 2016.

<sup>86</sup> « Bruxelles insiste sur les politiques de retour des migrants économiques », *Euractiv.fr*, 26 janvier 2016.

<sup>87</sup> « La Grèce accuse la Commission de vouloir l'isoler », *Euractiv.fr*, 1<sup>er</sup> février 2016.

<sup>88</sup> Gilles Sengès, « Pour le vice-premier ministre tchèque, "il faut faire de la Turquie le Ellis Island de l'Europe" », 7 février 2016.

<sup>89</sup> Fulya Ozerkan avec Burak Akinci, « Migrants: Ankara et Berlin vont faire appel à l'Otan », *LaProvence.fr*, 8 février 2016.



considérée par la Grèce, et donc l'UE, comme un pays tiers sûr ; l'UE acceptera de prendre en son sein un nombre équivalent de migrants que celui renvoyé en Turquie. Néanmoins, l'accord du 18 mars prévoit que seuls 72 000 d'entre eux pourront être sélectionnés pour venir dans l'Union (dont 18 000 déjà prévus par un engagement européen de juillet 2015). Au final, le message adressé aux migrants syriens semble être assez clair : alors que le règlement du conflit syrien ne semble pas encore proche, c'est en Turquie que l'immense majorité d'entre eux doit envisager son avenir et non au sein de l'UE. Le message européen s'adresse aussi à la Turquie qui est enjointe de mettre en œuvre des conditions d'accueil dignes pour les 2,7 millions de réfugiés qui se trouvent sur son sol.

En contrepartie, l'accord du 18 mars prévoit le versement de 6 milliards d'euros à la Turquie et surtout la suppression des visas exigés des citoyens turcs pour se rendre dans l'Union européenne. Toutefois, les 72 conditions pour parvenir à la suppression des visas n'étant pas réunies au mois de mai comme initialement prévu, l'hypothétique application de cette décision a été reportée. C'est précisément sur la définition du terrorisme que les divergences ont surgi, Recep Tayyip Erdogan refusant de céder, à ce stade, aux demandes européennes de définir avec plus de précision la notion de terrorisme, pour éviter, tant que faire se peut, les abus pouvant découler d'une définition par trop extensive. Le blocage persiste à toujours à cet horizon, le ministre turc des Affaires européennes ayant même menacé de stopper l'application de l'accord de mars si l'UE ne révisait pas son exigence sur la modification de la définition du terrorisme<sup>90</sup>.

Comme le résume Jean Marcou, « Dans le contexte actuel, l'UE se retrouve donc, encore plus que précédemment, prise entre le marteau et l'enclume : d'un côté, le gouvernement turc qui l'accuse de lui demander de sacrifier sa sécurité nationale alors que ses Etats membres recourent à l'état d'urgence pour répondre aux attentats, d'un autre côté, les ONG et des institutions comme le Parlement européen qui entendent l'empêcher d'abandonner ses principes et notamment de fermer les yeux sur la situation dans les zones kurdes, pour résoudre la crise migratoire »<sup>91</sup>.

### 3. Une réforme de Dublin bien timorée

La réforme du système de Dublin, accusé d'être obsolète, inefficace et inéquitable<sup>92</sup>, a débuté au printemps 2015 avec la présentation d'une communication de la Commission européenne le 6 avril discutée au Conseil Justice et Affaires intérieures le 21. Des propositions ont été faites au mois de mai, sans pour autant permettre de régler le principal problème d'engorgement des pays situés à la frontière de l'espace Schengen telles l'Italie et la Grèce qui accueillent aujourd'hui l'essentiel des demandeurs<sup>93</sup>. Si une sanction est prévue pour les pays refusant de participer à l'effort d'accueil européen, il semble peu probable que cette possibilité soit retenue à l'issue des négociations entre les Etats membres. Selon un rapport récent de l'Assemblée nationale, le plus urgent est « de rapprocher les régimes d'asile nationaux pour éviter les mouvements secondaires de migration,

<sup>90</sup> « Omer Celik : Si l'UE ne supprime pas les visas imposés aux Turcs, l'accord sur les réfugiés sera abandonné », Armenews, 24 octobre 2016.

<sup>91</sup> Jean Marcou, « Le 'terrorisme' divise la Turquie et l'Union européenne dans la mise en œuvre de la levée des visas », Observatoire de la vie politique turque, 16 mai 2016.

<sup>92</sup> Les réfugiés doivent, selon les accords de Dublin III, déposer leur demande d'asile dans le premier pays de l'espace Schengen qu'il atteigne. Ce système fait ainsi reposer la pression migratoire sur les pays aux marges de l'UE, comme la Grèce, ce que veulent modifier les partisans (parmi lesquels la chancelière allemande) d'une réforme « Pour Angela Merkel, le système européen de demande d'asile est "obsolète " », *LeMonde.fr*, 7 octobre 2015.

<sup>93</sup> « Vers un régime d'asile européen commun durable et équitable », Communiqué de presse de la Commission européenne, 4 mai 2016.

d'établir une liste commune des pays d'origine sûrs, d'assurer une protection renforcée des frontières extérieures de l'Union et d'établir une meilleure répartition de la charge financière entre les États membres »<sup>94</sup>.

Si 9 des 11 *hospots*, centres d'enregistrement et de tri des migrants en Grèce (Lesvos, Chios, Samos, Leros, Kos) et en Italie (Lampedusa, Pozzallo, Taranto, Trapani) sont opérationnels au 7 octobre 2016<sup>95</sup>, la situation se dégrade autour de plusieurs d'entre eux en raison de leur engorgement. Les populations autochtones se sentent abandonnées devant un flux continu, malgré sa réduction depuis l'accord passé avec Ankara. La seule véritable avancée est sans doute la création du corps de garde-frontières et de garde-côtes (1 500 personnes) effective au mois d'octobre 2016. Cette force de réaction rapide sera fournie par les États membres et mobilisable rapidement. Elle devrait se déployer petit à petit d'ici le mois de janvier 2017. Les nouvelles dispositions concernant Frontex, qui a pris le nom de *European Border and Coast Guard Agency* au mois d'octobre, prévoient également le triplement du budget (330 millions d'euros contre 100 en 2015) la réalisation annuelle d'évaluations de vulnérabilité des frontières des différents États membres, le renforcement de la coopération en matière de renseignement ou encore la formation aux menaces spécifiques comme la criminalité ou le terrorisme<sup>96</sup>.

Toutefois, l'acceptation rapide de cette mesure de renforcement ne s'est pas faite sans affaiblissement du projet initial. Le contingent de 1500 personnes sera sans doute insuffisant et surtout, la politique migratoire n'est pas réellement remise en cause. Les spécialistes demandent une adaptation de cette dernière au nouvel environnement stratégique, une révision dont les conditions sont loin d'être réunies dans le contexte politique actuel<sup>97</sup>.

#### 4. Durcissement des conditions d'accueil et glissement populiste

Interrogées dans le cadre de l'eurobaromètre 85 (printemps 2016) sur les problèmes les plus importants auxquels doit faire face l'UE, les opinions publiques des États membres placent l'immigration en premier dans 48% des cas et le terrorisme en deuxième (39%, en augmentation de 14 points depuis l'automne 2015). Et le problème se situe bien au niveau de l'immigration de personnes venant d'États situés hors des frontières de l'UE : 58% des sondés en ont une image négative (contre seulement 35% lorsque la question concerne les migrants originaires d'États membres)<sup>98</sup>. Le sentiment des opinions publiques à l'égard des réfugiés se fait moins accueillant<sup>99</sup>, phénomène à la fois cause et conséquence des discours de plus en plus décomplexés de la part des partis populistes.

Aujourd'hui, sept pays ont rétabli les contrôles aux frontières au sein de l'espace Schengen, à savoir l'Allemagne, la France, l'Autriche, le Danemark, la Suède, la Norvège et la Pologne soit à la fois des

<sup>94</sup> Jeanne Dubié, Arnaud Richard, Rapport 4077 sur la mise en oeuvre des conclusions du rapport d'information (n° 1879) du 10 avril 2014 sur l'évaluation de la politique d'accueil des demandeurs d'asile, Assemblée nationale, 5 octobre 2016.

<sup>95</sup> [http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-we-do/policies/european-agenda-migration/press-material/docs/state\\_of\\_play\\_-\\_hotspots\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-we-do/policies/european-agenda-migration/press-material/docs/state_of_play_-_hotspots_en.pdf)

<sup>96</sup> *European Border and Coast Guard*, 11 octobre 2016, <http://frontex.europa.eu/pressroom/hot-topics/the-european-border-and-coast-guard-VgCUgN>. Voir annexe p. 103.

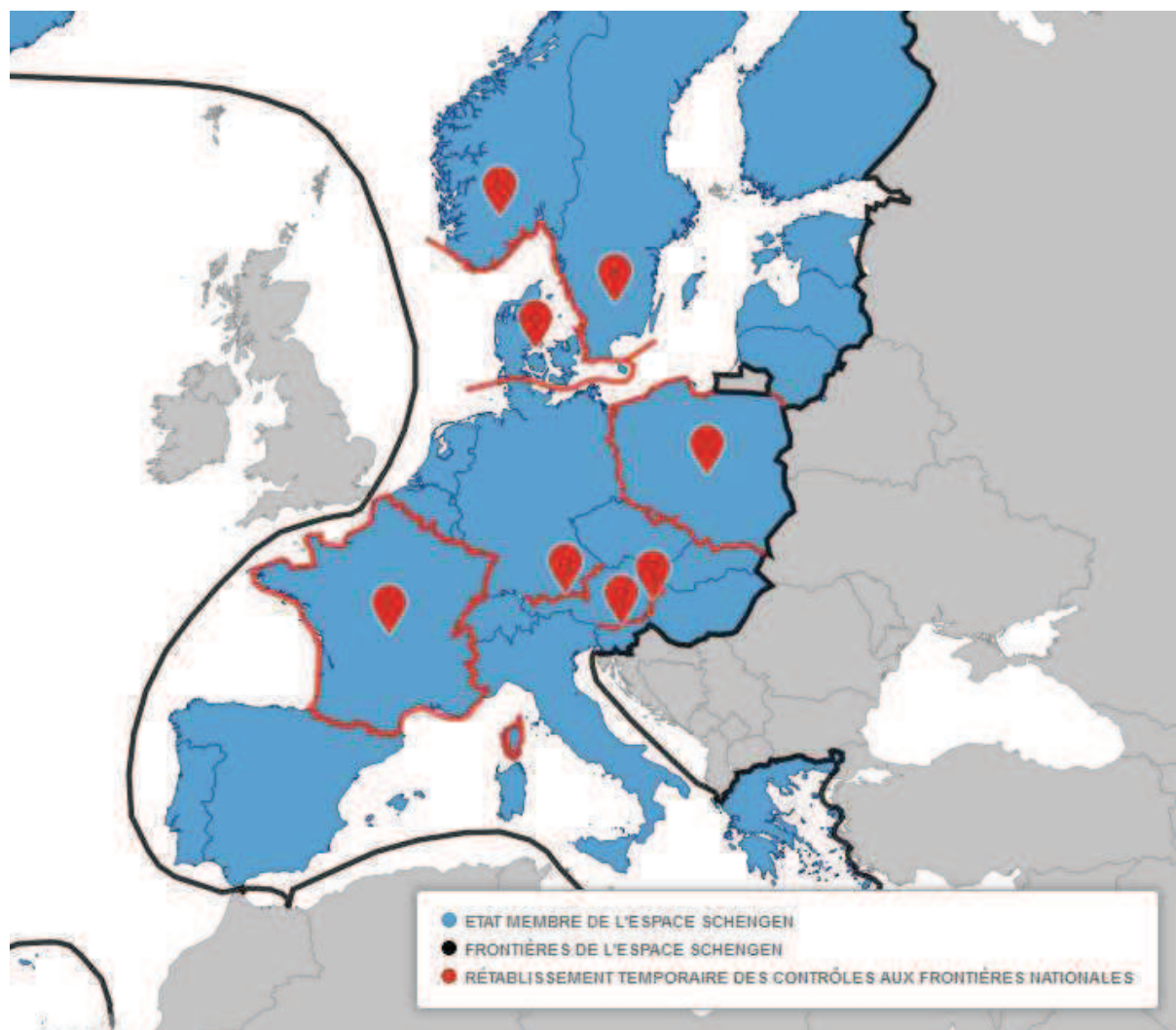
<sup>97</sup> "EU, Spain and the refugee crisis", Interview de Patricia Lisa, IRIS, 4 octobre 2016.

<sup>98</sup> Eurobaromètre 85, *Premiers résultats*, mai 2016, p. 37.

<sup>99</sup> Ce phénomène touche même l'Allemagne dont une partie de la population avait manifesté son soutien aux réfugiés lors des premières arrivées en 2015. Voir Frédéric Lemaître, « En Allemagne, le regard sur les migrants s'est durci », *LeMonde.fr*, 5 avril 2016.

pays concernés par des arrivées et demandes d'asile (Allemagne, Suède) et des pays au discours hostile à l'arrivée des migrants (Danemark, Pologne). Le rétablissement des contrôles d'un pays produit généralement une réaction en chaîne et, la plupart du temps, s'accompagne d'un durcissement de la législation nationale sur le droit d'asile. Regardons quelques exemples.

### Rétablissement des contrôles aux frontières au sein de l'espace Schengen<sup>100</sup>



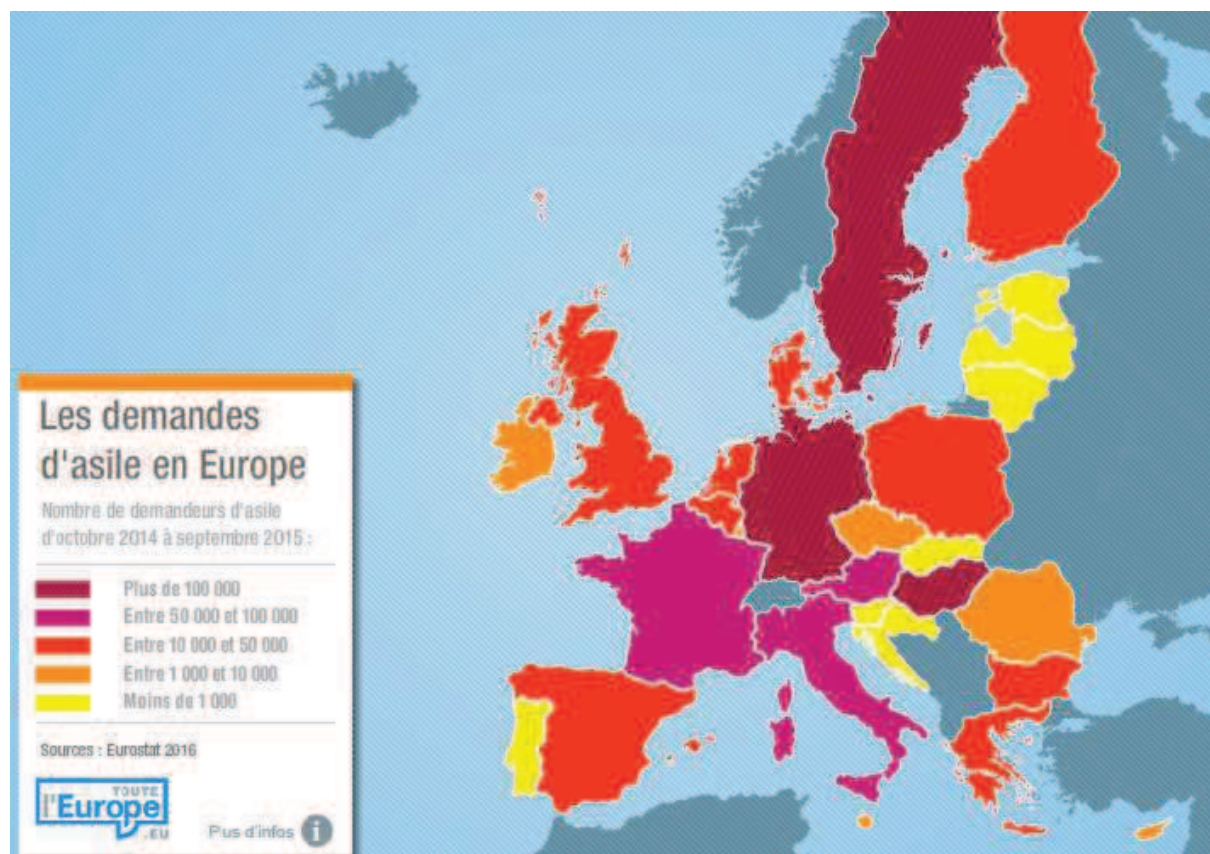
Source « Schengen : la carte des contrôles aux frontières nationales », Toute l'Europe, <http://www.touteleurope.eu/actualite/schengen-la-carte-des-contrôles-aux-frontieres-nationales.html> ; mise à jour le 30 août 2016.

Fin janvier 2016, **l'Allemagne** a inscrit sur la liste des pays dits « sûrs » l'Algérie, la Tunisie et le Maroc, rendant quasi impossible l'aboutissement d'une demande d'asile d'un de leurs ressortissants. Décision a été prise de limiter le regroupement familial, de faire participer financièrement, à hauteur

<sup>100</sup> En détail, le Danemark a prolongé jusqu'au 2 juin 2016 les contrôles à la frontière allemande ; la France a prolongé jusqu'au 26 mai 2016 les contrôles à toutes ses frontières, décidés pour la COP21 puis reconduits après les attentats du 13 novembre 2015 ; la Suède a maintenu les contrôles à sa frontière avec le Danemark jusqu'au 8 mai ; la Norvège a fait de même pour ses frontières avec le Danemark et la Suède jusqu'au 12 mai ; l'Allemagne a prolongé le 12 mai 2016 les contrôles à la frontière avec l'Autriche, qui a pour sa part prolongé les contrôles à ses frontières avec la Slovénie et la Hongrie

de 10 euros mensuels, les réfugiés aux cours de langue obligatoires et d'assouplir les conditions d'expulsion des personnes malades<sup>101</sup>.

Le durcissement des conditions au **Danemark**<sup>102</sup> a provoqué une réaction similaire en **Suède**. Stockholm, « superpuissance humanitaire », selon l'expression de la ministre des Affaires étrangères Margot Wallström, est victime de sa politique d'accueil et des décisions de ses voisins. Devant le nombre de demandes d'asiles déposées (156 000 en 2015 pour un pays de 8 millions d'habitants), les nombreux incidents et la montée du parti d'extrême droite (les Démocrates de Suède – SD – créé en 1988), le gouvernement a dû faire machine arrière. Le pays devrait normalement renvoyer entre 60 000 et 80 000 personnes en 2016<sup>103</sup>.



L'explosion des demandes d'asile en 2015 est en partie responsable du durcissement des législations en termes d'accès à l'asile de nombreux pays européens<sup>104</sup>. Source : « Les demandes d'asile dans l'Union européenne », *TouteL'Europe*.

<sup>101</sup> Nathalie Verssieux, « L'Allemagne durcit de nouveau sa législation sur l'asile », *LeTemps*, 29 janvier 2016.

<sup>102</sup> Le parlement danois a adopté le 26 janvier 2016 une loi stipulant que l'Etat était en droit de réquisitionner les possessions de valeur des migrants afin de compenser le coût de leur prise en charge. « Bruxelles insiste sur les politiques de retour des migrants économiques », *Euractiv.fr*, 26 janvier 2016.

<sup>103</sup> Eugénie Bastie, « La Suède, terre promise des migrants, s'apprête à en expulser plus de 60.000 », *LeFigaro.fr*, 28 janvier 2016.

<sup>104</sup> « Au sein de l'Union européenne, le pays recevant le plus grand nombre de demandes d'asile est, de loin, l'Allemagne. 441 800 demandes ont été déposées en 2015 (soit 35% de l'ensemble des demandes). La Hongrie a également reçu un grand nombre de demandes d'asile sur la même période (174 000), tout comme la Suède (156 100) et l'Autriche (85 500). Ramenés aux populations des Etats membres, le nombre de demandeurs d'asiles est le plus élevé, et de très loin, en Hongrie (17,7 demandeurs par millier d'habitants), devant la Suède (16), l'Autriche (9,9) et l'Allemagne (5,8) ». « Les demandes d'asile dans l'Union européenne », dossier de *TouteL'Europe*, <http://www.toutteleurope.eu/actualite/les-demandes-d-asile-dans-l-union-europeenne.html>.

En **Autriche**, la victoire de Norbert Hofer, candidat du parti populiste FPÖ au premier tour de l'élection présidentielle du 27 avril s'est accompagnée de l'adoption au parlement quelques jours plus tard, d'une nouvelle loi, limitant à trois ans l'octroi initial du droit d'asile et prévoyant la possibilité de décréter un « état d'urgence » migratoire au cours duquel les migrants pourront être bloqués aux frontières sans pouvoir formuler une demande d'asile. L'Autriche a également construit une clôture à ses frontières avec la Slovaquie (décembre 2015) et l'Italie (annonce le 12 avril 2016). Si le candidat écologiste indépendant Alexander Van der Bellen l'a finalement emporté avec 50,3 % des suffrages (une avance de 30 000 voix sur son adversaire), la percée du FPÖ qui s'est arrêté aux portes de l'exécutif illustre deux réalités : la capacité des populistes à obtenir des résultats croissants et surtout la profonde polarisation politique du pays, une situation qui pourrait se retrouver lors de prochaines échéances électorales dans d'autres pays européens.

Sous la pression populaire et confronté à l'afflux de migrants, le rétablissement des contrôles aux frontières de certains pays de Schengen a eu principalement deux conséquences : le regroupement – ou la crainte d'un regroupement – de réfugiés dans les pays en bordure de Schengen, provoquant un durcissement des conditions d'accueil et de transit dans les pays d'Europe centrale mais aussi, parfois, la constitution de groupes de milices anti-migrants désireuse d'empêcher ce qu'elle considère comme une invasion (voir infra).

En **Hongrie**, le gouvernement de Viktor Orbán a réagi vigoureusement dès la fin de l'été 2015 *via* le vote le 21 septembre d'une loi répressive autorisant la police et l'armée à faire usage d'armes non létales si elles l'estiment nécessaire. Le pays a refusé en bloc la politique des quotas d'accueil de l'UE et a érigé une clôture à sa frontière avec la Croatie. Le Premier ministre a organisé le 2 octobre 2016 un référendum soumettant la politique des quotas de l'UE à l'approbation des citoyens. La quasi-totalité des votants se sont prononcés contre, mais le faible taux de participation (39% invalide juridiquement la consultation). Si l'opposition crie victoire, difficile d'ignorer totalement le vote qui démontre l'hostilité franche d'une partie non négligeable de la population à toute répartition de quotas (1294 personnes pour la Hongrie selon les termes de l'accord)<sup>105</sup>, par crainte de voir ce nombre évoluer rapidement à la hausse.

La **Slovaquie** a revu sa législation sur le droit d'asile. Le Parlement a en effet approuvé au mois de mars 2016 une loi durcissant les conditions pour les demandeurs d'asile, afin de réduire le nombre d'arrivées. Le pays, comme ses voisins d'Europe centrale, souhaite éviter de devenir le nouveau point de passage privilégié sur la route migratoire des Balkans en raison de la fermeture des frontières alentour. Le nouveau texte simplifie la procédure de refus, raccourcit le délai d'appel et réduit l'aide financière attribuée aux réfugiés et à leurs proches en cas de regroupement<sup>106</sup>.

Si la **Pologne** reste assez peu concernée par les flux de migrants, le gouvernement conservateur du parti Droit et justice a déclaré qu'il ne permettrait pas l'accueil de 7 000 migrants, contrairement aux engagements pris par le précédent gouvernement dans le cadre de l'accord sur les quotas de l'UE,

<sup>105</sup> « Hongrie: le référendum antimigrants invalidé malgré la victoire du "non" », Stéphane Kovacs, Le Figaro, 3 octobre 2016.

<sup>106</sup> « Crise des migrants - La Slovaquie durcit sa législation sur le droit d'asile », RTBF, 5 mars 2016.

position également adoptée par ses alliés du groupe de Visegrad depuis l'annonce de cette mesure par la Commission européenne<sup>107</sup>.

La crise des migrants agit ainsi comme un catalyseur des difficultés que rencontre l'UE liés au contexte politique et économique.

L'amalgame migrants-terrorisme-islam est désormais régulièrement évoqué par la classe politique et fait recette auprès d'une partie de l'opinion. Prenons là encore trois exemples.

En **Allemagne**, la politique d'accueil des migrants a vécu. Les attentats du mois de juillet 2016 ont conduit à l'isolement de la chancelière Angela Merkel qui a essuyé une importante défaite dans les urnes lors des élections du 4 septembre dans le länders de Mecklembourg-Poméranie occidentale, pourtant considéré comme un de ses fiefs électoraux. Le parti populiste et anti-migrant Alternative pour l'Allemagne (AfD), créé il y a trois ans seulement, réalise une nouvelle percée et s'installe comme troisième force politique du pays, en portant les débats sur les terrains sécuritaire et identitaire avec des arguments qui trouvent un certain écho auprès de la population. Malgré la réduction du nombre de réfugiés accueillis, en raison de l'accord avec la Turquie (213 000 candidats à l'asile entre janvier et septembre 2016 contre 890 000 sur l'année 2015), la situation semble donc en passe de s'inverser en Allemagne, moins d'un an après les images d'accueil de migrants en gare de Francfort.

Aux **Pays-Bas**, le populiste, leader du Parti pour la liberté Geert Wilders a récemment présenté, en vue des législatives du mois de mars 2017, un programme<sup>108</sup> agrémenté entre autres de propositions visant à désislamiser le pays (interdiction du Coran, fermeture des frontières à toute personne issu d'un pays islamique, etc.). Si l'homme est connu pour ses déclarations retentissantes et ses provocations depuis plusieurs années, le climat actuel conduit à une radicalisation de ses propositions et renforce la polarisation.

En **France**, le débat estival sur le burkini a également divisé la classe politique. Certains maires ont en effet publié des arrêtés municipaux pour interdire le port de ce vêtement de bain sur les plages de leurs communes, des décisions invalidées par le Conseil d'Etat saisi par le Conseil français contre l'islamophobie. Cet épisode a été également marqué par des incidents et altercations sur les plages françaises. Au-delà des effets sur la scène politique intérieure, cette séquence a fait l'objet d'une couverture médiatique importante à l'étranger, suscitant bien souvent l'incompréhension et la critique. Considéré comme un pays intolérant auprès de ses partenaires occidentaux, la France est également perçue comme islamophobe dans le monde musulman, ce qui peut encore faire le jeu des extrémistes souhaitant recruter des candidats au djihad ou donner du crédit à la thèse du choc des civilisations.

Aujourd'hui, l'enjeu est de briser le cercle vicieux – *via* lequel les deux processus de radicalisation s'alimentent mutuellement – pour contenir le niveau de risque.

<sup>107</sup> Cette hostilité s'explique en partie, selon certaines analyses, par le complexe identitaire des « petites nations » qui ont subi le joug des puissances et qui n'ont pas l'expérience du multiculturalisme que peuvent avoir les anciennes puissances coloniales. « Quotas: pourquoi l'Europe centrale est hostile aux migrants », L'Express, Catherine Gouesset, 19 septembre 2016.

<sup>108</sup> « Le populiste Wilders veut interdire le Coran aux Pays-Bas », Jean-Pierre Stroobants, LeMonde.fr, 31 août 2016.

La question centrale demeure celle de la réponse politique à apporter à cette crise des réfugiés. Le rétablissement des contrôles aux frontières ou la mise en place d'un accès payant à l'espace Schengen sur le modèle de l'ESTA américain<sup>109</sup> ne sont pas des mesures que l'on pourrait qualifier de dérive populiste ou de manquement à nos devoirs de respects du droit d'asile. Le problème vient du fait que, utilisé habilement par les partis populistes voire xénophobes, il peut conduire à un renforcement de la polarisation des sociétés européennes et à celui des risques liés (voir infra section *Les impacts sécuritaires*).

---

<sup>109</sup> Jean-Pierre Stroobants, « L'Europe esquisse un système payant d'accès à l'espace Schengen », LeMonde.fr, 17 novembre 2016.

## Les répercussions économiques

L'impact économique de la crise des réfugiés est pour l'heure encore difficile à évaluer précisément. Toutefois, plusieurs publications récentes en proposent une analyse et une vision prospective sur le plan macro-économique.

**Selon ces rapports, l'arrivée de flux de migrants s'accompagne d'une hausse de la dépense publique pour financer le soutien logistique qu'impose cette situation d'urgence.** Plusieurs pays ont ainsi augmenté leur niveau de dépense (0,5 par an de prévu en 2016 et 2017 pour l'Allemagne, 0,3% pour 2016 en Autriche, 0,9% en 2016 en Suède). Toutefois, cette dépense publique peut avoir à court terme un effet stimulant sur la demande et une hausse du PIB de 0,1 à 0,2%<sup>110</sup>.

**L'impact sur le marché du travail** est lui aussi difficile à évaluer. Selon le FMI, les effets de déplacements sur les travailleurs nationaux – inquiétude importante sur le plan politique – sont brefs et faibles. Les expériences passées le confirment, notamment en raison de la substituabilité réduite entre les travailleurs migrants et nationaux. **FMI, OCDE et Union européenne louent également l'effet des mesures d'intégration rapide des travailleurs migrants aux marchés du travail** (comme les incitations type aide financière aux responsables embauchant des travailleurs migrants par exemple) et leurs effets bénéfiques potentiels (intégration sociale, apprentissage de la langue) et soutiennent le développement d'une flexibilité et l'assouplissement des réglementations<sup>111</sup>.

Selon l'UE, « s'ils sont bien et rapidement intégrés, les migrants peuvent aider à améliorer la performance du marché du travail, relever les défis démographiques et améliorer la soutenabilité fiscale ». Toutefois, « sur le moyen et long terme, la manière dont les réfugiés seront intégrés au marché du travail sera un facteur clé dans la détermination des impacts macro-économiques des flux migratoires sur les économies des Etats membres »<sup>112</sup>.

Concernant le cas de la France, Gérard-François Dumont, président de la revue *Population et avenir* établit le même diagnostic dans une interview accordée au journal *Le Figaro*. « D'abord, si la France continue d'empêcher les demandeurs d'asile de travailler (circulaire Cresson), cette immigration ne peut favoriser l'économie. Ensuite, pour les migrants non qualifiés et qui ne parlent pas français, le Smic actuel est trop élevé. Il faudrait pouvoir assouplir le salaire minimum et investir dans l'apprentissage linguistique des migrants. [...] Dans notre pays, l'immigration pourrait être intéressante en raison de la faible appétence des nationaux pour certains métiers (bâtiment, restauration, métiers de la bouche) et l'insuffisance quantitative de personnes qualifiées dans certaines professions (médecins, ingénieurs). »<sup>113</sup>

L'autre impact économique concerne l'image des régions qui accueillent d'importantes populations de réfugiés comme la ville de Calais, où le tourisme ne fait plus recette. La situation sur place – qui exaspère les riverains et provoque des tensions – et son traitement médiatique ont clairement un

<sup>110</sup> "How will the refugee surge affect the European economy", OCDE, Migration Policy Debates, n° 8, novembre 2015.

<sup>111</sup> Shekhar Aiyar, Bergljot Barkbu, Nicoletta Batini, Helge Berger, Enrica Detragiache, Allan Dizioli, Christian Ebeke, Huidan Lin, Linda Kaltani, Sebastian Sosa, Antonio Spilimbergo, and Petia Topalova, *The refugee Surge: Economic challenges*, Fonds monétaire international, janvier 2016.

<sup>112</sup> An Economic Take on the refugee crisis. A macroeconomic assessment for the EU, EU European Economy Institutional Papers 33, Directorate-General for Economic and Financial Affairs, p. 31, juillet 2016.

<sup>113</sup> Marie Théobald, « Comment les migrations impactent l'économie », LeFigaro.fr, 18 février 2016.



impact négatif sur l'activité économique du territoire où la plupart des projets de développement économique sont gelés ou annulés<sup>114</sup>. Cette situation crée également des tensions avec la France qui supporte *de facto* les conséquences de l'attractivité du Royaume-Uni<sup>115</sup>. L'île de Lesbos en Grèce connaît le même sort avec un tourisme en berne, victime des clichés persistants sur les migrants dont 800 000 sont passés par l'île en 2015<sup>116</sup>.

## Les impacts sécuritaires

L'étude des impacts des flux de migrants sur la sécurité doit être approfondie car, bien souvent, des épiphénomènes sont présentés comme des évidences et instrumentalisés afin de jouer sur le sentiment d'invasion délétaire chez les opinions publiques.

### 1. Sécurité des populations migrantes

**Tout d'abord, il faut rappeler une évidence : à court terme, ce sont bien les populations migrantes qui prennent le plus de risques car elles encourent la mort** (les prix des traversées baissent d'ailleurs lorsque la mer est plus agitée), les privations avec la crainte de quitter, pour certaines notamment parmi les plus récentes arrivées, une « situation » dans leur pays, même en guerre<sup>117</sup>, et voir leur statut social s'effondrer dans le pays d'accueil, sachant que les ressources de la personne ou du ménage auront été entamées voire dilapidées pour les besoins du voyage.

Ces dernières entament un processus de migration internationale généralement pour fuir les persécutions qu'elles subissent dans leur pays et demander l'asile (réfugiés politiques) ou bénéficier d'opportunités professionnelles et de meilleures conditions de vie (migrants économiques). Certaines sont donc souvent prêtes à connaître un « enfer » pour atteindre ce qu'elle considère comme un « paradis » et sont donc prêtes à accepter les risques encourus lors du trajet et aux signaux défavorables que tentent d'envoyer les pays de destination afin de provoquer chez elles une forme de découragement, comme le durcissement des conditions d'accueil. Certaines populations sont pour cela prêtes à courir nombre des risques : mauvais traitements (exploitation, viol, etc.), traversée dangereuse de la Méditerranée, dans de mauvaises conditions météorologiques et sur des embarcations bas de gamme, pouvant entraîner la mort.

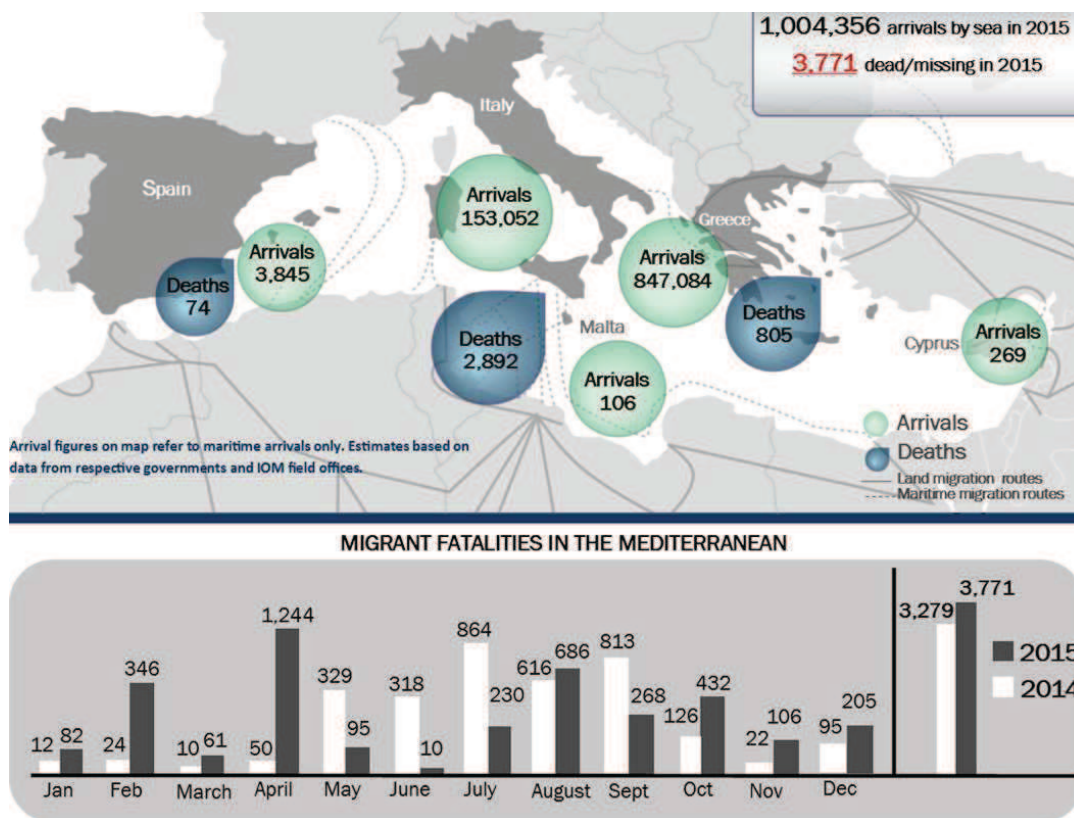
<sup>114</sup> Delphine de Mallevoüe, « Calais lance un "SOS économique" à Paris », *LeFigaro.fr*, 2 mars 2016.

<sup>115</sup> Une aide britannique de 22 millions d'euros a par exemple été débloqué au mois de mars afin d'aider la municipalité de Calais et Eurotunnel. « Le vrai coût économique de la "jungle" de Calais », *LeFigaro.net*, 4 mars 2016.

<sup>116</sup> Louisa Gouliamaki, Hélène Colliopoulou, « Lesbos: tourisme en berne, victime des images de la crise migratoire », *France24*, 24 juillet 2016.

<sup>117</sup> Les derniers migrants syriens sont parfois des personnes qui ont retardé au maximum leur départ car elles jouissaient d'un haut niveau de vie dans leur pays que leur avait permis d'acquérir leur haut niveau de qualification.

## Flux migratoires vers l'Europe : arrivées et décès en 2015



Source : communiqué de l'Organisation internationale pour les migrations, mai 2016, <https://www.iom.int/fr/news/loim-recense-3-771-deces-de-migrants-dans-la-meditteranee-en-2015>

**Concernant les déplacements en eux-mêmes, le risque de mortalité est variable selon les routes empruntées et selon les milieux traversés.** Nous disposons ainsi de chiffres concernant le nombre de décès liés aux naufrages de navires en Méditerranée, qui ont grandement participé à alerter les autorités de la rive nord et au lancement des opérations *Mare Nostrum* ou *Sophia*. Ainsi, au 12 octobre 2016<sup>118</sup>, 3 632 personnes auraient péri en Méditerranée en 2016 (contre 3 771 en 2015 et 3 279 en 2014) selon les chiffres de l'Organisation internationale pour les migrations (voir carte ci-dessus). Ces décès sont intervenus principalement sur la route de la Méditerranée centrale où, en raison de la traversée plus longue, le risque de perdre la vie est de 1,89% contre 0,09% pour la route de la Méditerranée orientale. Certaines sources évoquent des décès plus nombreux lors de la traversée de zones désertiques en Afrique du Nord par exemple mais aucun chiffre n'est disponible.

**L'étude des stratégies de migrations permet de constater que les risques de mauvais traitements sont anticipés.** Par exemple, certaines femmes d'Afrique de l'Ouest entament généralement un traitement contraceptif avant de se lancer dans l'aventure de la migration car elles sont conscientes qu'elles prennent le risque d'être violées en toute impunité<sup>119</sup>. Au cours du long trajet qu'elles effectueront, nombre de migrants devront stopper leur progression à plusieurs reprises, durant quelques mois pour travailler pour les réseaux de passeurs afin de payer leur trajet jusqu'à

<sup>118</sup> <https://www.iom.int/news/mediterranean-migrant-arrivals-reach-317209-deaths-sea-3632>

<sup>119</sup> Fabrice Aubert, Marika Andersen, Brieuc Van Damme « Drame dans le drame, la situation particulière des femmes migrantes doit être mieux prise en compte », *LeHuffingtonPost*, 7 mars 2016.

l'étape suivante. Ils constituent ainsi une main d'œuvre bon marché pour certains exploitants peu scrupuleux.

**Rixes entre migrants.** Les violences intercommunautaires entre migrants massés dans des camps de fortune, durant les trajets mais aussi dans les pays d'accueil, constituent aussi un risque potentiel qui s'est d'ailleurs concrétisé dans de nombreuses régions accueillant des flux, de l'Algérie à la Macédoine. Des affrontements inter-ethniques entre migrants Afghans et Pakistanais ont par exemple été constatés, le 25 janvier 2016, à la frontière gréco-macédonienne (un mort et deux blessés). Des heurts ont eut lieu en France à la mi-avril à Paris : dans la nuit du 14 au 15, quatre personnes ont été blessés sous le pont de la station de métro Stalingrad où s'est établi un camp précaire qui accueillait quelques centaines de personnes originaires majoritairement d'Afghanistan, d'Erythrée et du Soudan<sup>120</sup>. En Grèce, un incident du même type s'est produit dans le port du Pirée entre migrants afghans et syriens dans la nuit du mercredi 30 au jeudi 31 mars. Huit migrants ont été blessés suite à une émeute qui aurait éclaté après qu'une femme syrienne ait été importunée par un ressortissant afghan<sup>121</sup>. Des incidents ont également lieu sur les navires qui récupèrent les migrants en Méditerranée (rixes, tensions). Là encore, sans réponse adaptée, ce type d'évènements est amené à se multiplier.

## 2. Risque terroriste

**Enfin, l'un des risques qui divisent les experts reste celui du terrorisme<sup>122</sup> qui serait le « passager clandestin » des flux migratoires.** Terroristes de Daech ou d'autres organisations djihadistes pourraient utiliser le circuit migratoire pour rejoindre l'UE afin d'y commettre des attentats, bien que leurs déplacements soient désormais réduits en raison de la surveillance dont ils font l'objet<sup>123</sup>. Toutefois, les terroristes ayant perpétré des attentats sur le territoire européen disposent généralement de la nationalité du pays où ils opèrent. En outre, ils sont fréquemment encouragés, depuis l'étranger, à préparer des attaques. Les organisations terroristes ont en effet fortement développé leurs techniques de communication, de prosélytisme et d'embrigadement et incitent de plus en plus leurs membres à passer à l'acte sur place, après avoir reçu un entraînement en Syrie ou en Irak.

**Le risque de voir des activistes terroristes emprunter les itinéraires migratoires existe mais reste quasi-impossible à quantifier et à combattre.** Cela s'est d'ailleurs déjà produit : l'un des kamikazes du 13 septembre, Ahmad Al-Mohammad, qui s'est fait exploser au stade de France, serait arrivé en France par ce biais-là, avec un faux passeport syrien. Certains experts soutiennent néanmoins que Daech n'a jamais formulé l'intention de pousser ses combattants à emprunter les routes migratoires pour rejoindre le territoire européen afin d'y commettre des attentats<sup>124</sup>. De même, le seul fait rapporté par l'opération Sophia à ce sujet est la saisie du téléphone d'un migrant sur lequel ont été

<sup>120</sup> Cécile Beaulieu, Paris : quatre blessés jeudi soir dans une rixe entre migrants à Stalingrad, *Le Parisien*, 15 avril 2016.

<sup>121</sup> « Grèce. Affrontements au Pirée entre migrants syriens et afghans », *CourrierInternational*, 31 mars 2016.

<sup>122</sup> Ces questions sont notamment posées par la démographe Michèle Tribalat.

<sup>123</sup> Catherine Wihtol de Wenden, « Quel lien entre les attentats et l'accueil des réfugiés ? », *The Conversation*, 25 novembre 2015.

<sup>124</sup> C'est notamment le cas de Daniel Thomson, cité dans cet article : Alexandre PIQUARD, « Des médias accusés de minimiser le risque terroriste parmi les migrants », 17 novembre 2015.

retrouvées des images de la propagande de Daech. L'organisation terroriste doit cependant, sans doute, prélever auprès des passeurs une taxe de transit afin d'accroître ses revenus.

**Une des craintes demeure celle d'une attaque suicide d'un kamikaze caché parmi les migrants sur un bateau** et qui ferait exploser sa ceinture. La difficulté pour gérer ce risque provient de la nécessité de concilier deux objectifs : l'urgence du sauvetage et la sécurité des équipes le réalisant. Des précautions sont ainsi prises (pas par tous) : par exemple les bâtiments français n'accostent pas directement les embarcations, envoyant d'abord une embarcation légère pour s'assurer que les conditions sont réunies pour une récupération sécurisée. Rappelons cependant que les navires transportant des migrants n'offrent que des cibles de second choix par rapport aux navires de croisière, qui accueillent généralement majoritairement des touristes occidentaux.

Aussi, selon les informations que nous avons pu nous procurer, rien ne permet d'affirmer aujourd'hui que des terroristes se trouvant hors d'Europe privilégient ce moyen pour entrer sur le territoire européen. Pour autant, il est indiscutable que certains l'empruntent car il permet, grâce à l'utilisation des faux passeports syriens, de se procurer des titres de résidence en règle dans les pays de l'UE. Les événements survenus en Allemagne au mois de juillet 2016 soulèvent cette délicate question : comment repérer les terroristes dans le flux de réfugiés ? Comment empêcher que certains se radicalisent sur le territoire européen ? De même, la focalisation sur Daech empêche d'envisager que d'autres individus mal intentionnés peuvent emprunter ce chemin pour gagner l'Europe et offrir leur compétence au plus offrant une fois la traversée achevée, sans que leur profil n'ait obligatoirement éveillé l'attention.

**La principale difficulté demeure notre quasi incapacité à collecter en amont des renseignements sur ces individus.** La coopération avec les services des pays d'émigration n'est en effet pas toujours possible, ou parfois peu efficace. De même, les individus peuvent être formés à déjouer la vigilance des fonctionnaires de l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA). Ces derniers accordent – ou non – après entretiens l'autorisation nécessaire à la délivrance des documents<sup>125</sup>. Des individus ont d'ailleurs été refoulés en raison de suspicion sur ce point. Les personnels de l'OFPRA sont certes formés et épaulés par des spécialistes mais ce dispositif ne peut être infaillible à 100% face à des individus déterminés et au discours préparés grâce à leur formation à l'étranger par les groupes terroristes mais aussi grâce aux passeurs qui fourniraient les éléments de langage aux candidats à la migration contre une rémunération. Si le risque existe, ce n'est pas le cas des solutions efficaces pour lutter ou contrer cette menace, la seule option demeurant l'amélioration de la collecte, de l'échange et de l'analyse du renseignement.

**L'autre problème reste que cet état de fait est habilement utilisé par les partis populistes<sup>126</sup>** qui proposent la fermeture des frontières ou d'autres mesures inadaptées ou irréalistes. La fermeture des frontières ne permettra pas de réduire véritablement le risque terroriste pour au moins deux raisons. Tout d'abord, nombre des membres des derniers commandos terroristes disposaient d'un passeport européen voire d'une fiche S, ce qui ne les a pas empêchés de passer à l'acte. Ensuite, si des terroristes souhaitant commettre des attentats étaient bloqués, ils trouveraient sans doute des voies alternatives pour pénétrer sur le territoire national, plus discrètes et plus difficilement contrôlables.

<sup>125</sup> Maryline Baumard, « Craintes sur l'arrivée de terroristes avec les migrants », *LeMonde.fr*, 16 novembre 2015.

<sup>126</sup> Steven Erlanger, "Brussels Attacks Fuel Debate Over Migrants in a Fractured Europe", *NewYorkTimes*, 22 mars 2016.

De plus la fermeture des frontières pose la question de l'image de la France. Faire de tout migrant de confession musulmane un terroriste potentiel sous prétexte que l'islamisme produit l'essentiel des terroristes d'aujourd'hui n'honore pas les traditions de notre pays et le rôle qu'il entend jouer sur la scène internationale. Le climat de peur peut inciter à prendre des mesures radicales qui nourrissent la rhétorique des recruteurs du terrorisme qui exploitent ces éléments contre les Etats européens, nourrissant haine et rancœurs à leur égard. C'est là le piège que certains gouvernements européens semblent incapables d'éviter et qui conduit au durcissement des conditions d'accueil, à la polarisation des débats sur l'islam et à la progression des partis extrémistes.

### 3. Installation de camps de réfugiés sur le sol européen

**A plus long terme se pose la question des conséquences de flux continus et mal gérés. L'implantation durable de camps de fortune sur le modèle de la jungle de Calais (5 000 à 8 000 occupants aujourd'hui avant son démantèlement à venir à la fin de l'année 2016) avec son lot de problèmes liés, en France, pourrait s'étendre à l'Europe, continent de plus en plus concerné par la bidonvillisation<sup>127</sup>.**

L'afflux de réfugiés et le rétablissement des contrôles aux frontières de l'espace Schengen provoque ainsi un phénomène de concentration des migrants et la constitution de camps de réfugiés aux portes de l'Union européenne. C'est notamment le cas en Grèce où le camp d'Idomeni, ville à la frontière avec l'Ancienne république yougoslave de Macédoine (ARYM), a accueilli de 8 500 à 11 000 personnes selon les sources. Le 10 avril 2016, près de 300 migrants avaient été blessés dans des échauffourées avec la police suite à un mouvement de population consécutif à une fausse rumeur d'ouverture de la frontière<sup>128</sup>. Le camp a été fermé par les autorités grecques et les populations évacuées au mois de mai 2016 vers quatre nouveaux camps comme Cherso en Grèce<sup>129</sup>.

La Grèce pourrait même à terme devenir le nouveau « Calais » de l'Europe du Sud. Premier pays traversé par les migrants arrivant de Turquie, Athènes fait les frais de la fermeture des frontières des pays frontaliers des Balkans (ARYM) et du durcissement des conditions d'accueil de l'Autriche (réductions du nombre de personnes autorisés à traverser quotidiennement le territoire ou limitation du nombre de demandes d'asile déposables). Cette situation délicate permet toutefois à la Grèce d'obtenir l'indulgence relative de l'Allemagne sur les réformes d'austérité poussées par Berlin<sup>130</sup>.

Les risques à long terme sont multiples : bidonvillisation avec la constitution d'immenses camps de réfugiés insalubres posant des problèmes sanitaires ; tensions et multiplication des heurts avec la police lors des tentatives de franchissement de la frontière ; affrontements entre manifestants pro et anti-migrants, entre manifestants anti-migrants et réfugiés et entre ces groupes et les forces de police ; développement voire enracinement du sentiment xénophobe dans une partie de l'opinion

<sup>127</sup> Le phénomène de bidonvillisation serait responsable de 40% de l'urbanisation dans le monde selon le rapport *Global Risks*. Benoît Georges, « La « bidonvillisation » du monde », *Les Echos*, 20 janvier 2015.

<sup>128</sup> Aline Robert, « 300 migrants blessés à la frontière Grèce-Macédoine », *Euractiv*, 11 avril 2016.

<sup>129</sup> Ghias Aljundi, "As Europe Fails To Act, 60,000 Refugees Are Living In Appalling And Unsafe Conditions In Greece", *TheHuffington Post*, 23 décembre 2016.

<sup>130</sup> Romaric Godin, « La Grèce va-t-elle accepter de devenir le Calais de l'Europe ? », *LaTribune*, 3 mars 2016.

publique du pays hôte avec le risque de voir des milices citoyennes se constituer ou des partis populistes arriver aux responsabilités.

#### 4. Formation de groupuscules ou milices anti-migrants sur le territoire européen

**Pour les populations du territoire d'accueil, des formes d'insécurité peuvent se développer.** Cela peut, dans les cas les plus graves, aller jusqu'à des agressions physiques<sup>131</sup>, dont les réactions suscitées peuvent infléchir la politique nationale d'un Etat pressé par son opinion publique de réagir. Le risque est alors de voir, en réaction, **se constituer des milices** composées de citoyens doutant de la capacité de l'Etat à assurer leur sécurité et donc désireux de s'en charger eux-mêmes<sup>132</sup>.

Dans le contexte actuel, la constitution, sur le territoire de l'Union européenne, de groupuscules ou milices motivés par un sentiment xénophobe, raciste et anti-migrant est une possibilité à prendre au sérieux. Elle s'est d'ailleurs déjà concrétisée en partie, de différentes manières, dans plusieurs pays situés à la fois sur la route des migrants (Europe centrale et balkanique, Europe du Sud) mais aussi dans les pays d'accueil. Si les faits restent encore peu importants, on les observe sur l'ensemble du territoire européen et, sans qu'elle n'en soit le principal ferment, l'hostilité à l'égard des populations migrantes, instrumentalisée par les leaders de partis populistes, compte parmi les déterminants. Le danger est de voir ces pratiques s'étendre et leurs auteurs se structurer en groupe quand ce n'est pas déjà le cas.

En **Scandinavie**, ce phénomène prend le nom de « soldats d'Odin ». Fondé en Finlande en 2015, le groupe est en train d'essaimer au Danemark, en Suède et en Norvège. Selon ses partisans, il s'agit de prêter main forte aux autorités policières débordées de travail face à l'augmentation – pas toujours réelle – de la délinquance qui est associée à l'arrivée des migrants. Vêtus de bombers floqués, les membres de ce groupuscule organisent dans certains quartiers de plusieurs villes des patrouilles pour assurer la sécurité et le maintien de l'ordre. Le leader de la branche norvégienne, Ronny Alte, serait un ancien des groupes islamophobes Norwegian Defence League et Pegida<sup>133</sup>. Les autorités norvégiennes ont désapprouvé ce comportement en rappelant que seules les forces de police sont habilitées à remplir de telles missions, tout en reconnaissant dans un rapport édité par les services de renseignements que la menace liée aux groupes d'extrême-droite prenait de l'ampleur en raison de la poursuite de la crise migratoire. En effet, le *National Threat Assessment* de 2016 indique que « des tentatives d'incendies ou de vandalisme sur des centres d'accueil de demandeurs d'asile », « des actes de violence avec intention de tuer » ou encore « des tentatives de sabotage de manifestations dans d'autres pays d'Europe » pourraient avoir lieu<sup>134</sup>.

Si la Scandinavie n'est pas riveraine de la Méditerranée, il faut prendre en compte le fait que l'apparition de ce phénomène a un impact direct sur la position des gouvernements et concerne toute l'Europe. Sous la pression populaire et politique, les autorités nationales modifient en effet généralement leur position, les durcissent, comme en Suède, ce qui a des répercussions dans les pays aux frontières sud de l'espace Schengen.

<sup>131</sup> « Première interpellation pour violences sexuelles après le 31 décembre à Cologne », *LeMonde.fr*, 18 janvier 2016.

<sup>132</sup> « Allemagne. Les milices d'autodéfense, l'autre danger après Cologne », *Courrier International*, 12 janvier 2016.

<sup>133</sup> "Les Soldats d'Odin", cette inquiétante milice norvégienne anti-migrants, *L'Express*, 22 février 2016.

<sup>134</sup> National Threat Assessment 2016, PST, p. 4 et 16.

Le phénomène de milice se développe également en **Bulgarie**, sur la route de la Méditerranée orientale où des citoyens ont, en avril 2016, appréhendé eux-mêmes des migrants, filmant la scène où des individus apparaissent ligotés au sol<sup>135</sup>. Cette action a dans un premier temps obtenu le soutien du Premier ministre bulgare Boko Borissov. Ce dernier s'est en effet félicité que les citoyens prêtent main forte aux autorités pour défendre les frontières, laissant entendre que toute initiative de ce type serait la bienvenue avant de revenir sur sa position.

La **Hongrie** voisine abrite également plusieurs milices depuis quelques années, qui sont notamment réapparues en opposition à la population Rom. Souvent liés au parti Jobbik (extrême droite hongroise), ces groupuscules tels Vederó patrouillent dans certaines localités (Gyöngyöspata et Hejőszalonta) en se prévalant de faire régner l'ordre.

En **France**, si l'on ne peut parler de milices sur le modèle de ce qui peut exister en Scandinavie, plusieurs agressions ont eu lieu sur la commune de Calais depuis le début de l'année 2016. Un groupe de cinq hommes se faisant passer pour des policiers aurait ainsi organisé plusieurs ratonades contre des migrants syriens tentant de s'introduire dans le tunnel sous la Manche<sup>136</sup>.

**L'Allemagne** connaît également des troubles importants. En février, deux heurts ont eu lieu en Saxe où un bus transportant des réfugiés vers un centre a été bloqué par des manifestants anti-migrants à Clausnitz quand un futur centre d'accueil pour 300 réfugiés a été brûlé à Bautzen<sup>137</sup>. Le leader de Pediga (Union des patriotes européens contre l'islamisation de l'Occident), mouvement originaire de Saxe, est sous le coup d'une condamnation pour injures racistes à l'encontre des réfugiés. Une manifestation organisée par Pediga a également dégénéré à Anvers en Belgique, le 22 avril 2016, où des heurts se sont produits entre manifestants et forces de l'ordre.

On ne constate pour l'heure aucun phénomène de milices anti-migrants en Grèce. Toutefois, des troubles à l'ordre public ont éclaté en février 2016 dans l'île de Kos en lien avec l'implantation à venir – effective depuis – d'un des *hotspots* de l'UE que refuse une grande partie de la population, craignant de voir le tourisme, principale ressource de l'île, s'effondrer<sup>138</sup>. De même en Italie où, si la contestation n'a pas conduit à la constitution de groupe radicaux, nombre de heurts ont été observés entre les forces de police et des réfugiés ou des manifestants pro ou anti-migrants à la frontière autrichienne, à Milan ou dans les banlieues de Rome et Trévis depuis juillet 2015<sup>139</sup>.

<sup>135</sup> Le groupe auteur de cette vidéo se ferait appeler Union pour la défense des citoyens bulgares et serait dirigé par Dinko Valev, ancien lutteur semi-professionnel dont les agissements anti-migrants auraient acquis une certaine popularité sur le réseau social Facebook. « Bulgarie : développement de milices anti-migrants », *FranceTVInfo*, 12 avril 2016.

<sup>136</sup> Angélique Negroni, « Le gang présumé d'agresseurs de migrants à Calais arrêté », *LeFigaro.fr*, 11 mars 2016.

<sup>137</sup> « Allemagne. Violences contre les réfugiés : la Saxe fait honte au pays », *CourrierInternational*

<sup>138</sup> Maria Malagardis, « Grèce : après les manifs contre l'austérité, la grogne contre les migrants », 8 février 2016.

<sup>139</sup> « Violente manifestation en Italie contre le mur anti-migrants de l'Autriche », *Euronews*, 7 mai 2016.

## Carte des hotspots prévus par l'Union européenne



Source : Marie VERDIER, Trois questions sur les « hotspots » pour les migrants », La croix, 25 septembre 2015.

**A long terme, si la situation devait perdurer, il se peut que ce genre d'incidents se multiplie sur le territoire européen.** On constate d'ailleurs que les résultats des partis tenant des discours de plus en plus hostiles à l'égard des migrants et des gouvernements en place accusés de laxisme, de favoritisme et d'angélisme continuent leur progression – en témoigne la qualification de Norbert Hofer au deuxième tour de l'élection présidentielle en Autriche.

Le risque de constitution de milices décidées à se faire justice et à se substituer aux forces de l'ordre reste toutefois difficile à apprécier et varie selon les pays. Si ces troubles concernent en premier lieu l'ordre public et donc les autorités de l'Intérieur, la Défense nationale doit en surveiller les évolutions qui dépendent en partie de problématiques qu'elle observe avec acuité, comme les flux migratoires ou le terrorisme islamiste. L'ouverture des *hotspots* en Grèce et en Italie, toujours en cours (seulement 9 sont opérationnels sur les 11 prévus) et leur bon fonctionnement auront valeur de véritable test<sup>140</sup> car ils ne pourront opérer dans la durée sans l'acceptation des populations et si des incidents, comme celui de Kos en Grèce, se produisent à répétition.

## 5. Crime organisé

L'autre risque renvoie à l'opportunité pour des éléments de réseaux mafieux de profiter de ces flux de migrants<sup>141</sup>, à la fois pour s'enrichir lors de leur traversée dans le cas des réseaux de

<sup>140</sup> Les difficultés d'application pratique des accords de Dublin, sublimés par la crise actuelle, ne sont toujours pas surmontées sachant que l'accord de répartition de l'effort d'accueil selon les quotas de réfugiés ne tient qu'à un fil.

<sup>141</sup> «Asylum's Dark Side: The Deadly Business of Human Smuggling», *Der Spiegel*, 7 septembre 2015.



passagers<sup>142</sup> mais aussi en profitant de la main d'œuvre vulnérable qu'ils constituent lors des moments de transit, en Italie par exemple<sup>143</sup>.

**Le crime organisé, secteur très réactif, a rapidement trouvé les moyens de tirer profit des opportunités offertes par l'afflux de migrants.** Plusieurs enquêtes journalistiques ont montré que les migrants africains arrivant en Sicile pouvaient rapidement tomber sous la coupe de la Cosa Nostra<sup>144</sup>. L'argent public mobilisé pour le fonctionnement et l'aménagement des camps est capté en partie lors d'appels d'offre attribués aux compagnies contrôlées par les criminels, comme les aides individuelles proposées aux migrants. Ces derniers, dans des situations précaires, peuvent rapidement trouver du travail auprès des réseaux mafieux en entrant par exemple dans le trafic de drogue qui leur permet de subsister tout en alimentant les revenus des réseaux criminels.

Les risques sont là encore de multiples natures : renforcement de la mafia qui bénéficie d'une nouvelle rente *via* la captation de fonds destinés au fonctionnement et à l'administration des camps ; extension du trafic de drogue ; risque de violences. L'autre danger concerne la reconversion professionnelle des combattants qui fuient les théâtres de guerre. En effet, les conflits en Irak et en Syrie ne génèrent pas que des flux de civils. Les personnes disposant de compétences guerrières ou logistiques (explosifs) peuvent être tentées de les proposer au plus offrant dans une situation de précarité où ils peuvent adopter une logique très pragmatique. Cette évolution est quasi-impossible à prévoir mais certains individus peuvent faire l'objet d'une surveillance renforcée si les éléments à disposition encouragent la suspicion. Surtout, cela indique qu'il ne faut pas limiter la surveillance aux individus passés par la bannière noire de Daech mais aussi les combattants kurdes ou chiites qui gagnent l'Europe.

S'il s'agit également de problématiques relevant des forces de l'Intérieur, leurs dynamiques ne doivent pas non plus être ignorées par les acteurs de la Défense car elles sont alimentées par des phénomènes qui concernent ces derniers.

L'autre versant de la criminalité se trouve sur la rive sud avec la mise en place d'une économie sous l'influence des réseaux mafieux qui est en train de s'implanter en Libye. Selon certaines estimations d'Europol, la part du business des migrants pourraient représenter près de 4,5 milliards d'euros soit près de 30 à 35 % du PIB libyen et 50% des revenus de la municipalité de Zouara, située à 100 km à l'ouest de Tripoli. Ramener l'économie dans le champ de la légalité promet d'être un véritable défi, à la manière de la place du pavot dans l'économie de l'Afghanistan. Le problème est que certains simples citoyens libyens sont de plus en plus tentés par ce business très rentable, et géré par les réseaux mafieux. Ils y voient le moyen, en se reconvertissant dans une économie de trafic<sup>145</sup>, d'engranger les revenus que ne peuvent plus générer leurs activités traditionnelles dans un pays où l'ordre n'est toujours pas revenu.

<sup>142</sup> « Calais : les migrants sous la coupe de gangs criminels », *Le Figaro.fr*, 25 septembre 2015.

<sup>143</sup> Ils sont ainsi exploités par la Cosa Nostra en Sicile du fait de leur impossibilité de travailler durant la période d'examen de leur demande d'asile quand les mafias italiennes ne tentent pas de profiter, *via* des entreprises privées, du marché que constituent leur accueil/hébergement financés par le gouvernement italien à hauteur de 35€ par jour par personne "Italy's Mafia learns to profit from the migration crisis", *Financial Times*, 24 juillet 2015.

<sup>144</sup> Lorenzo Tondo, "How the Mafia Make Millions Out of the Plight of Migrants", *Time*, 18 janvier 2016.

<sup>145</sup> « Libya's Refugee Profiteers », The Soufan Group, octobre 2015.

## 6. Tensions politico-diplomatiques entre Etats liées à la gestion de la crise

**Le pire des scénarios pourraient voir des Etats s’opposer sur la question de la gestion de la crise et des flux de migrants**, comme avaient commencé d’ailleurs à le faire l’UE et la Turquie, la première reprochant à la seconde de tarder à résorber les flux quand la seconde invitait la première à accélérer le transfert des fonds promis pour gérer les quelque 3 millions de réfugiés syriens qu’elle accueille sur son territoire. La question se pose également entre la Turquie et la Grèce : le mandat des forces de l’OTAN en mer Egée, qui prévoit l’avertissement, lors du sauvetage des migrants, des autorités nationales, pourrait raviver les différends turco-grecs concernant la souveraineté sur certaines îles<sup>146</sup>. Il reste néanmoins très peu probable que ce type de tensions ne dépasse le stade des rodomontades verbales souvent à destination d’une opinion publique en attente de gages de la part de ses dirigeants.

Le même risque demeure au niveau européen où l’on observe déjà des oppositions entre les Etats membres sur ce sujet. Cela pose la question des conséquences d’une dislocation de l’UE avec en toile de fond l’échéance de l’activation de l’article 50 du traité de Lisbonne et la sortie du Royaume-Uni suite au référendum du 23 juin. En voici un bref aperçu :

**Hongrie-Croatie** : En septembre 2015, le blocage de la frontière hongroise avait provoqué un afflux vers la Croatie. Zagreb avait dénoncé l’usage par les policiers hongrois de gaz lacrymogène sur son territoire. Estimant avoir atteint son point de saturation au bout de quelques jours, la Croatie laissa passer les migrants en Hongrie provoquant l’ire des autorités hongroises qui, entre temps, avait achevé la pose de 40 km de clôture sur la frontière entre les deux pays<sup>147</sup>.

**Suède-Danemark** : Le rétablissement des contrôles aux frontières par la Suède le 4 janvier 2016 a cristallisé les tensions avec le Danemark. Le second accusait la première d’avoir provoqué, avec sa politique d’accueil, un flux de migrants syriens continu alors que, dans le même temps, Stockholm reprochait à Copenhague de rediriger les réfugiés vers la Suède. Les ministres de l’Immigration suédois Morgan Johansson, et son homologue danois, Inger Støjberg s’étaient rencontrés courant janvier afin de désamorcer la crise qui menaçait les bonnes relations entre les deux pays<sup>148</sup>.

**France-Belgique** : La fermeture de la frontière franco-belge décidée par Bruxelles le 23 février suite au démantèlement de la « jungle » de Calais avait provoqué un malaise entre les deux pays. « Cette décision est pour nous étrange et ses motivations le sont tout autant », avait déclaré le ministre de l’Intérieur Bernard Cazeneuve<sup>149</sup>.

**Autriche-Grèce** : L’Autriche a vivement pris à parti la Grèce lors d’une réunion des ministres de l’Intérieur des 28 qui s’est tenue fin février 2016. Vienne s’inquiète de l’afflux de réfugiés et estime qu’Athènes ne protège pas suffisamment la frontière extérieure de l’UE. Athènes a d’ailleurs rappelé son ambassadrice à Vienne<sup>150</sup>.

**Grèce-ARYM** : le dimanche 10 avril, des migrants localisés dans le camp d’Idomeni à la frontière gréco-macédonienne avaient tenté de détruire en partie le grillage qui sépare les deux pays, tout en

<sup>146</sup> Maria Malagardis, *op. cit.*

<sup>147</sup> « Migrants: la Croatie et la Hongrie en plein bras de fer », *LeFigaro.fr*, 19 septembre 2015.

<sup>148</sup> Henriette Jakobsen, « La Commission tente d’apaiser les tensions Suède-Danemark », 7 janvier 2016.

<sup>149</sup> « Fermeture de la frontière franco-belge : une décision "étrange" selon Cazeneuve », *Métronews*, 25 février 2016.

<sup>150</sup> « Migrants: vives tensions entre Grèce et Autriche », *Le Point.fr*, 23 février 2016.

jetant des débris aux policiers macédoniens qui ont répliqué par des tirs de gaz lacrymogène, de grenades assourdissantes et de balles en caoutchouc. Le premier ministre grec Alexis Tsipras avait alors dénoncé des actions « honteuses », estimant que « viser à coups de lacrymogène des personnes non armées ne constituant pas une menace était indigne d'un Etat souhaitant appartenir à l'Europe », les autorités de Skopje répondant par communiqué de presse que les forces de sécurité grecques n'avaient pas essayé d'intervenir pour maintenir l'ordre. Le franchissement supposé de la frontière par les policiers macédoniens durant l'intervention avait également suscité une vive polémique en Grèce<sup>151</sup>.

**Italie-Autriche** : Le 27 avril 2016, l'Autriche annonçait son intention d'ériger un mur, au col du Brenner (où plusieurs troubles ont déjà eu lieu), à sa frontière avec l'Italie, une « grave erreur » selon le chef de file des socialistes au Parlement européen Gianni Pittella. Le président du Conseil italien Matteo Renzi a qualifié la décision autrichienne d'« éhontement contraire aux règles européennes », et précisé qu'elle « contredi[sai]t également l'Histoire, la logique et l'avenir »<sup>152</sup>.

Ces exemples, sans être tous qualifiables de « tensions », constituent le témoignage d'une cacophonie européenne sur la gestion de la crise où chaque Etat prend des initiatives unilatérales et critique ouvertement le dispositif mis en place par son(ses) voisin(s). Ils traduisent le profond malaise que provoque la crise des migrants et l'inconsistance des politiques européennes sur le sujet, le manque de cohérence et de vision d'ensemble. D'une part, la Grèce est sommée de réduire ses déficits, ce qui diminue les capacités de gestion de l'Etat ; de l'autre, les Etats membres, qui ont défendu les politiques d'austérité aujourd'hui appliquées à Athènes reprochent à cette dernière son incapacité à assurer la surveillance de ses frontières. Résultat, l'UE ne cesse de débloquer des aides financières pour permettre à la Grèce de gérer l'afflux de migrants (300 millions d'euros en mars 2016).

Si l'on en reste souvent au stade des simples déclarations, ces accrochages diplomatiques entre Etats-membres peuvent devenir plus préoccupants lorsqu'ils s'accumulent ou lorsque les pays entretiennent des relations délicates. Des tensions d'une autre teneur pourraient ainsi voir le jour entre la Turquie et la Grèce. Aucun incident n'est toutefois à déplorer pour l'instant, les précautions prises dès le départ pour les éviter semblant remplir leurs objectifs<sup>153</sup>.

Les relations difficiles entre les deux pays se sont également illustrées à travers une décision datée du 17 mai 2016 de la justice grecque, prise en appel du recours d'un réfugié syrien se trouvant sur l'île de Lesbos, qui refusait de reconnaître la Turquie comme pays tiers sûr. Si cela risquait de remettre en cause toute l'architecture de l'accord du 18 mars, la situation a depuis évolué, sachant que désormais, ce sont les ONG comme Amnesty international qui contestent à la Turquie le statut de pays sûr<sup>154</sup>.

<sup>151</sup> Andréa Guillot, « Migrants : les tensions persistent à la frontière entre la Grèce et la Macédoine », *LeMonde.fr*, 12 avril 2016.

<sup>152</sup> Georgi Gotev « Le projet de mur 'anti-migrant' en Autriche ravive les tensions avec l'Italie », *Euractiv*, 29 avril 2016.

<sup>153</sup> Il n'était évidemment, dès le départ, pas question qu'un bateau grec s'approche des côtes turques et vice-versa. « Les forces de la Grèce et celles de la Turquie s'abstiendront d'opérer dans les eaux territoriales et l'espace aérien de l'autre pays », avait déclaré M. Stoltenberg, Secrétaire général de l'OTAN. Olivier Lagneau, « Migrants : L'Otan a précisé le mandat de son opération navale en mer Égée », *Opex360*, 26 février 2016.

<sup>154</sup> « Un demandeur d'asile risque d'être renvoyé de force en Turquie », Amnesty international, 12 septembre 2016.

## 7. Impacts sécuritaires des enjeux migratoires pour l'industrie touristique des croisières

La problématique migratoire actuelle en Méditerranée se pose, pour l'industrie de la croisière, de deux manières : 1) sanitaire (contagion) et 2) humain (récupération des personnes).

Les normes SOLAS (*Safety Of Life At Sea*) oblige chaque navire à porter assistance à un bâtiment en détresse, une mission pour laquelle les navires de croisière ne sont pas conçus. Il y a eu seulement deux cas de récupération par deux navires appartenant à des compagnies américaine (Royal Caribbean et Princess) en 2015 en Méditerranée orientale qui concernaient environ 70 personnes qui ne sont pas restées à bord plus de 24h.

Si un navire de croisière intercepte un appel de détresse, signalement est donné en espérant qu'un navire proche et plus adapté puisse effectuer le sauvetage. Les compagnies appliquent un protocole sanitaire strict en cas de récupération pour éviter toute propagation d'éventuelles maladies (ports de combinaison, désinfection). Par la suite, les migrants sont débarqués soit sur un autre navire soit lors d'une escale à la condition que les autorités portuaires l'acceptent (elles peuvent refuser mais cela ne s'est jamais produit).

Leurs homologues de l'industrie du transport sont exposés au même risque. L'impact sur l'activité économique commençait à se faire sentir avec le déroutage des navires affrétés par les clients de compagnie comme Bourbon par exemple.

## Quels ressorts pour la « militarisation » de la Méditerranée ?

Si le terrorisme et les flux migratoires participent indubitablement à l'augmentation du trafic en Méditerranée, ils ne sont que de modestes contributeurs au phénomène de militarisation qui se nourrit généralement des tensions entre Etats. En Méditerranée orientale, ces dernières sont principalement le fruit des répercussions du conflit syrien, de la persistance du différend turco-chypriote et de la situation de guerre larvée entre Israël et plusieurs de ses voisins ; éléments qui ont des conséquences directes sur la présence militaire dans cet espace restreint. Pour autant, d'autres dynamiques, à l'œuvre depuis quelques années renforcent la « militarisation » du bassin méditerranéen, ou sont susceptibles de l'amplifier :

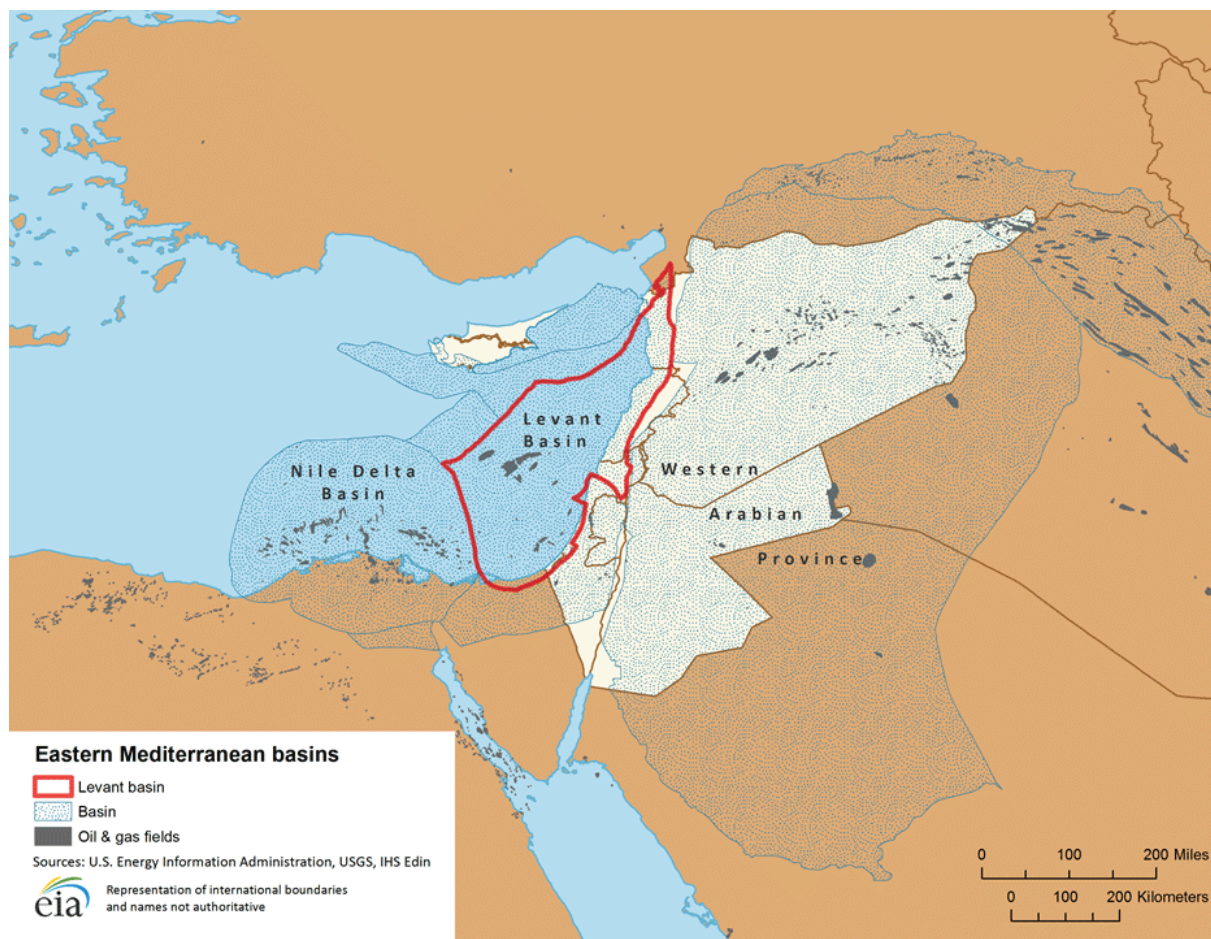
- Les enjeux énergétiques, qui provoquent des tensions en Méditerranée orientale, un espace déjà agité par la configuration régionale, structuré par les relations d'Israël avec ses voisins et le conflit syrien. Constituent-ils pour autant un levier de la militarisation ?
- La politique de la Russie, par la proximité de sa présence en mer Noire et son industrie d'armement, en est indéniablement l'un des acteurs. Quelles sont sa stratégie et son ambition en Méditerranée ? Quelles sont les tendances à l'œuvre dans les marines de la région ?

## Découvertes gazières en Méditerranée orientale : un moteur des tensions régionales ?

### 1. Ampleur et portée des dynamiques énergétiques en Méditerranée orientale

#### *Contexte historique*

La région de la Méditerranée orientale connaît en effet depuis quelques années une activité offshore soutenue, visant à l'exploration et à la mise en production de ressources en hydrocarbures, notamment en gaz naturel. Selon les définitions internationalement employées, il faut distinguer le bassin du Delta du Nil (Egypte) et le bassin du Levant (en particulier au large d'Israël, voir ci-dessous).

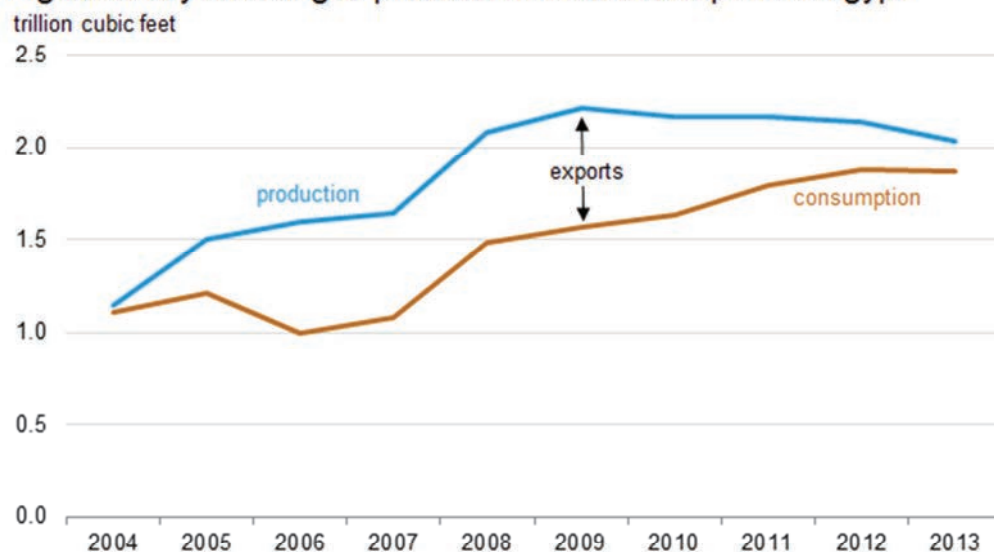


Source : *Overview of oil and natural gas in the Eastern Mediterranean region*, Energy Information Administration, 15 août 2013 ; <https://www.eia.gov/beta/international/regions-topics.cfm?RegionTopicID=EM>.

Initialement, le bassin du delta du Nil a concentré l'activité d'exploration, avec plusieurs champs découverts dans les années 1990 et mis en service dans la première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle. Ces développements ont permis le doublement de la production égyptienne de gaz naturel entre 2004 et 2009 et l'essor des exportations grâce à la mise en place d'infrastructures, notamment le Arab Gas Pipeline (AGP<sup>155</sup>) et deux terminaux GNL (gaz naturel liquéfié).

<sup>155</sup> L'AGP, en service depuis 2003, relie Egypte, Jordanie, Syrie et Liban. En 2008, une extension offshore a été construite entre al-Arish, dans le Sinaï égyptien, et Ashkelon en Israël.

Figure 3. Dry natural gas production and consumption in Egypt



Source: U.S. Energy Information Administration

Source : EIA Country Overview, <https://www.eia.gov/beta/international/analysis.cfm?iso=EGY>.

L'Égypte dispose de deux usines de GNL situées sur la côte méditerranéenne, d'une capacité combinée de 12,7 millions de tonnes par an (équivalent à 17,5 milliards de m<sup>3</sup>). L'usine de GNL Gas Company (Segas) à Damiette a commencé la production à la fin de l'année 2004, avec une capacité de 5,5 millions de tonnes par an (7,4 milliards de m<sup>3</sup>). L'usine est la propriété, à 80 %, de Union Fenosa Gas (coentreprise entre l'espagnol Gas Natural et l'italien ENI) et des entreprises nationales égyptiennes Egyptian General Petroleum Corporation (EGPC) et Egyptian Natural Gas Holding Company (EGAS), à hauteur de 10% chacune. La deuxième usine de GNL est située à Idku et est exploitée par Egyptian LNG, une joint-venture entre British Gas (BG), Petronas, Engie, EGPC, EGAS. L'usine d'Idku dispose de deux trains de liquéfaction, d'une capacité de 3,6 millions de tonnes par an chacun (approximativement 10 milliards de m<sup>3</sup> au total).

Le taux d'utilisation de ces infrastructures a fortement baissé à partir de 2010 du fait de la chute de la production (liée à la baisse du rendement de certains champs et au ralentissement des investissements), de la hausse de la demande interne, de l'instabilité politique suite à l'effondrement du régime de Moubarak ainsi que des nombreux sabotages subis par le AGP<sup>156</sup> et l'annulation de son contrat d'approvisionnement à long terme avec Israël en raison d'un litige de paiement<sup>157</sup>. Les deux usines de GNL sont ainsi actuellement à l'arrêt.

Devenue importatrice net, l'Égypte, pour couvrir le gap entre sa consommation et sa production, a même dû recourir en 2015 à des importations *via* la mise en service de deux terminaux de GNL flottant (FSRU pour Floating Storage and Regasification Unit, unités mobiles permettant la réception de GNL et sa regazéification) et la signature de contrats d'importation avec des acteurs internationaux comme l'algérien Sonatrach et le russe Gazprom et des compagnies de *trading*.

<sup>156</sup> Sarah Lynch, "Effects of pipeline attacks spread beyond Egypt", *USA Today*, 14 mars 2012.

<sup>157</sup> « Pourquoi le torchon brûle entre l'Égypte et Israël », *SlateAfrique*, traduction de l'article de Robin Mills paru sur le site ForeignPolicy, 4 mai 2012.

Cette situation de pénurie pourrait toutefois évoluer dans les prochains années avec la mise en production de la récente découverte du champ dénommé Zohr (voir infra).

### *Découvertes récentes*

L'exploration dans la région du bassin du Levant a démarré en 1999 au large d'Israël, avec la découverte du champ gazier Noa par un consortium composé de la société américaine Noble Energy<sup>158</sup> et du groupe israélien Delek. Dans les années qui suivent, d'autres découvertes sont intervenues et ont changé radicalement la donne énergétique pour Israël : les champs Yam Tethys et Mari B (2000), Tamar (2009) et surtout Leviathan (2010) qui – avec des réserves estimées à 530 milliards de m<sup>3</sup> – reste comme la plus importante découverte gazière mondiale des années 2000.

La construction de gazoducs a permis dès 2004 d'acheminer le gaz des champs Yam Tethys et Mari B en Israël et de développer son utilisation, notamment pour la production d'électricité. La dimension stratégique de la mise en valeur de ces ressources nationales a été accrue par les difficultés rencontrées dans l'exécution du contrat d'importation de gaz depuis l'Égypte via le Arab Gas Pipeline. Une nouvelle étape fondamentale a par ailleurs été franchie le 1<sup>er</sup> avril 2013 avec la mise en service du champ de Tamar.

L'activité de prospection s'est aussi centrée sur la zone offshore de Gaza. En 2000 la société britannique British Gas (BG, racheté en 2015-2016 par le groupe Shell pour 53 milliards de dollars) a foré deux puits : Gaza Marine-1 et Gaza Marine-2. BG a estimé les réserves à environ de 40 milliards de m<sup>3</sup>. Néanmoins les incertitudes liées à l'hypothétique souveraineté de l'Autorité palestinienne, à la mainmise du Hamas sur Gaza et à la volonté de contrôle de la part d'Israël ont complètement bloqué le développement de ces gisements<sup>159</sup>. Le groupe BG s'est retiré en 2008, et il n'y a actuellement aucune activité dans la zone offshore de Gaza.

Suite aux succès enregistrés dans l'offshore israélien, le gouvernement de la République de Chypre a décidé à son tour d'ouvrir à l'exploration les zones au Sud de l'île. Le premier appel d'offre pour la concession de licences d'exploration a eu lieu en 2007, suivi d'un deuxième en 2012. Cela a d'ailleurs occasionné quelques frictions avec la Turquie (voir infra) qui affiche une position de principe en soutien à la République turque de Chypre-Nord (RTCN) : Ankara exige qu'aucune exploitation de gisement chypriote ne lèse la partie Nord de l'île et demande ainsi la réunification comme préalable à tout développement gazier offshore<sup>160</sup>.

Comme dans le cas d'Israël, l'exploration dans les eaux de Chypre a été menée essentiellement par des compagnies indépendantes et notamment par le même groupe américain Noble Energy déjà leader en Israël. Aujourd'hui, le champ Aphrodite dont les réserves sont estimées à 200 milliards de m<sup>3</sup> constitue la principale découverte (2011) à mettre au crédit de l'entreprise. Le champ se situe au sud de Chypre, proche de la ligne de délimitation des ZEE avec Israël et du champ Leviathan

<sup>158</sup> La société américaine Noble Energy (société de taille moyenne dans l'univers pétrolier) est l'opérateur et le principal actionnaire de la plupart de ces gisements, en association avec différents partenaires locaux. Les grandes compagnies internationales ont été historiquement absentes, vraisemblablement en raison de craintes des conséquences sur leurs activités dans différents pays arabes.

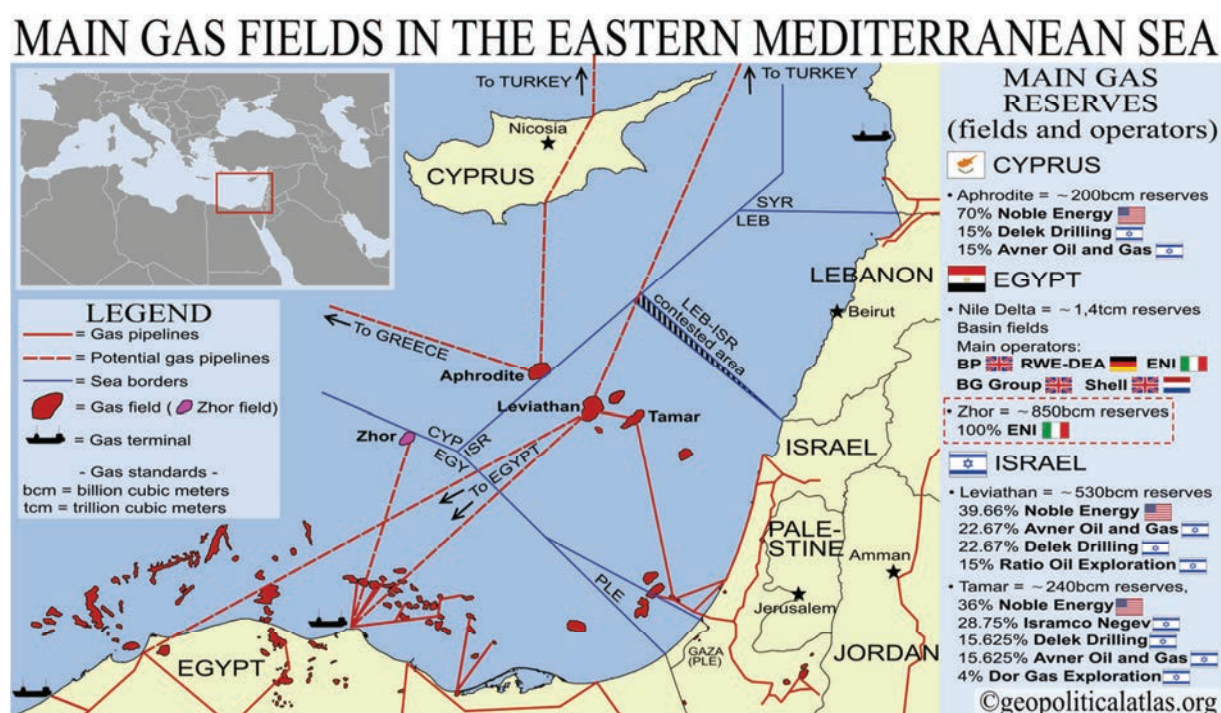
<sup>159</sup> Chronologie : pourquoi le gisement Gaza Marine n'a-t-il pas produit de gaz ?, MiddleEastEye, <http://www.middleeasteye.net/fr/reportages/chronologie-pourquoi-le-gisement-gaza-marine-n-t-il-pas-produit-de-gaz-1837246782>.

<sup>160</sup> Bastien Alex, « L'énergie, clé de réconciliation à Chypre ? », Observatoire de la Turquie et de son environnement géopolitique, IRIS, février 2014.



En août 2015, ENI a annoncé la découverte du plus grand gisement de gaz offshore jamais localisé en Méditerranée, à une centaine de kilomètres des côtes égyptiennes. Dénommé Zohr, le nouveau champ renfermerait 850 milliards de m<sup>3</sup> de gaz<sup>161</sup>, une véritable aubaine pour le pays (environ quinze ans de consommation nationale au niveau de 2013). ENI en détient la licence d'exploitation à 100% suite à un appel d'offres remporté en janvier 2014. La compagnie italienne a estimé les coûts d'investissement entre 6 et 10 milliards de dollars et ambitionne un démarrage de la production dès 2017.

La localisation géographique ainsi que l'estimation des réserves des différents champs cités sont représentés dans la carte ci-dessous. Rappelons que la vaste majorité de ces découvertes concerne le gaz naturel, les quantités de pétrole identifiées étant pour le moment minimales.



Sources : <http://www.geopoliticalatlas.org/471/>

Notons enfin que ces résultats ont aussi incité des pays voisins à développer des actions d'exploration. Ainsi la Turquie a décidé de lancer des campagnes d'exploration dans les zones offshore d'Antalya (accord de coopération avec Shell signé en novembre 2011), du bassin d'Iskenderun et dans les eaux de la RTCN avec les forages exploratoires au nord-ouest de Famagouste en avril 2012) en réponse aux explorations organisées par Chypre.

Le développement d'activité d'exploration au Liban a pris du retard en raison d'un problème réglementaire et, même si le gouvernement a approuvé en 2012 les décrets d'application de la loi sur l'exploitation des ressources pétrolières (notamment en ce qui concerne l'autorité de gestion du secteur), la formalisation de l'appel d'offre n'a pas encore eu lieu.

La Syrie, malgré la situation de guerre civile, a aussi participé à ce mouvement régional. Le gouvernement de Damas a signé fin 2013 un accord sur l'exploration pétrolière offshore avec la

<sup>161</sup> Le champ se trouve à 1 450 mètres de profondeur et couvre une zone de 100 km<sup>2</sup>. Anne Feitz, « Gaz : la découverte géante d'ENI en Egypte rebat les cartes », *LesEchos.fr*, 14 septembre 2015.

société russe SoyuzNefteGaz. Créée en 2000, SoyuzNefteGaz est une société russe peu connue et non cotée, filiale de la Banque centrale de Russie et présidée par Youri Shafranik, ancien ministre de l'Energie de la Fédération (1993-1996). Elle est présente dans l'exploration pétrolière en Syrie depuis 2004. Toutefois, il est évident que la dimension politique de cet accord prime sur sa signification économique et énergétique et qu'il s'agit essentiellement d'une action de communication de la part du gouvernement de Damas.

### *Valorisation et options de transport*

Les découvertes effectuées au large d'Israël, de Chypre et de l'Égypte, posent des questions extrêmement complexes aux autorités étatiques et aux entreprises impliquées. Comment valoriser ces réserves gazières ? Faut-il privilégier la consommation locale dans le but de favoriser la sécurité énergétique ou privilégier les exportations dans le but de soutenir l'activité économique ?

L'ampleur des réserves gazières découvertes dépasse largement les besoins actuels et potentiels d'Israël et de Chypre. Il est donc logique d'envisager des capacités d'exportation – éventuellement communes vu la proximité des zones de production. Mais comment valoriser ces réserves en fonction des nombreuses variables géopolitiques et des différentes options de transport ?

Le premier déterminant concerne le gouvernement d'Israël. Faut-il destiner les réserves à la sécurité énergétique nationale en limitant la mise en service des divers champs et en obligeant les producteurs à vendre sur le marché domestique ? Cette solution paraît sensée vu la dépendance vis-à-vis des importations d'hydrocarbures et le sentiment d'encerclement de l'Etat d'Israël qui, faut-il le rappeler, est un îlot électrique non raccordé aux réseaux voisins. Ou faut-il accepter qu'une partie des réserves soit produite et vendue à l'étranger, ce qui pourrait contribuer à améliorer significativement l'activité économique et la balance commerciale<sup>162</sup> ? En juin 2013, le gouvernement israélien a décidé que 40% des réserves de gaz naturel d'Israël seraient destinés à l'exportation et que les 60% restant seraient réservés à un usage intérieur. Une incertitude liée à l'action de l'Autorité anti-trust israélienne persiste par ailleurs<sup>163</sup>, cette dernière considérant que les compagnies qui développent le champ Leviathan agissent en situation de monopole, au détriment des consommateurs israéliens et demandant des mesures correctives, dont des désinvestissements dans différents champs. Le premier ministre israélien était d'ailleurs devant la Cour suprême – un première dans l'Histoire du jeune Etat – lundi 15 février 2016 pour défendre l'accord passé avec les entreprises Noble et Delek<sup>164</sup>. Sans succès puisque la haute juridiction a rejeté l'accord le mois suivant, donnant un an au parlement pour modifier les termes de l'accord défavorable aux consommateurs selon l'avis des juges<sup>165</sup>.

Le deuxième déterminant concerne les possibles routes d'exportation. Pour l'instant, seul le projet d'exportation vers la Jordanie a été approuvé. Ce dernier nécessitera la construction d'un gazoduc de 15 km près du sud de la mer Morte pour une capacité d'environ 2 milliards de m<sup>3</sup>/an.

Différentes options sont toutefois envisageables pour exporter des quantités plus significatives :

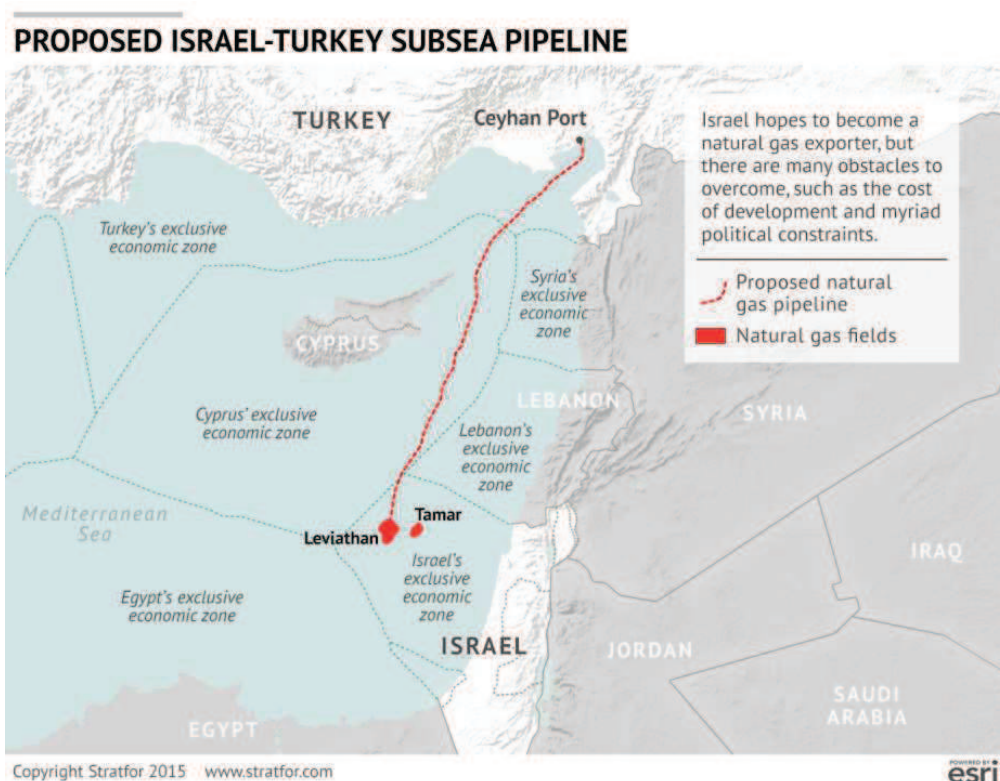
<sup>162</sup> Les estimations de la banque suisse UBS chiffrent l'impact potentiel de la production d'hydrocarbures entre 0,6 et 0,7 % du PIB d'Israël à partir de 2017.

<sup>163</sup> "Israeli High Court of Justice Rejects a Petition Against Gas Exports", *NaturalGasEurope.com*, 23 octobre 2013.

<sup>164</sup> "Israeli supreme court puts Leviathan gas project at risk", John Reed, *FinancialTimes.com*, 15 février 2016.

<sup>165</sup> « Israël: la Cour suprême rejette un accord d'exploitation de gaz en Méditerranée », RFI, 28 mars 2016.

a) **gazoduc offshore Israël-Turquie** : un tracé offshore est actuellement nécessaire, car traverser le Liban et la Syrie n'est pas envisageable dans l'immédiat. Cette solution<sup>166</sup> excluait Chypre, vu les tensions persistantes autour de la question de la RTCN. Ankara et Tel Aviv se sont réconciliés au mois de juin et évoquent désormais la possibilité de lancer le chantier. Toutefois, la lecture qui justifiait ce rapprochement par la nécessité pour la Turquie de sécuriser ses approvisionnements en gaz depuis la brouille avec la Russie a été démentie par la réconciliation intervenue avec Moscou, notamment en raison des évolutions du conflit syrien et l'investissement russe aux côtés de l'armée syrienne qui renverse le rapport de force. La Turquie et Israël examinent donc bien la faisabilité du projet de gazoduc<sup>167</sup> mais la Russie ne va pas suspendre ses livraisons à la Turquie.



<http://www.thecypriotpuzzle.org/israel-turkey-pipeline-it-may-provide-the-final-push-to-end-cyprus/>

b) **gazoduc offshore Israël-Chypre-Grèce** dénommé *Eastern Mediterranean Gas Pipeline*, dont le projet a été présenté à l'occasion d'une rencontre trilatérale tenue à Nicosie fin janvier 2016 par le Premier ministre d'Israël Benjamin Netanyahu, le Président de la République de Chypre Nicos Anastasiades et le Premier ministre grec Alexis Tsipras.

<sup>166</sup> "Turkey Plans to Build a Pipeline From Israel", *NaturalGasEurope.com*, 20 décembre 2015.

<sup>167</sup> Israël/Turquie : construction d'un gazoduc, *LeFigaro/AFP*, 13 octobre 2016.



<http://drrichswier.com/2016/01/29/greece-cyprus-and-israel-to-build-eastern-mediterranean-gas-pipeline/>

c) un ou plusieurs terminaux de liquéfaction GNL : cette solution signifie transporter le gaz naturel sur la terre ferme pour le liquéfier dans des terminaux et l'exporter *via* méthaniers. Différentes hypothèses existent : un terminal à Chypre, un terminal sur la côte israélienne, un terminal sur la mer Rouge pour permettre l'export vers les marchés asiatiques sans avoir à emprunter le Canal de Suez.

d) Terminal de liquéfaction GNL flottant (technologie FLNG).

e) Transport vers l'Égypte *via* le gazoduc AGP et exportation en utilisant les terminaux de liquéfaction GNL égyptiens déjà existants : cette solution signifie transporter le gaz naturel sur la terre ferme en Israël, pour l'envoyer en Égypte, le liquéfier dans des terminaux et l'exporter à l'aide de méthaniers.

Ces différentes solutions ont des structures de coûts différentes et permettent de viser des marchés distincts. Des avancées sur les décisions d'exportation sont nécessaires pour permettre aux compagnies productrices d'engager leurs plans d'exploitation, en particulier pour les deux champs majeurs (Leviathan en Israël et Aphrodite à Chypre).

A la date d'écriture de ces lignes (octobre 2016), la solution la plus probable semble être la construction d'un gazoduc offshore Israël-Turquie (a) qui est actuellement examinée, avec une éventuelle association de Chypre, car elle marie coûts de développement réduits et besoins de diversification de la Turquie. La construction d'un gazoduc offshore Israël-Chypre-Grèce (b) est techniquement difficile et coûteuse et se heurte à la faible demande de gaz en Europe du Sud. Les solutions c) et d) font aussi face aux coûts élevés des filières GNL. Quant à la solution e), elle est concurrencée par le développement du gisement Zohr (voir paragraphe suivant) et par un différend entre Israël et Égypte concernant les compensations liées à l'arrêt des ventes de gaz du Caire à Tel-

Aviv en 2012. Toutefois, les négociations entre les deux pays avancent et pourraient aboutir à un compromis permettant l'étalement des remboursements égyptiens sur plusieurs années et sans doute les exportations de gaz israélien en utilisant les infrastructures GNL égyptiennes<sup>168</sup>.

La question de la valorisation des ressources et des routes d'exportation est aussi importante dans le cas de l'Égypte. La production du gisement Zohr doit-elle être destinée à la consommation locale (éventuellement avec des faibles prix de vente) ou doit-elle être réservée à l'exportation ? A la différence d'Israël et de Chypre – comme indiqué précédemment – l'Égypte possède déjà deux usines de GNL (dont celle de Damiette distante d'environ 200 km) actuellement inutilisées. Aussi, la mise à contribution de ces terminaux semble une évidence en cas d'exportation, bien le pays soit conscient qu'il ne pourra rivaliser avec les volumes exportés par le Qatar. Si la question du choix entre consommation domestique ou exportation n'est pas encore tranchée, l'option de réserver les ressources de Zhor à la consommation domestique et d'exporter le gaz israélien semble faire compter parmi les plus plausibles.

## 2. Problématiques de sécurité liées aux développements énergétiques

### *Délimitations des ZEE*

**Les découvertes d'hydrocarbures et le développement des différentes hypothèses de routes d'exportation possibles ont, malgré les opportunités de coopération qu'elles peuvent constituer, plutôt tendance à exacerber les tensions entre les pays concernés, notamment autour des questions de délimitation des zones économiques exclusives (ZEE).** C'est le problème que rencontrent entre autres Israël et le Liban, sujet qui a déjà entraîné des protestations des autorités libanaises à l'encontre de campagnes d'exploration ayant eu lieu à proximité de la zone contestée<sup>169</sup>. Si un accord a été signé entre ces deux pays et Chypre, il n'a jamais été ratifié par le Parlement libanais<sup>170</sup>.

La situation de la République de Chypre est particulièrement complexe. Même si des accords de délimitation des ZEE existent avec Israël et l'Égypte, il n'est pas exclu que des controverses éclatent prochainement (voir carte p. 33). D'une part, le seul champ découvert jusqu'à présent à Chypre – le gisement Aphrodite – se situe à proximité de la frontière maritime d'Israël et il n'est pas exclu que la structure géologique du réservoir soit à cheval entre les deux ZEE. Même cas de figure pour le champ Zohr qui se situe dans la ZEE égyptienne, mais très proche de la frontière maritime avec Chypre.

Par ailleurs, le gouvernement de Nicosie n'a pas d'accords signés avec la Syrie, la Turquie et la Grèce. Des désaccords persistent avec la Turquie, du fait de différentes interprétations de la définition du plateau continental : la Turquie juge ainsi que certaines zones de prospection – que la République de Chypre a assignées à des compagnies pétrolières internationales lors d'appels d'offre pour la concession de licences d'exploration – chevauchent sa ZEE. La Turquie questionne par ailleurs la légitimité de la République de Chypre à négocier des accords d'exploration et production sans le

<sup>168</sup> « Israel, Egypt Said Nearing Compromise on Gas Dispute », Bloomberg, 18 mai 2016.

<sup>169</sup> Nasser Saidi, « Lebanon's Oil and Gas Wealth: Policy Recommendations for Escaping the "Devil's Excrement" Curse », 26 septembre 2016.

<sup>170</sup> Jonathan Gorvett, « Cyprus in the Middle », *ForeignAffairs.com*, 12 janvier 2016.

consentement de la RTCN. Le gouvernement turc a ainsi exercé des pressions sur les compagnies pétrolières internationales, en indiquant que leur participation aux recherches dans la zone offshore de Chypre impliquerait leur expulsion du marché turc, ou l'interdiction de l'accès à ce dernier.

Les divergences entre Chypre et la Turquie sont aussi des facteurs de perturbation par rapport aux multiples projets de gazoducs qui pourraient acheminer le gaz du bassin du Levant vers la Turquie ou vers la Grèce. La résolution de ces différends est une condition *sine qua non* pour une éventuelle réalisation de ces ouvrages.

### *Sécurisation des installations*

Si l'on considère la complexité de la configuration régionale, le développement d'activités de production d'hydrocarbures en Méditerranée orientale soulève la question de la sécurité des infrastructures. Les risques de sabotages, d'attentats ou d'attaques militaires pesant sur les installations de production et de transport représentent de fait des enjeux sécuritaires nouveaux pour les différentes marines.

En regardant plus en détail le cas d'Israël, on peut constater que les champs de production se situent dans des zones relativement proches des côtes. A titre d'exemple, le champ Tamar se situe à 56 milles à l'ouest de Haïfa et le champ Leviathan à 80 milles de Haïfa, non loin de la frontière avec le Liban. Le gaz des champs actuellement en production est acheminé par un gazoduc dont le terminal d'arrivée se situe à Ashkelon, à quelques kilomètres seulement de la frontière avec Gaza. L'ensemble de ces installations industrielles pourrait être exposé à des risques d'attentats terroristes ou d'attaques militaires provenant de l'extérieur. Certaines sources israéliennes évoquent les intentions du Hezbollah de frapper ces infrastructures<sup>171</sup>, notamment si ce dernier parvenait à se doter d'armes adéquates dans le contexte de déstabilisation générale de la Syrie. Les déclarations du leader du mouvement Hassan Nasrallah, datant de 2011, semblent toutefois aller davantage dans le sens d'une riposte sur les installations israéliennes en cas de « vol » du gaz libanais<sup>172</sup>. Le Hamas a pour sa part déjà annoncé avoir frappé la plateforme Noa (gisement de Yam Tethys) en août 2014 sans que l'armée israélienne ne confirme<sup>173</sup>. Selon un rapport du German Marshall Fund de mars 2015, « les autorités israéliennes sont de plus en plus inquiètes à propos des menaces qu'un transfert d'armes modernes de l'Iran vers la Syrie ou le Hezbollah pourrait poser aux infrastructures offshore en développement »<sup>174</sup>. Aussi, elles conduisent une politique de renforcement de leur défense en Méditerranée orientale visible à travers les vellétés de développement de la composante maritime du système anti-missile Iron Dome déployé à terre entre autres pour protéger le territoire des roquettes Qasam envoyées depuis la bande de Gaza.

La multiplication des plateformes d'extraction, de gazoducs, du trafic de navires de services et probablement de terminaux GNL ou Floating LNG et de bateaux méthaniers, implique de fait un degré de vulnérabilité important et renforce les besoins de surveillance. Les gouvernements d'Israël et de Chypre semblent conscients de l'enjeu et ont signé un *Search and Rescue Agreement* (SAR) en

<sup>171</sup> Cette crainte est présente depuis que la corvette Hanit de la marine israélienne a essuyé un tir de missile chinois (Yingji C-802) des forces du Hezbollah durant la guerre de l'été 2006. « Israël : Menaces terroristes sur les plateformes gazières en Méditerranée orientale », *IsraelFlash*, 10 juillet 2012.

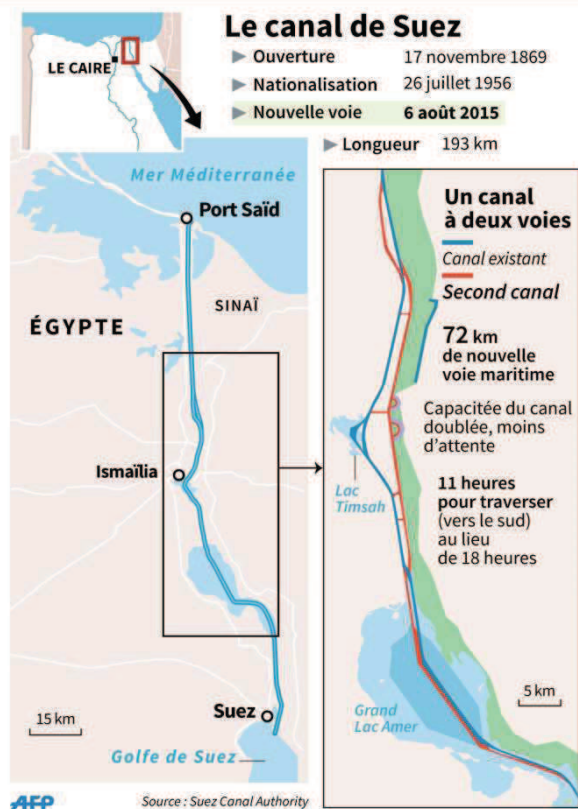
<sup>172</sup> « Hezbollah Warns Israel Against 'Stealing' Gas From Lebanon », *Haaretz.com*, 27 juillet 2011.

<sup>173</sup> Gili Cohen, « Hamas Claims It Fired Two Rockets at Israeli Gas Field Off Gaza Coast », *Haaretz.com*, 20 août 2014.

<sup>174</sup> Sarah Vogler et Eric V. Thompson, « Gas Discoveries in the Eastern Mediterranean: Implications for Regional Maritime Security », German Marshall Fund of the United States, mars 2015.

2012. Ainsi, un exercice militaire conjoint impliquant plusieurs bâtiments de guerre israéliens et portant, selon le ministre chypriote de la Défense Fotis Fotiou sur la sécurité de la région Méditerranée orientale et des entreprises gazières qui y opèrent, s'est déroulé en mer en avril 2013. Depuis 2014, un nouvel exercice, aérien cette fois-ci, baptisé Onisilos-Gideon<sup>175</sup>, a lieu, en deux temps (février et novembre) et a été renouvelé en 2015<sup>176</sup>.

### Quels enjeux pour le canal de Suez ?



Même si le canal de Suez ne constitue pas une installation énergétique à proprement parler, son importance pour le transit des sources d'énergie est primordiale. Grâce au canal de Suez et au Suez-Mediterranean Pipeline (SUMED), l'Égypte est un carrefour pour les hydrocarbures provenant du golfe arabo-Persique vers l'Europe et les États-Unis. Le pipeline SUMED transporte du pétrole brut à travers l'Égypte, de la mer Rouge à la mer Méditerranée jusqu'au terminal de Sidi Kerir, à proximité d'Alexandrie. Il constitue la seule route alternative dans les environs du canal de Suez. Des flux de produits raffinés y transitent également de l'Europe vers l'Asie. L'ensemble des deux routes représentent environ 10% du commerce de pétrole mondial en 2014 et 12% du commerce mondial de GNL. Par ailleurs, les taxes collectées par ces deux points de transit sont une source de revenus significative pour le gouvernement égyptien.

Long d'environ 193 kilomètres, large de 280 mètres et profond de 22,5 mètres, le canal a récemment connu une transformation importante sous l'impulsion du

président Abdel Fattah al-Sissi. Inauguré le 6 août 2015 en présence de François Hollande, le « nouveau » canal de Suez bénéficie d'une nouvelle voie sur 37 kilomètres et d'un tronçon élargi et approfondi sur 35 kilomètres. Il permettra en théorie de doubler le nombre de navires transitant par jour (de 49 à 97). Les revenus liés au franchissement du canal pourraient atteindre 13,2 milliards de dollars en 2023 contre 5,3 milliards prévus en 2015, selon les prévisions du gouvernement égyptien<sup>177</sup>.

La situation sécuritaire s'est cependant dégradée dans la péninsule du Sinaï, notamment dans la partie Nord, avec de fréquentes attaques terroristes. La plupart d'entre elles sont revendiquées par le groupe Wilayat Sinaï, anciennement Ansar Beit al-Maqdis et dorénavant affilié à Daech. Même si les installations du canal du Suez font l'objet d'une surveillance particulière de la part des forces armées égyptiennes, il n'est pas à exclure que des attaques puissent les viser. En effet, les 29 juillet et 31 août 2013, des terroristes ont fait feu, au RPG, sur deux porte-conteneurs naviguant sur le canal<sup>178</sup>. Les deux attaques, qui n'ont fait que très peu de dommages, ont été revendiquées par les *Furqan Brigades*, un groupe qui a rejoint la coalition militaire rebelle Fatah Halab qui rassemble plusieurs factions opérant dans le gouvernorat d'Alep. Des opérations ont aussi touché des navires militaires, notamment en novembre 2014 lorsque une vedette de la marine égyptienne a été attaquée

<sup>175</sup> «Cyprus and Israel mount joint military exercise», *CyprusMail*, 11 février 2014.

<sup>176</sup> «Second joint Cyprus-Israel military exercise runs on Tuesday», *Signalive*, 5 novembre 2015.

<sup>177</sup> Heba Saleh, «Choppy waters for Egypt's Suez Canal expansion», *FinancialTimes.com*, 22 décembre 2015.

<sup>178</sup> « Vidéo : un navire attaqué au lance-roquettes sur le canal de Suez », France24, 7 septembre 2013.

en Méditerranée au large de la province côtière de Damiette<sup>179</sup> (nord-est) et en juillet 2015 lorsque le groupe Ansar Beit al-Maqdis a revendiqué une attaque contre un patrouilleur de la marine en mer Méditerranée, au nord de Rafah, à la frontière avec la bande de Gaza<sup>180</sup>.

## Un bouleversement dans l'espace méditerranéo-pontique : le retour de la puissance russe

### 1. Une volonté de restaurer l'influence russe

Si l'implosion de l'Union soviétique, fin 1991, s'est soldé par un repli stratégique de grande ampleur de la puissance russe et de ses forces armées<sup>181</sup>, la Russie s'est engagé sous l'égide de Vladimir Poutine dans une politique de réinvestissement dans l'étranger proche de la Russie, c'est-à-dire vis-à-vis des anciennes républiques soviétiques, hormis les Etats Baltes. Cette politique vise non pas à reconstituer, comme on peut quelquefois l'entendre, une nouvelle URSS, mais à rassembler autour d'un axe central russe ces Etats récemment indépendants lesquels, en raison de différents facteurs, ne sont pas selon Moscou en mesure de défendre seuls leurs intérêts sur la scène internationale entre les différents pôles de puissance – Union européenne (UE), Chine, Iran, Turquie – dont ils sont limitrophes.

La stratégie russe au service de cet objectif est déclinée via différents instruments politiques, économiques, diplomatiques et militaires. La Russie est parvenue à ramener dans son orbite la Biélorussie, le Kazakhstan, le Kirghizstan, le Tadjikistan, l'Arménie, via leur intégration au sein de l'Organisation du traité de sécurité collective (OTSC) et via l'Union économique eurasiatique.

Lorsque cette stratégie d'approche diplomatique, économique et militaire ne fonctionne pas, les autorités russes développent leur influence par l'instrumentalisation de crises régionales. C'est le cas en Moldavie, *via* la question de la Transnistrie, en Géorgie, *via* les conflits gelés d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud, en Ukraine, *via* le processus de partition actuellement en cours.

Autant de crises impactant directement l'équilibre géostratégique en mer Noire et, au-delà de l'espace pontique, en Méditerranée.

### 2. La crise géorgienne de 2008, première étape de la reconquête

La victoire emportée par les troupes russes en 2008 contre l'armée géorgienne a été abondamment commentée depuis bientôt huit ans. Coup d'arrêt aux vellétés de l'OTAN et de l'Union européenne

<sup>179</sup> « Egypte : attaque « terroriste » contre une vedette de la marine », *LeMonde.fr*, 13 novembre 2014.

<sup>180</sup> « Un navire de l'armée égyptienne en feu après des affrontements avec des djihadistes », *LeMonde.fr*, 16 juillet 2015.

<sup>181</sup> . Les frontières russes ont été ramenées à l'emplacement qu'elles avaient sous le règne de Pierre le Grand dans les Pays Baltes, à celles de Catherine II en Ukraine méridionale, tandis que la plupart des terres aujourd'hui ukrainiennes situées sur la rive occidentale du Dniepr n'avaient jamais cessé d'appartenir à la Russie depuis la fin de l'occupation mongole au XV<sup>e</sup> siècle. Seuls l'Oblast de Kaliningrad à l'ouest et la base navale de Sébastopol au sud sont demeurées sous le contrôle du Kremlin.



afin d'accroître leur influence dans l'espace post-soviétique, avertissement aux Etats cédant à la tentation des « Révolutions de couleur ».

En revanche l'impact géostratégique de la perte de l'Ossétie du Sud et, surtout, de l'Abkhazie, par la Géorgie, a été moins souligné. Il a pourtant initié la modification de l'équilibre des forces en mer Noire que l'on constate aujourd'hui.

La neutralisation en quelques heures de la marine géorgienne était attendue et n'a eu aucun impact. Composée de quelques corvettes et de patrouilleurs légers obsolètes, elle n'avait aucune chance de peser dans les combats face à la flotte russe de la mer Noire, quelles que soient les faiblesses réelles de cette dernière. Son élimination, du point de vue stratégique, est un non-événement.<sup>182</sup>

A contrario l'émancipation abkhaze de la Géorgie a signifié la reprise de contrôle par la Russie d'une portion précieuse du littoral oriental de la mer Noire. Alors que le Kremlin, depuis la fin de l'URSS ne dispose plus en dehors de Sébastopol, au statut incertain<sup>183</sup>, que de ports et de bases médiocres dans le bassin pontique, il saisit l'opportunité de prendre le contrôle des 240 kilomètres de littoral abkhaze et du port en eaux profondes de Soukhoumi. Certes celui-ci, en dépit de la conclusion d'un accord « d'alliance et d'intégration » entre la Russie et l'Abkhazie<sup>184</sup>, valable pour dix ans et reconductible tous les cinq ans, n'est pas utilisé par la marine russe. Mais la Russie a profité de sa victoire pour prolonger jusqu'en 2059 le bail de sa base de Goudaouta, sur le littoral abkhaze, où elle a déployé des systèmes de défense sol-air S-300.<sup>185</sup> Disposant de 3 500 hommes stationnés dans le pays, de chars de combat et de la possibilité d'établir une zone *anti-access/area denial* (A2/AD) de 200 kilomètres de rayon via ses S-300, le tout à moins de 100 kilomètres de la frontière turque, les autorités russes ont, dès 2008, sensiblement amélioré leurs positions dans le bassin pontique, ce qui a nécessairement été observé avec attention par la Turquie.

Celle-ci, qui fait déjà face à l'est à la 102<sup>e</sup> base russe de Gyumri, située en Arménie, à moins de dix kilomètres de sa frontière, et où sont également stationnés des missiles S-300 et des avions de combat russes Mig-29<sup>186</sup>, a fermement dénoncé la conclusion de l'accord russo-abkhaze du 2 novembre 2014<sup>187</sup>. Ankara est d'autant moins enclin à tout compromis sur le dossier abkhaze que l'annexion de la Crimée par la Russie est venue modifier le paradigme géostratégique de l'espace pontique à son détriment et à l'avantage de Moscou.

### 3. L'annexion de la Crimée, un impact stratégique fort

La péninsule de Crimée est le centre de gravité stratégique à partir duquel la Russie projette sa puissance vers le Bosphore, les Dardanelles et la Méditerranée depuis la conquête de la presqu'île, auparavant possession ottomane, en 1783. La Russie tsariste puis l'Union soviétique y ont installé un

<sup>182</sup> Comme l'est celui de la faible marine ukrainienne en 2014.

<sup>183</sup> Jusqu'à l'annexion de la Crimée par la Russie le 16 mars 2014, Moscou était contraint de négocier avec Kiev des baux de location pour la base de Sébastopol, où la présence de la flotte de la Mer Noire a d'abord été accordée jusqu'en 2017 puis jusqu'en 2042 par les autorités ukrainiennes.

<sup>184</sup> « La Russie et l'Abkhazie signent un accord d'alliance », *AFP*, 24 novembre 2014.

<sup>185</sup> « Région Sud : le nouveau dispositif russe », *TTU*, 14 octobre 2015. <http://www.ttu.fr/region-sud-le-nouveau-dispositif-russe/>

<sup>186</sup> La Russie maintient entre 5 et 6 000 soldats en Arménie, dont les 3 000 hommes stationnés à Gyumri.

<sup>187</sup> « La Turquie soutient l'intégrité territoriale géorgienne face à l'Abkhazie sous influence russe », Agence Anadolu, 9 décembre 2014.

<http://aa.com.tr/fr/turquie/la-turquie-soutient-lint%C3%A9grit%C3%A9-territoriale-g%C3%A9orgienne-face-%C3%A0-labkhazie-sous-influence-russe/94093>

puissant réseau d'infrastructures militaires, forteresses, bases navales et arsenaux, puis bases aériennes, couvrant le flanc Sud-Ouest du pays contre toute agression. Appartenant à la Russie jusqu'en 1954 et son transfert à la République soviétique d'Ukraine par Khrouchtchev, Moscou en a perdu le contrôle au moment de l'indépendance ukrainienne de 1991, perte qui a été ressentie comme un affaiblissement majeur du dispositif de défense russe. En conséquence l'annexion de la Crimée en mars 2014 a restitué au Kremlin un atout majeur, lui permettant – en conjonction avec d'autres facteurs, telle la crise syrienne – d'acquérir une position dominante en mer Noire et de renforcer ses capacités en Méditerranée orientale suivant des proportions inespérées il y a moins d'un an.

### Les conséquences militaires de l'annexion de la Crimée dans l'espace pontique

Le gain de la Crimée, région fréquemment comparée depuis la Seconde Guerre mondiale à un porte-avions permettant de contrôler tout le bassin pontique, est de nature à accroître très sensiblement les capacités navales russes en mer Noire, donc, dans une certaine mesure, en Méditerranée.

Par sa simple position géographique, sa prise de contrôle par la Russie implique en premier lieu celui de la mer d'Azov. Présente désormais de part et d'autre du détroit de Kertch, au-dessus duquel elle est en train de bâtir un pont lui permettant d'établir une liaison terrestre entre la Crimée et elle, la Russie prive l'Ukraine du débouché maritime que représentent les ports de Marioupol et Berdiansk, par lesquels transitaient la majeure partie des échanges concernant l'Est de l'Ukraine. Dans les faits Kiev ne dispose plus que des ports situés à l'ouest de la Crimée pour son trafic commercial.

La situation géostratégique privilégiée de la Crimée permet aussi à la Russie de mettre en place une zone A2/AD sur la quasi-totalité de la mer Noire en cas de crise. Les missiles sol-air russes 40N6, équipant notamment le système de défense sol-air S-400 *Triomphe* ont, selon les autorités russes, une portée maximale de 400 kilomètres contre les aéronefs, un peu moins que la distance séparant la côte de Crimée, dans la région de Sébastopol, du détroit du Bosphore. Ces engins peuvent, conjointement aux systèmes S-300 basés en Abkhazie et en Arménie, mais aussi aux S-400 déployés en Syrie, tisser un dispositif de défense sol-air dense et redondant s'étendant non seulement au-dessus du bassin pontique mais aussi de l'Anatolie orientale et centrale.

La zone A2/AD du bassin pontique que la Russie peut créer au niveau du théâtre de la mer Noire ne repose pas sur les seuls systèmes sol-air basés à terre. Les forces armées russes ont déployé des avions de supériorité aérienne Sukhoï-30SM dans la presqu'île. Le VKS (Forces aérospatiales russes), qui disposait déjà de l'aérodrome de Belbek, à Sébastopol, s'est déployé sur les bases de Chersonèse, Katcha et Gvardeïskoye, tandis que la flotte russe de la mer Noire dispose aussi d'une version navalisée du S-300, le *Fort-M* (SA-N-20 Gargoyle).

Cette flotte qui a à sa disposition, outre Sébastopol, les ports et chantiers navals de Novoozerne, Eupatoria, Féodosia, Kertch, le site d'entraînement pour avions de combat embarqués NITKA de Novofedorivka, possède désormais une base arrière précieuse pour ses opérations en Méditerranée, complétée par la base de Novorossiïsk, sur le littoral oriental de la mer Noire, dont les travaux d'aménagement se poursuivent<sup>188</sup> et la base aéronavale de Yeysk, dont le caractère opérationnel n'est toutefois pas encore complet.<sup>189</sup>

Devant recevoir six nouveaux sous-marins du type 636.3 *Varshavianka* et six nouvelles frégates d'ici 2020, la flotte de la mer Noire devrait être à cet horizon la plus puissante du bassin pontique.

**Cependant il convient de relativiser le potentiel de croissance qu'offrira la Crimée à la politique russe en Méditerranée, du moins à moyen terme, et les ambitions russes en Méditerranée elles-mêmes.**

<sup>188</sup> « Base navale de Novorossiïsk : le chantier avance », Rusnavy Intelligence, 14 avril 2016. <http://www.rusnavyintelligence.com/2016/04/base-navale-de-novorossiisk-le-chantier-avance.html>

<sup>189</sup> « Admiral Kuznetsov preparing for Syria duty », South Front, 17 janvier 2016. <https://southfront.org/admiral-kuznetsov-preparing-for-syria-duty/>

En premier lieu parce qu'en dépit de la volonté réitérée à de multiples reprises par les autorités russes de moderniser le secteur de la construction navale, celui-ci ne parvient pas à atteindre les objectifs assignés malgré les investissements consentis. Alors que Moscou a concentré 70% des capacités du pays en la matière au sein d'une holding publique, OSK<sup>190</sup>, les programmes d'armement engagés prennent tous du retard, que ce soit sur le segment des escorteurs (destroyers, frégates, corvettes) ou sur celui des sous-marins (SNA, nouveaux bâtiments à propulsion anaérobie). Sur le segment des navires de combat, l'entreprise multiplie depuis des années, délais, surcoûts et annulations de programme consécutivement aux plaintes de la marine russe. Certes le réseau de bases, l'abondance des moyens aéronavals et l'excellence des sous-marins à propulsion classique et nucléaire d'ancienne génération suffisent à sécuriser le littoral nord de la Russie et la zone économique exclusive. Mais ils ne compensent pas l'incapacité russe à construire à coûts et délais maîtrisés de grands navires de surface, lacune qui les contraint à rechercher des compétences à l'étranger que ce soit en France (contrat Mistral) ou en Italie. L'amirauté russe est ainsi aujourd'hui contrainte de faire du neuf avec du vieux, en rétrofitant d'anciens bâtiments aux qualités éprouvées, ou en présentant comme des unités d'un nouveau type des navires qui ne sont que les ultimes versions modernisées de classes développées dans les années 1980, tel le 636.3 *Varshavianka*, évolution du projet 877 *Paltus* (dénomination OTAN : *Kilo*).

Ensuite parce que **la Méditerranée n'est pas considérée par les autorités russes comme une zone relevant de leurs intérêts vitaux, le débouché de Suez n'étant en effet pas aussi important pour la Russie que pour les économies occidentales.** Figurant parmi les premiers producteurs mondiaux de pétrole (3<sup>e</sup>) et de gaz (2<sup>e</sup>, selon la *BP Statistical Review of World Energy 2016*, chiffres de 2015), la fédération de Russie n'a pas besoin de garantir un accès permanent et rapide aux sources d'hydrocarbures du golfe Arabo-Persique.

Enfin parce que la présence russe en Méditerranée, suivant les déclarations mêmes de Moscou, doit se concevoir comme une « réserve opérationnelle » de bâtiments, vouée aussi bien à l'action en Atlantique que dans l'océan Indien, notamment pour la lutte anti-piraterie. Dans le cadre de la nouvelle doctrine navale russe, approuvée par Vladimir Poutine le 26 juillet 2015, six zones d'action sont définies : Atlantique, Arctique, Pacifique, océan Indien, Antarctique et Caspienne. Les zones méditerranéenne et pontique ne font pas l'objet d'un zonage spécifique mais relèvent de l'Atlantique.

Par ailleurs, au-delà de l'actuelle faiblesse des moyens industriels et navals, la Russie ne peut guère envisager de mener une politique agressive en Méditerranée pour des raisons géostratégiques évidentes. D'une part en raison de la barrière que continue de représenter le goulet des détroits, dont les deux rives sont contrôlées par la Turquie, Etat membre de l'OTAN. D'autre part parce que la flotte russe est sans doute condamnée à long terme à évoluer en Méditerranée en situation d'infériorité quantitative face aux marines de l'Alliance atlantique, cette dernière disposant de surcroît des moyens lui permettant d'établir supériorité aérienne dans l'ensemble du bassin Méditerranéen.

---

<sup>190</sup> Pour *Объединённая судостроительная корпорация*, ou corporation unifiée de la construction navale.

Ce dernier aspect opérationnel doit toutefois être nuancé tant la situation stratégique a évolué depuis l'intervention russe en Syrie. Les forces russes disposent désormais, outre le point d'appui de Tartous,<sup>191</sup> de la base aérienne de Hmeimim, à proximité de Lattaquié, sur laquelle elles ont déployé des avions de type Sukhoï-35 et Sukhoï-30SM mais aussi des systèmes S-400. Ceux-ci, dont la protection rapprochée est assurée par des systèmes sol-air *Pantsir-S1*, sont en mesure de mettre en place une zone A2/AD couvrant une fraction importante de la Méditerranée orientale à l'Est d'une ligne allant d'Alanya, en Turquie, à Damiette (Egypte), les bases aériennes britanniques de Chypre se situant dans leur rayon d'action.

Cette zone, conjointement à celles que la Russie peut mettre en place depuis la Crimée, l'Abkhazie et l'Arménie, signifie que les forces aériennes turques seraient en grave difficulté en cas de conflit les opposant à leurs homologues russes. D'autant que la flotte russe déployée en permanence en Méditerranée dispose de dispositifs sol-air embarqués complémentaires et puissants et qu'elle devrait acquérir, à moyen terme (2020-2025), de nouveaux systèmes plus performants (*Fort-M2/Krepost* et *Poliment-Redut*). La marine russe possède, de surcroît, des missiles antinavires redoutables (P-800 *Oniks*) et de capacités de frappe au sol à longue distance (3M14T/K *Kalibr*), qui lui permettraient d'infliger de sensibles pertes à ses adversaires en cas de conflit en Méditerranée.

**Menant depuis mai 2015 une manœuvre commune en Méditerranée avec la marine chinoise, la marine russe ne peut cependant pas compter sur l'appui de cette dernière en cas de crise dans la région.** En premier lieu parce que le partenariat stratégique sino-russe et l'Organisation de coopération de Shanghai (OCS) ne constituent en aucun cas une alliance militaire, Moscou et Pékin l'ont souligné à plusieurs reprises. Ensuite parce que la présence chinoise en Méditerranée est encore réduite. Certes la Chine, qui va disposer d'une base navale à Djibouti jouira bientôt d'un point d'appui proche de Suez, favorisant la projection de ses forces dans la zone. Mais il se passera sans doute encore de nombreuses années avant que la marine chinoise soit en mesure de dépêcher une *task force* significative dans la région. Si des navires provenant de la force chinoise dépêchée au large de la Somalie, dans le cadre d'une mission de lutte anti-piraterie, peuvent opérer si nécessaire en Méditerranée, les rumeurs autour d'une arrivée du porte-aéronefs *Liaoning* au large de la Syrie afin de prêter main forte à la Russie et au régime de Bashar-el Assad n'ont été pris au sérieux par aucun expert compétent.

#### *Les tensions russo-turques : tendance lourde ou épisode sans conséquences majeures ?*

La Turquie, qui possède aujourd'hui une base industrielle et technologique de défense (BITD) performante, multiplie les programmes d'armement ambitieux, notamment sur le plan naval. Ceux-ci, compte tenu de l'appartenance du pays à l'OTAN et de l'accalmie de ses relations avec la Grèce peuvent être considérés comme destinés à se prémunir de la seule menace navale susceptible de viser la Turquie, la menace russe.

La marine turque envisage de se doter à l'horizon 2021 d'un porte-hélicoptères, l'*Anadolu* de type *Juan Carlos 1<sup>er</sup>*, développé par le groupe espagnol Navantia. Celui-ci, outre le potentiel amphibie qu'il offrira, démultipliera les capacités anti-sous-marines de la flotte turque qui, parallèlement, modernise sa flotte de sous-marins *via* l'acquisition auprès du chantier allemand HDW de 6 sous-marins type 214. Disposant aujourd'hui de 13 sous-marins, de 25 frégates et corvettes, la

<sup>191</sup> Qui ne peut accueillir que des bâtiments de taille modeste à l'heure actuelle.

Turquie entend aussi moderniser sa flotte d'escorteurs *via* l'acquisition de nouvelles frégates MILGEM, essentiellement destinés au combat à proximité des littoraux, et de frégates antiaériennes.

Si la politique de la Turquie en Syrie et en Irak heurtait frontalement la politique de Moscou, qui soutient le régime syrien et le gouvernement de Bagdad, les oppositions en Asie centrale sont plus contrastées. La Turquie fut tentée d'invoquer l'héritage turcique pour s'implanter dans la région. Mais, de même que dans le Caucase, les efforts d'Ankara ne rencontrèrent pas le succès escompté, notamment du fait de la permanence de la présence russe. La demande turque d'obtenir le statut d'Etat membre de l'Organisation de coopération de Shanghai (OCS), supposée adouber son orientation eurasiatique, ne devrait pas aboutir dans un avenir proche, d'autant que son appartenance à l'OTAN reste rédhibitoire aux yeux de Moscou. Cette prudence dont font preuve les membres de l'OCS constitue, pour Recep Tayyip Erdoğan, un revers d'autant plus cinglant que ce dernier n'avait pas hésité à mettre cette organisation en concurrence avec l'UE en termes de perspective d'adhésion.

Cependant de nombreux faits plaident en faveur d'une accalmie entre la Russie et la Turquie. Le rapprochement survenu depuis juillet 2016 entre Vladimir Poutine et Recep Tayyip Erdogan, après l'épisode de tension entre les deux Etats suite à la destruction par l'aviation turque en novembre 2015 d'un bombardier russe Sukhoï-24 évoluant à la frontière syro-turque, en atteste. Il prouve que les deux chefs d'Etat partagent la même vision pragmatique des relations internationales. Russes et Turcs, dont la politique étrangère est vivement critiquée par les Occidentaux, démontrent de la sorte qu'ils n'entendent pas se laisser isoler par ces derniers.

Les relations entre les deux Etats étaient de plus en plus intenses avant la destruction du Sukhoï<sup>192</sup>. Une coopération militaro-industrielle s'esquissait<sup>193</sup> entre Ankara et Moscou, qui partagent la même volonté d'un monde multipolaire. Elle semble prête à reprendre.<sup>194</sup> Les deux pays ont par ailleurs des régimes sensiblement identiques : démocratie à tendance autoritaire, incarnés par des dirigeants-leaders appuyant leur discours sur les valeurs traditionnelles de leurs pays respectifs.

Les échanges commerciaux sont passés de 500 millions de dollars en 1988, à 32,7 milliards de dollars en 2013, Vladimir Poutine et Recep Erdogan s'étant assigné, avant le refroidissement, l'objectif des 100 milliards de dollars pour 2020. La Turquie est étroitement dépendante du gaz russe, tandis que Moscou a conclu un contrat de 20 milliards de dollars sur le segment de l'énergie nucléaire avec Ankara, portant, notamment, sur la construction de 4 réacteurs de 4800 MW à Akkuyu.

Enfin de nombreuses entreprises de BTP, de textiles, de télécoms, turques opèrent en Russie alors que la Turquie est l'un des Etats n'hésitant pas à investir en Abkhazie.

<sup>192</sup> « Les relations entre Moscou et Ankara ont atteint un niveau de partenariat stratégique, estime Rifat Hisarciklioglu, président de l'Union des chambres et des Bourses de Turquie (TOBB). La Turquie reçoit de la Russie 60% du gaz consommé dans le pays, les deux pays travaillent sur la création de nouveaux corridors énergétiques, et la Russie investit près de 20 milliards de dollars dans la construction de la première centrale nucléaire turque, à Akkuyu. Les échanges commerciaux bilatéraux augmenteront après la signature d'un accord de libre-échange, a souligné le responsable à l'issue d'une conférence du B20, qui réunit les représentants du monde des affaires du G20, et d'une table ronde Russie-Turquie. », « Moscou et Ankara ont atteint un niveau de partenariat stratégique », Sputnik, 06 septembre 2015.

<https://fr.sputniknews.com/economie/201509061018009473/#ixzz3l37b84rk>

<sup>193</sup> « Rosoboronexport offers to co-develop hovercraft with Turkey », *Engineering Russia*, 11 mai 2015.

<https://engineeringrussia.wordpress.com/2015/05/11/rosoboronexport-offers-to-co-develop-hovercraft-with-turkey/>

<sup>194</sup> « Russie-Turquie. Rapprochement militaire avec Moscou : comment va réagir l'Otan ? » *Courrier International*, 11 août 2016. <http://www.courrierinternational.com/article/russie-turquie-rapprochement-militaire-avec-moscou-comment-va-reagir-lotan>.

## Suites des déstabilisations dans le monde arabe : quelle contribution à la militarisation de la Méditerranée ?

### 1. Une opportunité pour la Russie dans plusieurs pays

#### *Syrie*

La **Syrie** a évité de justesse une victoire militaire des troupes wahhabites d'Al-Nosra à l'automne 2015 grâce à l'intervention des forces russes qui lui ont permis de stopper la progression djihadiste et de lancer une contre-offensive efficace. La crise est encore loin d'être achevée. L'Etat islamique conserve de fortes positions dans le Nord et l'Est du pays, tandis que les représentants de l'opposition syrienne « modérée » impliqués dans les négociations de Genève font toujours du départ de Bashar el-Assad un préalable.

Mais, quoi qu'il en soit, un fait semble désormais acquis : la Syrie « utile », soit la bande littorale, la région de Damas et la zone de peuplement alaouite et chrétien, demeurera sans doute durablement une zone de forte présence russe à partir de laquelle Moscou pourra encore accroître son influence en Méditerranée. Car, au-delà des conséquences militaires immédiates, évoqué *supra*, du déploiement des forces russes en Syrie, le Kremlin s'est affirmé auprès de nombreux Etats de la région, craignant d'être à leur tour confrontés à des troubles importants, voire à une guerre civile.

#### *Egypte*

Profitant de la conjoncture instable en **Egypte**, la Russie a amorcé un retour dans le pays à travers les exportations d'armements – secteur dans lequel la France s'est également illustré. Systèmes de défense sol-air élargis S-300VM- *Antey 2500* et BUK<sup>195</sup>, voire S-400 et *Pantsir-S1* seraient sur la liste des matériels dont l'armée égyptienne espère se doter à court-moyen terme. Dans le même temps, aux côtés des *Rafale* français, l'Egypte devrait acquérir 50 Mig-29M/M2<sup>196</sup> et des dispositifs d'autoprotection des avions *President-S*<sup>197</sup>. Les capacités navales font également l'objet d'un effort particulier<sup>198</sup> avec notamment l'acquisition des BPC *Mistral*, qui devraient être équipés de 46 *Kamov-52*<sup>199</sup>, et de quatre sous-marins HDW de type 209.

#### *Algérie*

Le partenariat militaro-industriel avec l'**Algérie** s'est encore renforcé sur ces segments malgré les mésententes survenues en 2007 lors d'un contrat portant sur la livraison de Mig-29 défectueux.

<sup>195</sup> « Moscou pourrait livrer des missiles sol-air à l'Egypte », *Sputnik*, 8 novembre 2015. <https://fr.sputniknews.com/defense/201511081019365770-russie-egypte-missiles/>

<sup>196</sup> « Russian confirms Egypt as north African buyer of 50 Mig-29s », *DefenceWeb*, 8 avril 2016. [http://www.defenceweb.co.za/index.php?option=com\\_content&view=article&id=43029:russian-confirms-egypt-as-north-african-buyer-of-50-mig-29s&catid=35:Aerospace&Itemid=107](http://www.defenceweb.co.za/index.php?option=com_content&view=article&id=43029:russian-confirms-egypt-as-north-african-buyer-of-50-mig-29s&catid=35:Aerospace&Itemid=107)

<sup>197</sup> « Egypt may buy another 30 Russian EW systems », *Russia beyond the headlines*, 6 avril 2016. [https://rbth.com/news/2016/04/06/egypt-may-buy-another-30-russian-ew-systems-manufacturer\\_582511](https://rbth.com/news/2016/04/06/egypt-may-buy-another-30-russian-ew-systems-manufacturer_582511)

<sup>198</sup> « L'impressionnante montée en puissance de la flotte égyptienne », *Mer et Marine*, 18 avril 2016. <http://www.meretmarine.com/fr/content/l'impressionnante-montee-en-puissance-de-la-flotte-egyptienne>

<sup>199</sup> « Les *Mistral* égyptiens bientôt équipés d'hélicoptères russes? », *Sputnik*, 6 septembre 2016, <https://fr.sputniknews.com/defense/201609061027624980-egypte-russie-hlicopteres/>

Alger a commandé plus de 80 avions de supériorité aérienne Sukhoï-35 (24) et Sukhoï-30SM (58), tandis que la campagne aérienne russe en Syrie a permis au Sukhoï-34 d'obtenir son label « *combat proven* » et son premier contrat à l'export en Algérie, qui a passé une commande de 12 unités. Un renforcement des capacités aériennes qui s'accompagne d'un sensible renforcement des moyens de défense sol-air avec l'achat de *Pantsir-S1* et de systèmes S-300-PMU2.

Sur le plan naval, l'Algérie met aussi l'accent sur le développement de ses forces sous-marines, avec la prochaine admission au service actif de deux nouveaux sous-marins russes 636M, qui viendront renforcer sa flotte de quatre sous-marins. Elle modernise sa flotte de surface avec l'acquisition de frégates allemandes de type MEKOA200 (2 unités) et chinoises C-28A (3), ainsi que de corvettes russes de type 20382 *Tigr* (2) et d'un navire amphibie commandé à l'italien Fincantieri, évolution de la classe *San Giorgio*.

Simultanément l'Algérie semble vouloir se doter de l'ensemble des moyens lui permettant de faire face à toute éventualité. Les autorités algériennes ont ainsi fait l'acquisition de plus de 500 chars de combat T-90SA et MS auprès de la Russie depuis 2009. Elles ont également acheté des hélicoptères de combat Mi-28NE (42 unités) et des hélicoptères de transport lourd Mi-26T2 supplémentaires (+10 unités), qui accroîtront sensiblement les capacités de son aviation légère. Il reste cependant difficile de discerner à quelles fins sont effectués ces achats.

Le scénario d'une aggravation des relations avec le Maroc, s'il ne peut être exclu, ne semble toutefois pas le plus probable. Les deux Etats, qui entretiennent des relations difficiles depuis leur indépendance et s'opposent notamment sur la question du statut du Sahara Occidental, partagent la même vision défensive l'un vis-à-vis de l'autre du point de vue militaire<sup>200</sup>, facteur qui ne contribue pas au dialogue mais qui, du moins, limite dans une certaine mesure les risques de dérapage. De surcroît Mohammed VI a tendu la main vers l'Algérie dans un discours le 21 août dernier, appelant les peuples algérien et marocain à nouer « une solidarité sincère. »<sup>201</sup>

En revanche, l'Algérie pourrait faire face à de graves troubles sociaux à la mort du Président Abdelaziz Bouteflika. Dans ce cadre, ces acquisitions d'armement peuvent être estimées comme une volonté de se prémunir contre une résurgence à grande échelle de la guérilla islamiste aujourd'hui de faible intensité. Un péril d'autant plus important et crédible que l'Algérie fait déjà face à la menace d'AQMI, que la présence de l'Etat Islamique en Libye, bien que vacillante à Syrte, n'a pas disparu et que nombre de ses membres sont originaires de régions limitrophes de l'Algérie, Rif marocain et Tunisie.

## Maroc

Egalement confronté à la montée du fondamentalisme sur son territoire, le royaume Chérifien, traditionnellement client des industries de défense occidentales, pourrait lui aussi se tourner vers la

<sup>200</sup> « L'Algérie construit un mur à sa frontière avec le Maroc », *Afrik.com*, 10 août 2016.

<http://www.afrik.com/l-algerie-construit-un-mur-a-sa-frontiere-avec-le-maroc>

<sup>201</sup> « Maroc : Mohammed VI appelle l'Algérie à « une solidarité sincère » », *Jeune Afrique*, 21 août 2016.

<http://www.jeuneafrique.com/350664/politique/maroc-mohammed-vi-appelle-lalgerie-a-solidarite-sincere-exhorte-marocains-de-letranger-a-lutter-contre-fanatismes/>

Russie afin de renforcer son aviation (Sukhoï-34) et sa flotte (submersibles AIP *Amour 1650*) selon certaines sources.<sup>202</sup> Certes la commercialisation de tels submersibles à propulsion anaérobie par la Russie semble impossible à court terme, les chantiers navals russes rencontrant les plus grandes difficultés à maîtriser cette technologie pour les besoins de leur propre marine. Cependant les achats d'armes russes et notamment de systèmes de défense sol-air et d'aéronefs de combat (avions et hélicoptères) ne peuvent être exclus compte tenu de la montée en puissance des périls régionaux.

## 2. Une région surarmée : un défi surmontable pour Israël

Du point de vue militaire, Israël dispose des atouts lui permettant de faire face à la situation de tension régionale. Seul Etat nucléaire du Proche et Moyen-Orient, le pays dispose, aux côtés de sa triade stratégique<sup>203</sup>, du seul dispositif de défense antimissiles balistiques multicouches couvrant l'intégralité du territoire d'un Etat.

Toutefois, le niveau de développement des composantes de l'armée israélienne n'est pas homogène. Si la qualité des forces aériennes est reconnue, la marine a longtemps été considérée comme le parent pauvre de l'armée israélienne. Elle a connu deux phases d'augmentation en capacité et rayonnement stratégique après la guerre de juin 1967 et, plus récemment, après la guerre de l'été 2006 contre le Liban. Aujourd'hui, elle est une marine hauturière capable d'engager des missiles de longue et moyenne portée, armés de tête nucléaire. En 2012, elle se composait de 10 000 hommes (5 000 réservistes) dont 300 commandos nageurs de combat.

Bien que son rôle soit principalement de patrouiller et d'assurer la sécurité des côtes (elle revendique d'ailleurs le droit de contrôler une zone étendue à 30 milles nautiques contre 6 habituellement), la marine israélienne se caractérise par une haute technicité et de solides capacités d'arraisonnement, constatées entre autres lors de l'épisode du Mavi Marmara en mai 2010. Elle attache notamment une très grande importance à la guerre électronique (équipements de contre-mesures, brouilleurs, détecteurs de radars, lance-leurre électromagnétiques et infrarouges). Les drones et trois satellites d'observation spatiale complètent cette panoplie de haute technologie.

Le développement des capacités de la marine se poursuit, en partie justifié par les évolutions régionales. Ainsi, les tensions susceptibles de surgir au large des côtes, notamment du fait des conflits autour de la propriété de certains gisements gaziers récemment découverts, ont poussé les autorités israéliennes à commander une nouvelle classe de trois navires de souveraineté, les corvettes *Sa'ar 72*, au design furtif et armées de missiles sol-air, mer-mer et torpilles performants auxquels s'adjoint un hélicoptère de lutte ASM. Dans le même but, Israël a passé commande auprès de l'allemand ThyssenKrupp Marine systems de quatre nouvelles corvettes *Sa'ar-6*, dont la première unité devrait entrer en service à l'horizon 2019. Ces navires, d'un déplacement de 1 800 tonnes, mettront en œuvre une version navalisée du système de défense sol-air élargi *Iron Dome* israélien, le *C-Dome*, 32 systèmes de lancement de missiles sol-air Barak-8, un canon de 76 mm AA et deux canons de 25 mm téléopérés. Fortement armés contre les menaces aériennes, ils emporteront

<sup>202</sup> Le Maroc serait également intéressé par le bombardier russe : « Armement : le Maroc intéressé par le bombardier russe tactique Su-34 », *Le 360Ma*, 15 août 2016.

<http://fr.le360.ma/politique/armement-le-maroc-interesse-par-le-bombardier-tactique-russe-su34-83647>

<sup>203</sup> Avec une capacité de frappe en second assurée par les 5 sous-marins de la classe *Dolfin* équipés de missiles de croisière *Popeye Turbo*. Un sixième submersible de ce type pourrait entrer en service actif en 2017.



également un total de 16 missiles antinavires tandis que la fonction ASM sera assurée par un hélicoptère moyen (classe des 15 tonnes) embarqué et deux lance-torpilles de 324 mm.

Au total une force au format réduit mais sans doute la plus moderne et la plus opérationnelle de la région.

### 3. Le développement des capacités de l'Algérie : un facteur de la militarisation

Le pays développe ses capacités opérationnelles *via* d'importants achats d'armements qui, toutefois, ne semblent pas adaptés aux menaces auxquelles le pays est exposé. En effet, le matériel acquis apparaît plutôt comme destiné à la neutralisation de menaces dites conventionnelles, soit un conflit avec une autre armée, plutôt que pour lutter contre des groupuscules terroristes ou opposants dans des configurations de type guérilla. Alger ne publiant pas de Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, cette interrogation sur les objectifs du pays peut apparaître légitime. Néanmoins, les difficiles relations avec certains pays comme le Maroc ou la France peuvent-elles vraiment en être le moteur ?

Le sentiment anti-français est largement perceptible dans la rhétorique des officiels algériens, ce qui semble au vu de l'histoire entre les deux pays, assez compréhensible. L'Algérie a d'ailleurs en partie construit son récit national post-colonisation en s'opposant à la France. Toutefois, il apparaît que ce discours anti-français n'est guère efficace. Considérant la structure démographique de l'Algérie, une grande partie de la population est désormais assez peu sensible à cette rhétorique nationaliste. En outre, la jeunesse algérienne est en réalité plus intéressée à l'obtention de visas pour venir en France qu'aux diatribes anti-françaises. Néanmoins, selon un rapport de l'Assemblée nationale de 2013, cette pratique persiste<sup>204</sup>, certains commentateurs ont par exemple diffusé dans la presse l'idée selon laquelle l'opération Serval avait pour objectif de déstabiliser l'Algérie<sup>205</sup>. Cependant, cette opération a pu être menée sans encombre, l'Algérie ayant accepté de faciliter le déploiement de forces françaises au Mali, puis dans la région après le lancement de l'opération Sangaris – et plus tard leur regroupement dans le cadre du dispositif Barkhane. Cela indique que les oppositions sont à relativiser.

Pour autant, il reste difficile d'évaluer les menaces dont l'Algérie souhaite se prémunir en faisant l'acquisition des matériels évoqués supra. Est-ce là encore le fruit de complexes logiques internes ? La seule certitude est que cela contribue à la militarisation de la région, un phénomène à surveiller.

<sup>204</sup> Axel Poniatowski, Jean-Pierre Dufau, Rapport d'information n° 1501, Assemblée nationale, 30 octobre 2013, p. 22-23.

<sup>205</sup> « L'intervention étrangère au Mali a pour objectif de fragiliser l'Etat algérien, c'est une réalité. J'ai tendance à voir le danger partout, mais le risque est réel ». Entretien de Ahmed Adimi réalisé par Tarek Hafid, *Le Soir d'Algérie*, 14 janvier 2013.

## Prospective, conclusions et recommandations

### Éléments pour des scénarios de crise

La sécurité du bassin méditerranéen ne peut, au regard des éléments et dynamiques étudiés dans le cadre de l'étude, se penser comme un tout. Sans être totalement autonomes, les composantes de la sécurité de cet espace sont multiples, et les enjeux spécifiques aux sous-régions et aux rapports de force qu'entretiennent les acteurs clés. De ce fait, l'idée que tensions ou conflits pourraient avoir un impact important sur la sécurité du bassin méditerranéen dans son ensemble n'apparaît pas pertinente.

Cela induit une difficulté méthodologique dans la réalisation et la conception de scénarios de crise qui ne peuvent concerner que des composantes différentes de la sécurité dudit bassin, n'affectant pas les mêmes pays et dans des secteurs très variés. De plus, tous ne concernent pas la France au premier chef, qui demeure par exemple relativement peu impactée par les problématiques énergétiques en vigueur en Méditerranée orientale. Plusieurs hypothèses avaient retenu notre attention lors du début des travaux. Néanmoins, les recherches menées ainsi que l'évolution des situations des différents sous-ensembles régionaux n'ont pas permis de conserver l'ensemble d'entre elles<sup>206</sup>, et ont orienté les préoccupations vers des considérations relevant davantage des autorités du ministère de l'Intérieur que de celles du ministère de la Défense, malgré les liens existant entre les deux.

---

<sup>206</sup> Si la possibilité du détournement d'un méthanier chargé de gaz en provenance d'Algérie par des terroristes, afin qu'il soit utilisé comme arme de destruction d'une infrastructure comme le terminal de regazéification de FosCavaou a un temps été explorée, elle n'a pas résisté à l'approfondissement des recherches.

## 1. Prise d'otages sur un navire de croisière en Méditerranée

Si l'on considère la menace terroriste, **il semblerait que le scénario d'une prise d'otages sur un navire de transport de personnes, type ferry ou navire de croisière soit le risque le plus redouté**, selon les entretiens réalisés avec les professionnels du secteur. Plusieurs profils de scénario peuvent être dressés :

- **La prise d'otage d'un ferry.** Les liaisons entre les rives Nord et Sud, et inversement, ne sont, de l'avis des professionnels du transport maritime (qu'il s'agisse de marchandises ou de passagers), pas suffisamment sécurisés. Des individus déterminés pourraient sans trop de difficultés exploiter la possibilité d'embarquer un véhicule dans le ferry, en y dissimulant du matériel, sachant que, plusieurs fois durant la traversée, les conducteurs ont un accès à leur véhicule. Un commando armé pourrait ainsi prendre en otage une importante population ou pire, commettre un massacre à la manière des attentats du Bataclan (France, 13 novembre 2015) ou sur la plage de Sousse (Tunisie, 26 juin 2015). La possibilité qu'un ferry assurant la liaison entre Marseille et l'Afrique du Nord fasse l'objet d'un détournement ou d'une attaque ne peut être exclue à 100%, principalement en raison de la défaillance des contrôles de sécurité lors de l'embarquement des véhicules, bien souvent lourdement chargé. Une petite unité pourrait soit déclencher un engin explosif dissimulé dans l'un des véhicules, soit récupérer des armes de guerre et réaliser prise d'otages ou massacre.
- **La prise d'otage d'un navire de croisière.** Ce type de bâtiment fait l'objet d'un contrôle plus strict dans le sens où tout ce qui monte à bord doit passer un portique de sécurité. Les phases de ravitaillement et d'embarquement sont donc moins vulnérables que pour les ferries. Ainsi, il semblerait qu'une prise d'otages puisse davantage intervenir à travers l'interception du navire en pleine mer ou à proximité des côtes par une embarcation rapide, de taille réduite. Les risques seraient alors les mêmes, à savoir prise d'otages ou massacre.

La difficulté de réalisation technique, pour les malfaiteurs, de ce type d'opérations (hauteur des ponts des navires pour l'arraisonnement en pleine mer) permet de tempérer ces risques, comme les mesures prises (davantage pour le secteur de la croisière) permettent de tempérer ces risques. Toutefois, la vulnérabilité reste entière pour tout commando décidé à percuter un bâtiment avec une embarcation chargée d'explosifs, sachant que la cible peut être aussi bien un navire civil que militaire.

Dans le cas où les assaillants parviendraient à monter à bord, la difficulté résiderait alors dans les modalités d'intervention, complexe en raison des potentielles pertes humaines, face à des individus n'étant pas particulièrement enclins à négocier. Bien qu'ils puissent formuler des exigences (libération de détenus, arrêt des opérations ou retrait des forces en Syrie), la non-recevabilité de leurs requêtes et surtout leur détermination à mourir en martyr réduit drastiquement la possibilité de recours à des pourparlers.

Cela induit aussi un risque de tensions entre Etats concernés lors de la gestion de la crise si plusieurs nationalités sont à bord. Sont ainsi à prendre en compte les Etats d'origine des victimes, du pavillon du navire, du port de départ, etc.

## 2. Tensions suite à l'attaque d'un navire français par les forces libyennes

Les navires affrétés par l'ONG Médecins sans frontières poursuivent leur mission de sauvetage au large des côtes libyennes, malgré l'incident du mois d'août 2016 (voir supra). Cet incident est une première qui n'a pas occasionné de réponse diplomatique appuyée de la part de la France, principalement en raison de la difficulté à identifier le bon interlocuteur au sein des « autorités libyennes », passablement désincarnées au vu de la situation du pays.

Si un autre incident de ce type devait se produire, au bilan plus lourd (plusieurs blessés), cela pourrait occasionner une crise diplomatique avec la Libye.

Imaginons un cas où un navire affrété par l'ONG Médecins sans frontières fasse l'objet d'une attaque plus importante que celle du Bourbon Argos au cours du mois d'août 2016. En cas de victimes civiles du côté des membres d'équipage de l'ONG, la nécessité de mener une enquête sous la pression des autorités françaises, elle-même sous la pression des associations et des opinions publiques pourraient provoquer tensions et problèmes de coopération. Si les faits étaient avérés, dans le cadre de la protection d'un trafic, cela achèverait d'affaiblir les autorités de Tripoli, pourraient conduire à la rupture avec le gouvernement d'union nationale qui ne tient qu'à un fil et, par exemple, favoriser l'essor du général Haftar et donc induire des recompositions sur la scène nationale ou peut-être accélérer ou précipiter des dynamiques en cours.

Ceci étant, il apparaît peu aisé de déterminer quels pourraient en être les contours, tant la situation est complexe. La marge de manœuvre des autorités françaises serait très faible dans un tel cas de figure, encore une fois en raison de la déliquescence de l'Etat libyen, considérant également le fait que toute réponse disproportionnée pourrait se révéler contreproductive.

## 3. Attaque d'une infrastructure offshore en méditerranée orientale

La Méditerranée orientale est peut-être la seule région méditerranéenne où la menace d'un conflit conventionnel soit sérieusement envisageable. C'est en effet là que les tensions interétatiques demeurent les plus vives en raison des relations tendues qu'Israël entretient avec ses voisins. Outre les incursions régulières dans la bande de Gaza (Opérations Bordure protectrice en 2014, Pilier de défense en 2012 et Plomb durci en 2008-2009), l'armée israélienne a connu un épisode conflictuel d'envergure avec le Liban à l'été 2006, au cours duquel un de ses vaisseaux a été sérieusement endommagé lors des combats avec le Hezbollah. **Toutefois, si les relations ne sont toujours pas normalisées, la découverte des gisements gaziers dans la région n'a pas véritablement conduit à des incidents graves**, l'essentiel étant plutôt limité aux rodomontades diplomatiques, notamment de la Turquie vis-à-vis des gisements situés dans les eaux territoriales de l'île de Chypre, toujours divisée en deux. De même, si le Hezbollah a déjà, par la voix d'Hassan Nasrallah, déclaré que toute ponction des réserves de gaz libanais par Israël constituerait un *casus belli*, aucun incident n'est à déplorer.

Ainsi, l'hypothèse d'un conflit conventionnel ayant pour principale motivation la compétition pour les ressources en hydrocarbures semble à l'heure actuelle peu probable. Le Liban n'a toujours pas



et les Emirats arabes unis – comme l’homme des puissances occidentales. Partisan d’un retour à un Etat fort, qui pourrait être la solution en Libye au vu du chaos persistant, ce militaire expérimenté pourrait, en prenant le pouvoir, accentuer les difficultés s’il ne parvenait pas à s’imposer totalement. Cela signifierait l’ouverture d’une guerre civile avec ses opposants, sans doute dans des circonstances empreintes de violences. Cela pourrait nourrir un ressentiment à l’égard d’Haftar et de ses alliés occidentaux propice à l’essor de Daech qui n’est toujours pas vaincu à Syrte.

La difficulté réside ici dans les options de restauration de l’ordre qui pourraient s’organiser à l’issue d’une période prolongée de désordre si la montée en puissance d’Haftar s’accompagnait d’une forte opposition. L’impact sur la mission Sophia serait alors net : l’impossibilité totale de mener à bien la troisième phase de son mandat.

## Conclusions

Au regard des enjeux de l'étude et des intérêts bien définis de la France, quatre remarques conclusives principales peuvent être formulées.

### 1. Une donne sécuritaire marquée par le terrorisme

De multiples attentats ont marqué la période de réalisation de l'étude (novembre 2015-octobre 2016), rappelant la réalité d'une exposition désormais concrète et tangible du territoire national au risque terroriste. Toutefois, au-delà des attaques qui ont frappé nombre de pays du pourtour méditerranéen, il demeure délicat de présenter le terrorisme comme une problématique méditerranéenne qui aurait ses spécificités propres. **Dans cet espace stratégique, la problématique terroriste se décline différemment d'un territoire à l'autre mais aussi d'un milieu à l'autre** (terrestre, maritime). Sur la rive nord, seule la France est aujourd'hui frappée par des attentats de masse. D'autres pays d'Europe comme l'Allemagne sont concernés, mais ni l'Italie ni l'Espagne (depuis les attentats de mars 2003), n'ont fait l'objet d'attaques ciblées de cette envergure.

Sur la rive sud, les attaques ont visé aussi bien les infrastructures économiques (prise d'otages d'in Amenas en 2012) que les lieux touristiques (plage de Sousse, musée du Bardo en Tunisie en 2015) ou encore les centres et symboles du pouvoir (bus de la garde nationale tunisienne à Tunis en 2015 également).

A l'est du bassin méditerranéen, la problématique terroriste se pose différemment, s'inscrivant en partie dans un contexte de guerre civile et de l'implantation de Daech en Syrie et en Irak, qui frappe également la Turquie qui a connu pour sa part un nombre record d'attentats en 2015 et 2016. A proximité de ses implantations et abritant ses ennemis, la Méditerranée reste un lieu d'opération privilégié pour Daech malgré les difficultés que rencontre actuellement l'organisation en Syrie et en Libye.

Néanmoins, **les risques se situent davantage à terre qu'en mer où le risque d'attentats reste aujourd'hui faible**. Si le fait que certains terroristes puissent utiliser les routes migratoires pour gagner l'Europe est une réalité, la possibilité de voir un terroriste se faire exploser sur un navire de migrants ou prendre en otage ses passagers semble réduite, une population essentiellement composée de réfugiés ne constituant pas une cible de choix pour les djihadistes.

De même, aucun groupe djihadiste-terroriste opérant en Méditerranée ne dispose de capacités maritimes prouvées pour mener des attaques depuis la mer contre d'autres bâtiments ou des prises d'otages, hormis sous la forme d'une embarcation kamikaze chargée d'explosifs, mode opératoire qui n'a pas été utilisé depuis 2002.

### 2. Sécurisation des enjeux et polarisation politique autour de la crise des réfugiés

**La crise des migrants ou des réfugiés, car la confusion est désormais de mise, fait désormais l'objet d'un processus de sécurisation dans le sens où elle est de plus en plus perçue comme une problématique relevant non plus de l'assistance humanitaire mais bel et bien de la sécurité de l'Union européenne et de ses ressortissants.**

En effet, **les soupçons de liens entre terrorisme et flux migratoires – avérés en de rares cas – se nourrissent désormais des évènements de juillet** en Allemagne où des réfugiés se sont rendus coupables d'actes terroristes. Ce constat objectif, bien que restreint si l'on considère l'ensemble des individus aujourd'hui présents sur le territoire européen, nourrit une polarisation délétère qui alimente dangereusement les discours des partis populistes qui n'en demandaient pas tant. Ces mouvements, qui ont tiré profit des crises successives depuis 2008 ont désormais l'opportunité de durcir à nouveau leur discours identitaire et les amalgames. Si l'on sait désormais qu'une infime partie des personnes souhaitant entrer sur le territoire européen en utilisant les routes migratoires est mal intentionnée, toute la difficulté réside dans l'exercice d'équilibre qui consiste à maîtriser la menace tout en conservant une politique d'accueil sans attiser les discours xénophobes.

**Au-delà de la menace terroriste, les risques sécuritaires liés de près ou de loin à la gestion de la crise de migrants constituent une source de préoccupation grandissante.** Si l'attention est souvent portée sur les pays d'accueil en Europe, des problèmes sont également à signaler en amont, lors de la récupération des migrants embarqués sur des navires en difficultés. De ce point de vue, les risques sécuritaires liés à la situation en Libye et aux comportements des garde-côtes ou de l'armée qui sont à l'origine des derniers incidents graves dans le cadre de la récupération de migrants sont à prendre très au sérieux.

Les principaux lieux d'accueil des flux en Europe, en Italie, en Grèce, en Allemagne et en France sont néanmoins le théâtre d'évènements préoccupants. La séquence politique qui s'ouvre avec l'activation de l'article 50 visant à lancer le processus de sortie du Royaume-Uni de l'UE consécutivement au vote du 23 juin 2016, les présidentielles françaises en mai 2017, les élections fédérales allemandes en septembre 2017, avec en toile de fond les élections américaines en novembre 2016 vont voir les principales puissances occidentales renouveler leur exécutif (ou se lancer, comme Londres, dans un processus complexe), dans un contexte politique fortement polarisé et marqué par la progression des discours populistes et les incidents xénophobe et anti-migrants<sup>207</sup>. **A n'en pas douter, l'issue de ces élections en Europe déterminera en grande partie la manière dont l'Union européenne se saisira des enjeux méditerranéens, ouvrira ou fermera des perspectives de coopération et orientera sa politique de sécurité et de défense.**

### 3. Des enjeux énergétiques à la portée sécuritaire limitée

**Sur le plan énergétique, la situation méditerranéenne ne semble pas offrir de défi sécuritaire particulier si ce n'est dans sa partie orientale où, encore une fois, les enjeux sont spécifiques.** En Méditerranée centrale et occidentale, régions concernant davantage la France, les risques pesant sur les approvisionnements sont limités. Selon les évolutions récentes, l'implantation de Daech en Libye, à Syrte, serait remise en question par les avancées des forces libyennes. Sans pour autant impliquer une disparition de l'organisation du territoire de la Libye, la reprise de Syrte pourrait correspondre à un apaisement relatif et tout du moins à une reprise des activités de production et d'exportation d'hydrocarbures. L'interrogation porte désormais sur les intentions réelles du Général

---

<sup>207</sup> Rappelons à ce titre que la communauté polonaise installée au Royaume-Uni a fait l'objet d'agressions très graves, dont certains ont conduit au décès de certains de ses membres.



Haftar qui a repris le contrôle des infrastructures énergétiques du croissant pétrolier en septembre 2016.

**Considérant le profil des approvisionnements français, la situation en Libye ne peut être considérée comme déterminante, de même que les tensions en Méditerranée orientale. Le Canal de Suez par lequel transite une partie des approvisionnements français n'est pas réellement menacé,** les brigades opérant au Sinaï n'étant pas en mesure de gêner le passage des tankers, méthaniers et porte-conteneurs. De même, et selon les dires des opérateurs de transport, sa fermeture ne constituerait pas un problème insurmontable en raison des faibles coûts du transport maritime (1% de la marchandise environ) et des prix bas du pétrole. Ainsi, la diversité des fournisseurs de gaz et de pétrole de la France lui assure une relative sécurité, sans compter que d'autres options existent ou sont en cours de développement. La possibilité de consommer du gaz américain exporté par méthanier n'est ainsi plus très lointaine, sachant que les premiers navires ont traversé l'Atlantique cet été pour livrer leur cargaison au Portugal et en Espagne.

#### 4. Géopolitique régionale : des comportements difficilement lisibles

**La Turquie** est entrée dans une séquence préoccupante depuis le coup d'Etat heureusement avorté du 15 juillet qui a conduit le pouvoir à lancer une vaste opération d'épuration des services de sécurité et de la justice des éléments soupçonnés de collusion avec le mouvement Gülen. Le revirement du président Erdogan dans le conflit syrien, sa réconciliation avec Vladimir Poutine et avec son allié israélien, marqués du sceau du pragmatisme, rebattent les cartes et devrait sans doute participer au maintien du président Bachar Al-Assad. L'accord passé avec l'Union européenne concernant la gestion des flux de réfugiés a permis de juguler les arrivées sur le territoire du Vieux continent, sans les stopper, fait visible par la réactivation en cours de la route de la Méditerranée centrale.

**L'Égypte** demeure également, malgré son apparente stabilisation, un point d'interrogation. Si les autorités semblent stables, la répression menée à l'encontre des Frères musulmans et des adversaires politiques du régime peut potentiellement conduire à un événement de la situation, d'autant que la péninsule du Sinaï n'est toujours pas sécurisée.

Frappée par la chute des cours du pétrole qui n'ont pas bénéficié réellement de l'accord informel du mois d'octobre lors du sommet d'Alger, **l'Algérie** a dû réagir en promulguant de nouvelles taxes sur les produits pétroliers et en augmentant la TVA. La capacité du contexte économique à peser sur les dynamiques d'affrontement des différents camps dans le cadre de la succession du Président Bouteflika, toujours en suspens, demeure un réel point d'interrogation.

Si le processus de militarisation est bien à l'œuvre, il n'est pas directement synonyme de course aux armements, de compétition et d'affrontements à venir, au sens où on l'entendait durant la guerre froide. L'exemple d'Israël est illustratif de cette configuration car si des capacités sont en cours de développement sur le plan maritime notamment (section marine de l'*Iron Dome*), cela semble légitime au vu des risques auxquels les infrastructures sont exposées et non le fruit d'une compétition militaire. Un affrontement conventionnel demeure ainsi peu probable à l'exception notable du Liban. A ce titre, un incident voire une attaque des installations gazières existantes ou en cours de développement constituerait à n'en pas douter un acte de guerre. La menace terroriste

reste cependant très difficile à évaluer. En effet, le matériel pour mener une attaque sur le mode opératoire de celle survenue dans le Golfe au large du Yémen en 2002 n'est guère coûteux. Cependant, aucun incident n'est à déplorer depuis, alors que la menace des groupes islamistes armés reste marquée par le spectaculaire essor de Daech. Difficile de déterminer s'il s'agit d'un choix tactique ou d'une absence de capacités, partielle ou totale. Sans qu'elles soient totalement infondées, les craintes de l'OTAN relative au développement par Daech d'une force de frappe maritime semblent pour l'heure cantonnées au rang d'hypothèse secondaire.

Au final, on observe que, pour la France, plus que la sécurité de l'ensemble du bassin méditerranéen, c'est donc bien la question de la sécurité des intérêts et ressortissants français qui se pose aujourd'hui au sein d'un espace, traversé dans ses dimensions terrestres et maritimes, par de multiples problématiques. Aujourd'hui, la menace pesant sur la sécurité des citoyens français provient indiscutablement des risques d'attentats, soit sur le territoire national comme nous l'avons constaté depuis janvier 2015, soit dans le cadre d'un incident survenant dans les eaux méditerranéennes. Les menaces conventionnelles sont exclues pour notre pays, tout comme celles relatives à nos approvisionnements énergétiques.

## Recommandations opérationnelles

Le travail accompli dans le cadre de la réalisation de cette étude nous permet de formuler plusieurs recommandations autour de deux axes principaux.

### Axe 1 : Réduire nos vulnérabilités aux risques terroristes

Le terrorisme est désormais une donnée sécuritaire avec laquelle nous devons composer sur le territoire national. Des menaces méditerranéennes, il est sans doute celle à prendre avec le plus de considération, pour au moins trois raisons :

- les organisations promouvant ce mode d'action ont démontré leur capacité à frapper le territoire et les intérêts français avec efficacité ;
- il s'agit de la menace la plus létale aujourd'hui, avec 238 morts depuis le 7 janvier 2015 ;
- il reste difficile d'appréhender complètement ce risque tant les menaces et mode opératoires sont multiformes, paramètre qu'ont démontré les attentats de Nice du 14 juillet.

Cependant, plusieurs initiatives peuvent être envisagées pour renforcer notre capacité à gérer ces risques dans leur dimension méditerranéenne.

A terre, la **sécurisation des ports d'embarquement**, notamment celui de Marseille est un enjeu primordial. Cela implique de faire respecter scrupuleusement les normes de sécurité ISPS qui ne sont pour l'heure pas appliquées. Les raisons justifiant ce manquement semble renvoyer au coût de l'opération : il faudrait en effet doter les zones d'embarquement des ferrys par exemple, de portiques de détection, embaucher du personnel pour assurer une fouille plus approfondie que les simples contrôles effectués aujourd'hui, par manque de temps. Si les éléments financiers constituent un indéniable frein à la mise en œuvre de ce type de mesures, des solutions doivent être trouvées entre les acteurs à savoir les pouvoirs publics, les autorités portuaires, les compagnies de transport, les ministères de l'Intérieur et de la Défense.

- **Organiser une réunion** regroupant les pouvoirs publics, les autorités portuaires, les compagnies de transport, les ministères de l'Intérieur et de la Défense **pour identifier les mesures à mettre en œuvre pour mieux appliquer les normes ISPS** afin de sécuriser les ports et pour **préciser leurs conditions de financement**. Proposer la formation de groupes de travail avec un agenda constituerait un point de départ efficace.
- **Améliorer et approfondir les échanges d'informations entre les services de sécurité et les entreprises opérant en Méditerranée** sachant que ces dernières sont demandeuses. Davantage de transparence pourrait contribuer à améliorer la fourniture d'informations par les compagnies qui ont bien souvent l'impression d'une coopération déséquilibrée, manquant de réciprocité.

## Axe 2 : Améliorer la gestion de la crise migratoire

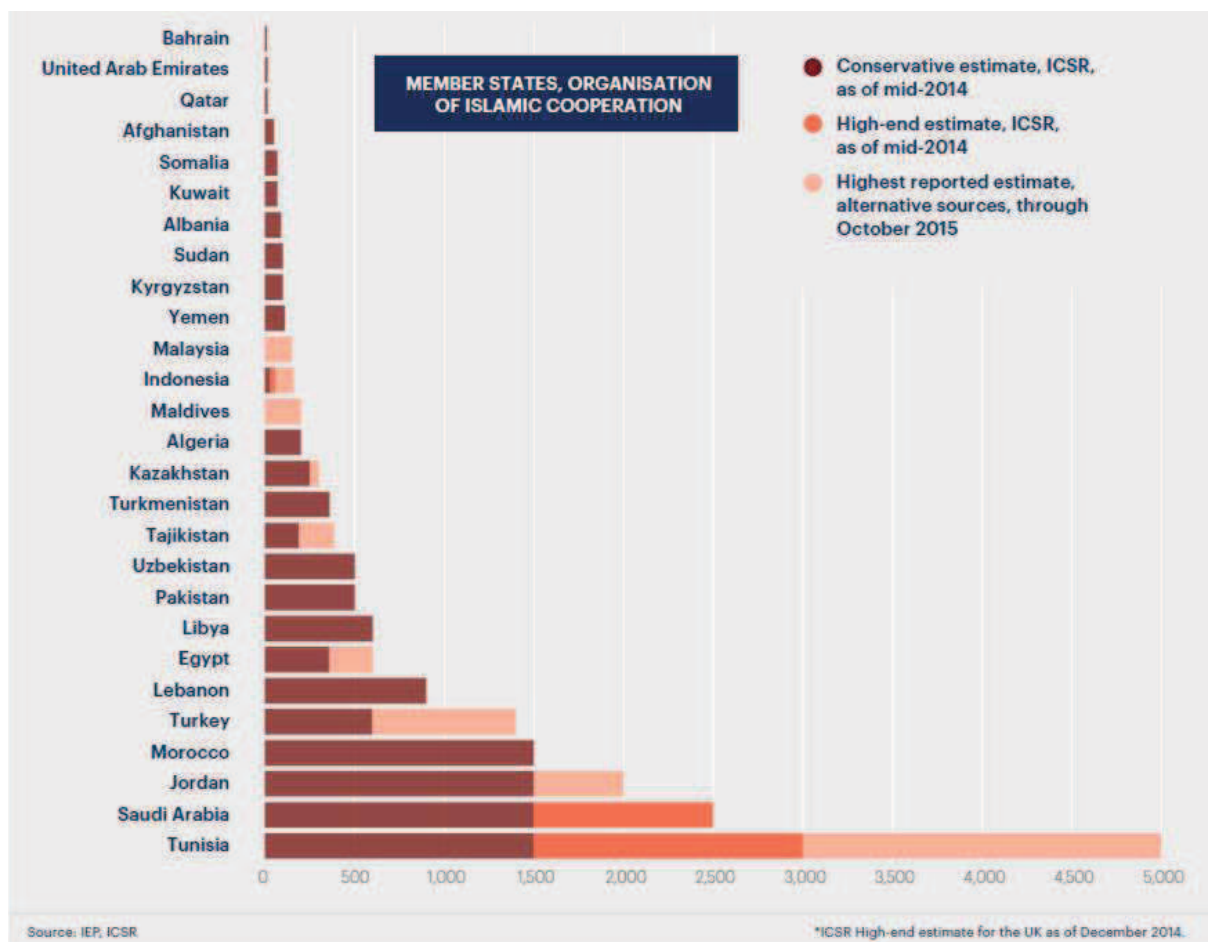
Malgré son coût financier et matériel, l'opération Sophia doit être poursuivie mais de façon à honorer pleinement son mandat. Sans une troisième phase effective, l'opération sera condamnée à s'étirer dans le temps.

En mer, l'évolution de l'opération Sophia se pose sur deux plans : son coût et son mandat. La troisième phase de l'opération est censée impliquer une poursuite des criminels sur le territoire libyen afin de détruire les installations organisant le passage des réfugiés. Mais cela implique la totale coopération des autorités libyennes et une garantie de respect des procédures judiciaires, à la fois afin de garantir un procès impartial aux accusés mais également l'exécution de leur peine. Il faut également mobiliser les ambassades des principaux pays émetteurs tout en veillant à ne pas compromettre le succès des opérations (les personnels y travaillant étant parfois impliqués dans les réseaux de passeurs, comme cela s'est révélé être le cas pour l'Erythrée). Pour réunir ces conditions, des progrès doivent être réalisés dans le rétablissement de l'autorité de l'Etat en Libye, illisible et intangible en raison des divisions internes et malgré le déclin de l'implantation de Daech dans la région de Syrte. Surmonter ces deux difficultés majeures nécessite vraisemblablement la tenue d'une conférence internationale réunissant l'ensemble des acteurs du dossier pour éviter que la montée en puissance du général Haftar ne conduise à un affrontement entre différentes factions.

- **Organiser une conférence internationale rassemblant les acteurs du dossier libyen** à savoir les représentants des tribus libyennes, des autorités libyennes, le général Haftar et ses partisans et des partenaires régionaux et internationaux (Algérie, Qatar, Turquie, Egypte, Arabie saoudite).
- **Mobiliser nos partenaires européens** en s'appuyant sur les propositions de l'Italie au mois d'août 2016 (Schengen de la Défense, qui permettrait de diversifier davantage les contributions à l'opération Sophia) et sur les initiatives de coopération régionale comme le Sommet des pays méditerranéens de l'UE le 9 septembre 2016 (autonomie stratégique) afin de renforcer les synergies et de donner des moyens supplémentaires à la PSDC.
- **Proposer l'assouplissement de la règle des 3% du Pacte de stabilité** notamment pour les pays qui supporte financièrement la charge des crises, principalement ceux d'Europe du Sud (Italie, Grèce, France).

## Annexes

### Origine des combattants de Daech, par pays



**NOTE:** Estimates represent the best available figure for the number of fighters who have ever left the country, to join any armed group, including but not limited to ISIL. These figures do not reflect those who may have been arrested, been killed or have returned to their country of origin. See Annex D for more data sources.

Source: Institute for Economics and Peace's 2015 Global Terrorism Index, p. 46.






## Liste des entretiens réalisés

- Luis MARTINEZ, Directeur de recherche, CERI
- Claude GUIBAL, journaliste, France Info
- François-Bernard HUYGHE, Directeur de recherche, IRIS
- Kader ABDERRAHIM, Chercheur associé, IRIS
- Contre-amiral Hervé BLEJEAN,
- Cédric RIVOIRE-PERROCHAT, Cruise Lines International Association
- Cyrille COUTANSAIS, Directeur de recherche, Centre d'études stratégiques de la marine
- Patrick RONDEAU, Affaires techniques et sûreté, Armateurs de France
- Jean-Pierre DARNIS, IAI, Rome, Italie
- Stefano SILVESTRI, IAI
- Simon DELFAU, Group Security and Regulatory Manager, CMA-CGM
- Antonin TISSERON, chercheur associé, Institut Thomas More
- Wassim NASR, journaliste, France 24
- David AMSELLEM, Institut français de géopolitique
- Sylvie CHEMINEAU, Senior Lecturer, IFP Training.
- David THOMSON, journaliste, RFI
- Michel BERNARD, Head of Security Corporate, Bourbon
- Patricia LISA, Real Instituto El Cano, Madrid, Espagne
- Blanca GARCES, CIDOB, Barcelon, Espagne
- Carola GARCIA-CALVO, Real Instituto El Cano, Madrid, Espagne
- Thierry TARDY, EUISS

## Elargissement des prérogatives de Frontex

### European Border and Coast Guard Agency

#### Main Tasks

	<b>Risk analysis and vulnerability assessment</b>	<p>The agency collects data on the situation at and beyond Europe's external borders. The data is used to identify trends in irregular migration and patterns in cross-border crime.</p> <p><b>NEW</b> The agency conducts annual stress tests to assess the ability of each EU member state to face challenges at their external borders.</p>
	<b>Operations</b>	<p>The agency deploys border and coast guard officers along with vessels, aircraft, helicopters and other equipment to assist countries requiring support at their borders.</p> <p><b>NEW</b> In emergency situations it can quickly deploy border and coast guard officers from the rapid reaction pool of at least 1 500 officers.</p>
	<b>Returns</b>	<p>The agency assists the member states in the return of migrants who are ineligible to stay in the EU. The decision as to who should be returned remains the exclusive responsibility of the national authorities of the EU member states.</p> <p><b>NEW</b> A pool of monitors, escorts and return specialists will be created. The agency may also play a role in the organisation of voluntary departures.</p>
	<b>Situation Monitoring</b>	<p>The agency enables swift data exchange between border authorities of EU member states, the European Commission and other agencies. It provides situation and crisis monitoring, delivering early alerts and updates about the events at the external borders.</p> <p><b>NEW</b> To assist in this task, the agency deploys liaison officers to the individual member states.</p>
	<b>Coast Guard Functions</b>	<p><b>NEW</b> The agency supports the cooperation of law enforcement authorities, EU agencies and customs at maritime borders. Vessels and aircraft deployed in its operations also collect and share information relevant to fisheries control, detection of pollution and compliance with maritime regulations.</p>
	<b>Cooperation with non-EU countries and international organisations</b>	<p>The agency develops cooperation and signs working arrangements with non-EU countries and international organisations to exchange information about trends in migration and cross-border crime and provides assistance in capacity building.</p> <p><b>NEW</b> The agency can carry out operations on the territory of non-EU countries neighbouring at least one participating member state, if it requires assistance due to high migratory pressure.</p>
	<b>Combatting cross-border crime</b>	<p>The agency focuses on preventing smuggling, human trafficking and terrorism as well as other forms of cross-border crimes.</p> <p><b>NEW</b> The agency shares intelligence gathered at the borders on persons suspected of involvement in criminal activities with national authorities and European agencies.</p>
	<b>Research and Innovation</b>	<p>The European Border and Coast Guard Agency facilitates cooperation between border control authorities, research and industry.</p> <p><b>NEW</b> The agency assists the member states and the European Commission in identifying key border security technologies and draws up and implements the EU framework programmes for research and innovation activities in the border security area.</p>
	<b>Training</b>	<p>The agency develops harmonised curricula and training standards for border guards in all EU countries. It conducts various courses to share knowledge and best practices, including capacity building programmes in non-EU countries.</p> <p><b>NEW</b> The agency delivers training on integrated border management and the coast guard functions to border and coast guards across the EU. It also trains experts who will carry out vulnerability assessments.</p>
	<b>Respect for fundamental rights</b>	<p>Respect for fundamental rights is at the heart of all activities undertaken by the agency.</p> <p><b>NEW</b> Complaint mechanism – Any person who has been directly affected by the actions of staff involved in an activity of the agency can submit a written complaint regarding possible violations of his/her fundamental rights.</p>